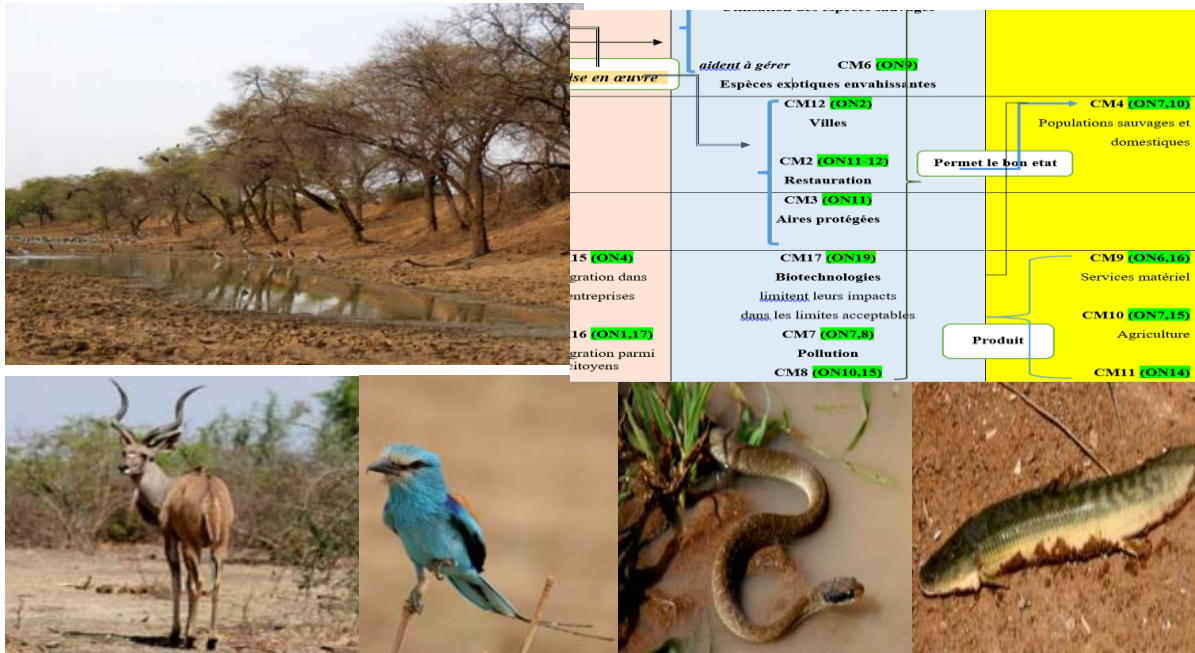


REPUBLIQUE DU TCHAD



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PECHE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité au Tchad (2025-2030) et son alignement au Cadre Mondial de la Biodiversité Post-2020

Janvier 2025

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	6
AVANT-PROPOS.....	9
REMERCIEMENTS	10
RESUME EXECUTIF	11
INTRODUCTION	13
I. Informations générales clés et évaluations	14
1.1. Causes et conséquences de la perte de biodiversité	15
1.2. Potentiel en aires protégées, processus REDD et les écosystèmes	16
1.2.1. Aires protégées.....	16
1.2.3. Les écosystèmes du Tchad	19
1.3. États et tendances de la biodiversité	21
1.3.1. Les formations forestières claires	21
1.3.2. Les formations mixtes productives :	21
1.3.3. Les formations mixtes improductives :	21
1.3.4. Les jachères forestières :	21
1.3.5. Les formations essentiellement arbustives :	22
1.4. Problématiques liées à la gestion des aires protégées et ressources fauniques	22
1.4.1. Les menaces et les pressions	23
1.4.2. Les lacunes dans la mise en œuvre	23
1.5. Importances des zones humides	23
1.6. Les écorégions	25
II. Actualisation des objectifs poursuivis au niveau national	26
2.1. Adoption des objectifs nationaux	26
2.2. Alignement des objectifs nationaux de la biodiversité du Tchad avec le Cadre Mondial de la Biodiversité	26
III. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.....	28
3.1. Contexte.....	28
3.2. Objet du Cadre	29
3.3. Vision 2050 et mission 2030 du Cadre.....	29
3.4. Objectifs et Cibles mondiaux du Cadre.....	29
3.4.1. Objectifs mondiaux	30
3.4.2. Cibles mondiales à l'horizon 2030.....	30
3.5. Alignement des objectifs nationaux de la biodiversité avec le Cadre Mondial de la Biodiversité.....	35

3.6. Objectifs nationaux contribuant à l'atteinte des cibles mondiales à travers des mesures prises	63
IV. Alignement du cadre politique et juridique pour atteindre la cohérence avec le Cadre Mondial de la Biodiversité	111
4.1. La Convention sur la diversité biologique	111
4.2. Les conventions multilatérales et régionales signées ou ratifiées par le Tchad et leur lien avec le CMB de Kunming-Montréal.....	111
V. Le Plan d'Actions de mise en œuvre de la Stratégie	119
5.1. Vision.....	119
5.2. Objectif global.....	119
5.3. Objectifs stratégiques	119
VI. Cadre de suivi du PLAN D'ACTION de la SPANB 2025-2030	166
6.1. Suivi de l'atteinte des cibles (la sortie)	166
6.2. Facteurs de perte de biodiversité	166
6.3. Mécanismes réduisant les facteurs de pression	167
6.4. Apports : mobilisation des ressources	167
Conclusion	190
BIBLIOGRAPHIE	192
Annexe 1 Termes de référence pour l'élaboration de la SPANB (2025 – 2030)	195
Annexe 2 : liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'élaboration de la SPANB 2025 – 2030	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEDE	Agence Nationale pour l'Énergie Domestique et l'Environnement
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
AMEC	Autres mesures efficaces de conservation par zone
ANADER	Agence Nationale de Développement Rural
APA	Accès et Partages des Avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques
APAC	Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire, ou Aire Conservée communautaire ou autochtone
AP	Aire Protégée
APC	Aire protégée et conservée
ASAP	Partenariat d'action pour les espèces asiatiques de la CSE-UICN
AZE	Alliance pour une extinction zéro (Alliance Zero Extinction)
BDMAP	Base de données mondiale des aires protégées
CAL	Connaissances autochtones et locales
CCCA	Conditions convenues d'un commun accord
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes Forestiers et Humides d'Afrique Centrale
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et faune Sauvages menacées d'extinction
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CMAP	Commission mondiale des aires protégées
CMB KM	Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CNI	Communication Nationale Initiale (sur les changements climatiques)
COP	Conférence des Parties
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPCC	Consentement préalable donné en connaissance des causes
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CPEES	Commission des politiques environnementales, économiques et sociales
CPLE	Consentement libre, préalable et éclairé
CPSG	Groupe de spécialistes de la planification de la conservation
CPW	Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage
CSE	Commission pour la sauvegarde des espèces
DCFAP	Direction de la Conservation des Faunes et des Aires Protégées
DFLCD	Direction des Forêts et des Lutttes Contre la Désertification
DGE	Direction Générale de l'Environnement
EEE	Espèces exotiques envahissantes
EIE	Étude d'impact environnemental
EIES	Étude d'Impact Environnementale et Sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GES	Gaz à Effet de Serre

GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
Ha	Hectare
IDH	Indicateur du Développement Humain
IIED	Institut international pour l'environnement et le développement
IPA	Zone importante pour les plantes (Important Plant area)
ITRAD	Institut Tchadien des Recherche Agronomique pour le Développement
Km	Kilomètre
Km2	Kilomètre carré
MDP	Mécanisme de Développement Propre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORGP	Organisations régionales de gestion des pêches
OSC	Organisation de la Société Civile
OSFAC	Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale
PA et CL	Peuples autochtones et communautés locales
PAME	Plan d'action mondial pour les espèces
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PAN/LCD	Programme d'action national de lutte contre la désertification
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDR	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNATUH	Politique Nationale de L'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
PND	Plan National de Développement
PNIMT	Programme National d'investissement à Moyen Terme
PNISR	Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUE-WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement
PTF	Partenaires Techniques Financiers
RAMSAR	Convention de Ramsar relative aux zones humides
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
REDD+	Réduction des émissions dues à la Dégradation et à la Déforestation
RG	Ressources Génétiques
RPGAA	Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
SDEA	Schéma directeur de l'Eau et de l'Assainissement SDEA
SIG	Système d'information géographique
SN/APA	Stratégie Nationale sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage des Avantages Justes et Equitables découlant de leur Utilisation.
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNEE	Stratégie Nationale de l'Education Environnementale

SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre le Changement Climatiques
SNPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
SNPGE	Stratégie Nationale de Protection et de gestion des Eléphants
SMDD	Sommet Mondial pour le Développement Durable
SNAPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Diversité Biologique
SNPA/DB	Stratégie nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique
SNPA/GMV	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte
STAR	Mesure (STAR) de Réduction des menaces et restauration en faveur des espèces
TIRPAA	Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WHC	Convention du patrimoine mondial (World Héritage Convention)
WWF	Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund for Nature)
ZCB	Zone clé pour la biodiversité

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Les zones humides du Tchad	24
Tableau II : les 20 objectifs nationaux actualisés.....	26
Tableau III. Objectifs mondiaux du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal.....	30
Tableau IV : les 23 cibles mondiales du Cadre Mondial de la Biodiversité	31
Tableau V : organisation synthétique du cadre post2020 avec les 4 objectifs principaux et les 23 cibles associées	35
Tableau VI : soumission de la cible nationale (ON1) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	36
Tableau VII : soumission de la cible nationale (ON2) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal .	37
Tableau VIII : soumission de la cible nationale (ON3) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	38
Tableau IX : soumission de la cible nationale (ON4) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	39
Tableau X : soumission de la cible nationale (ON5) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	41
Tableau XI : soumission de la cible nationale (ON6) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	42
Tableau XII : soumission de la cible nationale (ON7) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	43
Tableau XIII : soumission de la cible nationale (ON8) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	45
Tableau XIV : soumission de la cible nationale (ON9) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	46
Tableau XV : soumission de la cible nationale (ON10) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	47
Tableau XVI : soumission de la cible nationale (ON11) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	49
Tableau XVII : soumission de la cible nationale (ON12) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	50
Tableau XVIII : soumission de la cible nationale (ON13) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	51
Tableau XIX : soumission de la cible nationale (ON14) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	53
Tableau XX : soumission de la cible nationale (ON15) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal..	54
Tableau XXI : soumission de la cible nationale (ON16) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	55
Tableau XXII : soumission de la cible nationale (ON17) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	57

Tableau XXIII : soumission de la cible nationale (ON18) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	58
Tableau XXIV : soumission de la cible nationale (ON19) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	60
Tableau XXV : soumission de la cible nationale (ON20) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal.....	62
Tableau XXVI : Cible mondiale (CM1), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	64
Tableau XXVII : Cible mondiale (CM2), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	66
Tableau XXVIII : Cible mondiale (CM3), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	68
Tableau XXIX : Cible mondiale (CM4), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	70
Tableau XXX : Cible mondiale (CM5), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale... 	72
Tableau XXXI : Cible mondiale (CM6), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	74
Tableau XXXII : Cible mondiale (CM7), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	76
Tableau XXXIII : Cible mondiale (CM8), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	78
Tableau XXXIV : Cible mondiale (CM9), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	80
Tableau XXXV : Cible mondiale (CM10), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	82
Tableau XXXVI : Cible mondiale (CM11), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	84
Tableau XXXVII : Cible mondiale (CM12), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	86
Tableau XXXVIII : Cible mondiale (CM13), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	88
Tableau XXXIX : Cible mondiale (CM14), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	90

Tableau XL : Cible mondiale (CM15), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale...	92
Tableau XLI : Cible mondiale (CM16), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	94
Tableau XLII : Cible mondiale (CM17), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	96
Tableau XLIII : Cible mondiale (CM18), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	98
Tableau XLIV : Cible mondiale (CM19), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	100
Tableau XLV : Cible mondiale (CM20), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	103
Tableau XLVI : Cible mondiale (CM21), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	105
Tableau XLVII : Cible mondiale (CM22), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	107
Tableau XLVIII : Cible mondiale (CM23), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale.....	109
Tableau XLIX. Instruments nationaux.....	112
Tableau L. Instruments internationaux et regionaux	113
Tableau LI : Plan d'actions de mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique révisée (2025-2030).....	121
Tableau LII : Suivi des Objectifs stratégiques (objectifs nationaux) et leur degré d'alignement aux Cibles Mondiales	169
Tableau LIII. Dispositif de suivi de la mise en œuvre des actions pour l'alignement aux Cibles Mondiales de la Biodiversité.....	173

AVANT -PROPOS

La biodiversité est un trésor inestimable qui constitue la base de notre existence et de notre développement. Elle englobe la diversité des espèces, des écosystèmes et des interactions qui soutiennent la vie sur notre planète.

Au Tchad, notre patrimoine naturel est exceptionnel, avec une variété d'écosystèmes allant des savanes aux zones humides, abritant une multitude d'espèces animales et végétales uniques. Cependant, cette richesse biologique est confrontée à des menaces croissantes, telles que la déforestation, l'urbanisation, la surexploitation des ressources naturelles et le changement climatique.

Conscients de l'importance cruciale de la biodiversité pour notre avenir, nous avons élaboré la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB). Ce document représente notre engagement collectif envers la conservation et la gestion durable de nos ressources naturelles. Il a été conçu à travers un processus participatif impliquant divers acteurs, y compris les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et les partenaires internationaux.

La SPANB sert de feuille de route pour orienter nos actions en matière de conservation, de sensibilisation et de développement durable. Elle vise à renforcer notre résilience face aux défis environnementaux et à promouvoir une utilisation responsable de nos ressources naturelles. Nous croyons fermement qu'une approche intégrée et collaborative est essentielle pour atteindre nos objectifs.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette stratégie. Votre expertise, votre engagement et votre passion pour la protection de notre environnement sont inestimables. Ensemble, nous avons la responsabilité de préserver notre biodiversité pour les générations futures.

Je vous invite à vous approprier de ce document avec attention et je lance un appel à tous les Tchadiens, aux gouvernements locaux, aux ONG et au secteur privé pour qu'ils s'engagent dans cette noble cause, qui n'est non seulement un impératif environnemental, mais aussi une condition essentielle pour le développement durable. En unissant nos efforts, nous pouvons faire une différence significative et protéger notre patrimoine naturel pour le bien de notre pays et de notre planète. Ensemble, faisons du Tchad un modèle de conservation de la biodiversité en Afrique et dans le monde.



**Le Ministre de l'Environnement,
de la Pêche et du Développement Durable**

HASSAN BAKHT DJAMOUS



Remerciements

Au nom du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB) du Tchad. Ce document est le fruit d'un effort collectif, et il est essentiel pour la préservation de notre riche patrimoine naturel. La diversité biologique est menacée par divers facteurs humaines et naturels et la SPANB représente notre engagement envers la conservation et la gestion durable de nos ressources naturelles.

Je souhaite tout d'abord remercier le gouvernement du Tchad pour son soutien indéfectible dans la mise en place de cette stratégie. La vision et l'engagement de nos dirigeants ont été essentiels pour mobiliser les ressources nécessaires et créer un environnement propice à la conservation de la biodiversité. Nos partenaires internationaux, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de cette stratégie. Leur expertise, leurs ressources et leur soutien technique ont été inestimables. Je tiens également à saluer le travail des ONG et des sociétés civiles qui œuvrent sans relâche pour la protection de l'environnement et la sensibilisation des communautés. Votre engagement sur le terrain est essentiel pour la mise en œuvre de la SPANB. Grâce à vos efforts, nous avons pu intégrer les préoccupations locales dans notre stratégie.

Un remerciement tout particulier va aux communautés locales qui sont les véritables gardiens de notre biodiversité. Votre connaissance des écosystèmes, vos savoirs traditionnels et votre implication dans les initiatives de conservation sont des atouts précieux. Nous reconnaissons l'importance de votre participation active et de votre soutien dans la mise en œuvre de cette stratégie. Aussi mes remerciements et ma gratitude vont à l'endroit des chercheurs et les scientifiques qui ont contribué à la collecte de données et à l'analyse de la biodiversité au Tchad. Vos études et vos recherches sont essentielles pour orienter nos actions et garantir leur efficacité. La science doit guider nos décisions, et votre travail est un pilier fondamental de notre stratégie.

Enfin, je remercie tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité du Tchad. Je vous invite tous à vous engager activement dans la mise en œuvre de cette stratégie. Bien que nous soyons fiers des avancées réalisées, nous sommes également conscients des défis qui nous attendent. Toutefois, ces défis représentent aussi des opportunités pour innover et mettre en œuvre des solutions durables. Nous devons tous nous engager à faire de la SPANB une réalité. Cela nécessite une collaboration continue entre toutes les parties prenantes. Que ce soit par des actions individuelles ou collectives, chaque geste compte. Ensemble, faisons du Tchad un modèle de conservation de la biodiversité en Afrique et dans le monde.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable



KOULARAMBAYE KOUNDJA Julien

RESUME EXECUTIF

Le Tchad a révisé en 2014 sa Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB 2014-2020) par la Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP). Cette révision fut assortie d'un plan d'Action Nationale conformément à ses engagements au titre de la CDB. L'objectif poursuivi était de contribuer à réduire substantiellement de la perte de la diversité biologique. Cependant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif 2014 de la CDB et les efforts menés ainsi que les cibles atteintes n'ont pas pu réduire de façon significative le rythme de la perte de la diversité biologique auquel le pays fait face.

Nonobstant l'absence d'une évaluation systématique de la mise en œuvre de la CDB au Tchad, le bilan des réalisations depuis l'élaboration de la SPANB 2014-2020 sur la biodiversité, demeure largement en deçà des attentes dans la mesure où les réalisations ne permettent pas de conclure quant à l'approche des objectifs visés, notamment en l'absence d'objectifs et de résultats mesurables. Les réalisations demeurent limitées aussi bien sur le plan de leur volume que sur le plan de l'efficacité des activités dédiées à la biodiversité en tant que telle. Néanmoins, ces activités ont permis d'asseoir la fondation d'un processus de planification et de gestion de la biodiversité au Tchad au regard des textes existants. Ce processus doit être structuré, consolidé et étendu à tous les secteurs concernés, en vue de remédier aux insuffisances observées dans la mise en œuvre de la SPANB 2014 - 2020. L'expérience de la planification de la biodiversité au Tchad a permis d'identifier un certain nombre d'obstacles et défis identifiés considérés comme des lacunes dans la mise en œuvre de la stratégie et plan d'actions national sur la biodiversité.

La présente SPANB 2025-2030 vise l'alignement au cadre mondial de la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal post-2020 et elle est non seulement mise en œuvre par l'Etat mais aussi par les collectivités locales et les différents acteurs de la société civile. C'est aussi la raison pour laquelle lors de la définition des objectifs globaux nationaux, un effort a été fait pour mettre en synergie et en cohérence les différentes stratégies nationales et les différents plans d'action existants dans le domaine de la biodiversité ; avec le souci d'améliorer leur articulation et de leur donner une meilleure efficacité. Ainsi, sa mise à jour est menée d'une manière participative et a fait appel à des échanges et des débats au sein du Comité national (ou groupe de travail) chargé de la révision de la SPANB. Ce Comité a décrit et a adopté les objectifs nationaux du pays et le chemin à emprunter pour y parvenir en termes de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Aussi, ont été dégagés une vision à long terme et un consensus sur des objectifs nationaux et des mesures acceptables et faisables conformément au CMB de Kunming-Montréal qui vont orienter la SPANB 2025-2030. Ces différentes étapes ont été réalisées à travers l'organisation d'une série d'ateliers participatifs regroupant toutes les parties prenantes. Les ateliers sont facilités par des consultants et experts nationaux qui ont élaboré une première version de la SPANB révisée, et qui vont l'amender au fur et à mesure de l'avancement des discussions au sein du Comité national chargé de la révision de la SPANB à travers une Vision, un Principes et une Approche régissant la stratégie. En fait, la vision à long terme est celle adoptée par la CdP pour le CMB, très proche de celle des précédents cadres stratégiques nationaux.

C'est dans cette optique que le présent document de la stratégie nationale et le plan d'action pour la biodiversité est élaboré sur le principe de son alignement au cadre mondial de la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal post-2020 et des objectifs nationaux du pays. Spécifiquement, il s'agit de :

- Actualiser et adopter les objectifs poursuivis au niveau national ;
- Développer la stratégie et le plan d'action pour apporter une réponse aux menaces auxquelles fait face la biodiversité au Tchad ;
- Aligner les objectifs nationaux de la biodiversité du Tchad avec le Cadre Mondial de la Biodiversité ;
- Elaborer un plan d'action de mise en œuvre et ;
- Intégrer la diversité biologique dans la planification nationale sectorielle et par conséquent dans la budgétisation nationale en plus des efforts de mobilisation des ressources financières internationales afin de garantir la mise en œuvre des différentes actions pour la biodiversité.

Avec ces objectifs, la nouvelle SPANB 2025-2030 vise à produire un engagement plus important des acteurs. Elle fixe pour ambition commune de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir tous les secteurs d'activité. Son élaboration est intersectorielle, participative et inclusive. Ainsi, la présente stratégie définit les orientations et les objectifs pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité au cours des prochaines décennies en concordance avec les objectifs nationaux. Elle constitue un cadre national pour toutes les parties prenantes, acteurs publics et privés. Elle vise également à être un outil pour la société civile, afin que cette dernière plaide en faveur de sa mise en œuvre, en soulignant que la préservation des systèmes naturels est essentielle pour la sécurité alimentaire, les besoins nationaux en eau et en énergie, le bien-être et la santé humaine.

INTRODUCTION

Dans sa politique de protection de l'environnement, le Gouvernement du Tchad, a engagé des actions visant à promouvoir la mise en œuvre responsable et participative des différentes Conventions internationales ratifiées par le pays, y compris celle relative à la Diversité Biologique.

En 1992, le Tchad adhère à la Convention internationale sur la Diversité Biologique (CDB). Il s'agit d'un traité juridiquement contraignant à vocation mondiale, que le Tchad a également ratifié le 30 avril 1993. Cette Convention définit trois objectifs principaux : (i) la conservation de la biodiversité, (ii) l'utilisation durable des éléments qui la constitue et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le Tchad vise à stimuler, faciliter et promouvoir une action urgente et transformatrice avec la participation de l'ensemble de la société, afin de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité et d'atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les objectifs et les cibles du cadre, contribuant ainsi aux trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique et à ceux de ses Protocoles.

Sur la base des connaissances actuelles, la stratégie nationale et le plan d'action (SNPA 2014-2018) a présenté l'état de la diversité biologique ainsi que les contraintes, les options et les mesures prioritaires à prendre aux fins d'en assurer la conservation et l'utilisation durable. Elle prend en compte des questions de diversité biologique dans d'autres domaines de gestion des ressources naturelles tels que l'agriculture, la foresterie et la pêche.

Lors de la quinzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CoP 15-CDB), tenue à Montréal au Canada en décembre 2022, les pays se sont mis d'accord sur un cadre mondial historique pour la biodiversité post-2020, qui définit le programme mondial de conservation de la biodiversité pour la prochaine décennie. Ce cadre comprend quatre objectifs et Le cadre comporte 22 cibles axées sur l'action et devant être réalisées de toute urgence au cours des dix prochaines années, jusqu'en 2030 ces cibles visent à stopper la perte de la biodiversité et à inverser la tendance, en veillant à ce que la biodiversité soit utilisée et gérée de manière durable et à ce que les contributions de la nature aux populations soient valorisées, maintenues et améliorées, en soutenant le développement durable au profit des générations futures.

Le cadre est axé sur l'action et les résultats et vise à guider et promouvoir, à tous les niveaux, l'examen, l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre des politiques, des objectifs, des cibles et des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique, ainsi qu'à faciliter le suivi et l'examen des progrès d'une manière plus transparente et responsable. Il s'agit donc d'un cadre universel destiné à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. La réussite de sa mise en œuvre suppose une volonté politique et une reconnaissance au plus haut niveau de gouvernance et dépend de l'action et de la coopération à tous les niveaux de gouvernance et de tous les acteurs de la société.

Au Tchad, à l'instar des autres pays parties à la Convention, il a été développé un projet mondial de « Soutien aux actions anticipées du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal post-2020 », mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour le

Développement (PNUD). Ledit projet a été élaboré avec l'aide financière du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en vue de soutenir le pays pour accélérer sa préparation afin de prendre des mesures rapides pour mettre en œuvre le Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal post-2020 et aligner sa Stratégie et Plan d'Action National en matière de la Biodiversité (SPANB), y compris les objectifs nationaux en matière de biodiversité validés dans le sixième rapport national de la Biodiversité.

La Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB 2025 – 2030) et de son Alignement au Cadre Mondial de la Biodiversité Post-2020 au Tchad est structuré en six (06) principales parties. La structure et le format du présent rapport obéit au modèle pour la soumission des cibles nationales et mondiales dans le cadre de l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en vue de son arrimage au Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal. Ces six parties (06) parties sont : (i) informations générales clés et évaluations, (ii) actualisation des objectifs poursuivis au niveau national, (iii) cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, (iv) alignement des politiques et des institutions pour atteindre la cohérence avec le CMB, (v) plan d'actions de mise en œuvre de la SPANB (2025 – 2030) et (vi) cadre de suivi de la SPANB.

I. Informations générales clés et évaluations

Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté par 196 pays lors de la 15ème Conférence des Parties sur la biodiversité (COP15), en décembre 2022, établit un plan ambitieux en faveur d'un monde qui vivrait en harmonie avec la nature.

Le cadre comprend quatre objectifs à l'horizon 2050 et 23 cibles pour 2030. Les cibles consistent à :

- Réduire les menaces pesant sur la biodiversité;
- Satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages
- Mettre en place des outils et des solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration.

Le processus de l'actualisation de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB 2025-2030) et de son Alignement au Cadre Mondial de la Biodiversité Post-2020 a connu plusieurs étapes que sont :

La démarche de la révision et actualisation de la SPANB 2025-2030 du Tchad a été initiée en 2022 par le Ministère de l'Environnement représenté par la Direction de la conservation de la Faune et des Aires Protégées (DCFAP). Cette actualisation s'aligne sur le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qui s'appuie sur le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, en tenant compte des réalisations, lacunes et enseignements tirés de celui-ci, ainsi que sur l'expérience et les réalisations d'autres accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement.

Fruit d'une concertation, le processus d'actualisation de la SPANB et de son Alignement au Cadre Mondial de la Biodiversité s'est déroulé en plusieurs étapes et a rassemblé l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'environnement en général et la préservation de la biodiversité en particulier. Chacun des étapes a fait l'objet d'une large participation des parties prenantes et se présente comme suit :

- la mise en place d'un Comité Technique de pilotage du processus d'actualisation de la SPANB au niveau du Ministère en charge de l'environnement ;
- le recrutement d'une équipe de consultants nationaux pour rédiger la stratégie et plans d'action national sur la biodiversité (2025 - 2030) ;
- les valeurs de la biodiversité,
- les causes et conséquences de la perte de biodiversité,
- la définition des priorités pour la diversité biologiques ;
- les lacunes dans la mise en œuvre ;
- les objectifs, cibles et indicateurs existants,
- les leçons tirées des SPANB antérieures et efficacité des actions passées,
- les systèmes de suivi (y compris les systèmes et les manques de données et/ou de connaissances existants),
- les politiques sectorielles et intersectorielles ;
- les financements et autres moyens de mise en œuvre ;
- la participation des communautés locales, des femmes et des jeunes à la révision et à la mise en œuvre.
- le développement de la stratégie et le plan d'action en relation avec les objectifs mondiaux, suivi de l'élaboration des plans de mise en œuvre ;
- la politique nationale de genre ;
- la stratégie nationale des aires protégées ;
- la stratégie nationale conflit homme-faune sauvage ;
- la stratégie nationale de la lutte anti-braconnage.
- la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité et son Alignement au Cadre Mondial de la Biodiversité Post-2020 a été soumise à la validation auprès de toutes les parties prenantes. Il s'agit des représentants des organisations et des institutions gouvernementales nationales et locales, du secteur privé, des ONG et des associations œuvrant dans les domaines de l'environnement.

Le CMB définit un plan ambitieux visant à mettre en œuvre une action de grande envergure afin de transformer le rapport de nos sociétés avec la biodiversité d'ici à 2030, conformément au rapport Nexus montrant que les scénarii axés sur les synergies entre ces piliers sont les plus adaptés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et les ODD et, de réaliser la vision commune d'une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.

1.1. Causes et conséquences de la perte de biodiversité

Les ressources naturelles, rationnellement gérées, se régénèrent, se reproduisent et les utilisateurs peuvent en user durablement. Cependant l'observation des dynamiques d'utilisations actuelles de ces ressources ne présage guère leur durabilité.

Causes de la perte de biodiversité :

- Changements dans l'utilisation des terres (par exemple la déforestation, la monoculture intensive, l'urbanisation) ;
- Exploitation directe comme la chasse et la surpêche ;
- Changement climatique ;
- Pollution ;
- Espèces exotiques envahissantes ;
- Utilisation anarchique des produits chimiques ;

- Feux de brousse ;
- Conflits homme- faune sauvage ;
- Braconnage ;
- Etc.

Conséquence de la perte de biodiversité :

- Les rapports difficiles entre les structures étatiques chargées de la gestion des ressources naturelles et les populations rurales peu sensibilisées sur l'importance de la diversité biologique ;
- Les conflits incessants entre différents utilisateurs des ressources (conflits agriculteurs/éleveurs, populations autochtones et allochtones...) ;
- La faible intégration du secteur forestier à l'économie nationale avec une absence notoire d'investissement aux différents niveaux des filières ;
- L'absence d'une base conceptuelle souple favorisant une émergence d'organisations villageoises à grande échelle aptes à assurer durablement la satisfaction des besoins de leurs membres par l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- L'approche développement rural très sectorielle tenant peu ou pas compte des retombées environnementales néfastes dues aux mauvaises pratiques.

1.2. Potentiel en aires protégées, processus REDD et les écosystèmes

1.2.1. Aires protégées

Le Tchad renferme dix-huit (18) aires protégées à savoir : trois (5) Parcs Nationaux, Six (6) réserves de faune, une (1) réserve de biosphère, huit (8) domaines de chasse et un (1) domaine pilote communautaire de chasse et des forêts classées : le Parc National de Zakouma (305 000 ha), le Parc National de Manda (114 000 ha), le Parc National de Sena Oura (73 520 ha), le Parc national Siniaka Minia (464 300 ha) et le Parc national de Goz Beïda. Les réserves de faune de Ouadi Rimé Ouadi Achim (8 000 000 ha), Barh Salamat (2 095 010 ha), Fada Archei (211 000 ha), Binder Léré (135 000 ha), Mandelia (138 000 ha), Aboutelfane (110 000 ha) les domaines de chasse de l'Aouk (1 185 000 ha), Melfi (426 000 ha), de Douguia (59 000 ha), de Kouloudia (65 000 ha) Barh Erguig (70 000 ha), Chari-Onoko (366 400 ha), Algue du Lac (360 000 ha) et le domaine pilote communautaire de Binder Léré (40 000 ha).

Le Tchad dispose de dix forêts classées : Forêt Classée de Siagon Yamodo, Forêt classée de Timbéri, Forêt classée de Dora Kagui, Forêt classée de Yamba Bérthé, Forêt classée de Djoli Kera, Forêt classée de Haut Bragoho, Forêt classée de Hélibongo, Forêt classée de Bébo, Forêt classée de Déli, Forêt classée du Lac Woueye.

L'ensemble de ces aires protégées couvre une superficie de 14 217 530 ha, **soit 12 % du territoire national (voire encadré 1 des aires protégées).**

Encadré 1

Nom de l'aire protégée	Actes de création de l'aire protégée	Superficie (ha) (*)	Observations
Parc national de Zakouma.	Décret n°86 du 7 mai 1963.	297 200 (superficie initiale).	Limites modifiées par le Décret n°867 du 25 juin 2019. Arrêté n° 145 du 6 décembre 1994

Nom de l'aire protégée	Actes de création de l'aire protégée	Superficie (ha) (*)	Observations
			portant réglementation intérieure.
Parc national de Manda.	Décret n°56 du 19 mars 1965	114 000 (superficie actuelle).	Limites modifiées par le Décret N°243 du 23 octobre 1967.
Parc national de Sena-Oura.	Loi n°011 du 10 juin 2010.	73 520.	Décret 377 du 05 juin 2014 portant organisation et fonctionnement du parc national.
Parc national de Zah-Soo.	Loi n°3 du 15 mars 2022.	81 500.	
Parc National de Siniaka Minia	Loi N° 0003/PR/2024, du 15 Mars 2024	415 806	Statut Réqualifié
Réserve de la biosphère du lac Fitri.	Décret n°773 du 2 octobre 1989.	50 000.	Superficie estimée
Réserve naturelle et culturelle de l'Ennedi.	Décret n°160 du 6 février 2019.	3 044 500.	Périmètre du bien du patrimoine mondial créé par le Décret n°260/2016 portant classement et protection du site du Massif de l'Ennedi en site mixte (naturel et culturel). Présence à l'intérieur de la RNCE, de la réserve de faune de Fada Archeï (211 300 ha) créée pour une durée de 5 ans (Décret n°232 du 7 octobre 1967).
Réserve de faune d'Aboutelfane.	Arrêté du 20 mai 1955.	110 000.	Créée pour une période 30 ans.
Réserve de faune de Siniaka Minia.	Décret n°97 du 17 mai 1961.	464 300.	Superficie estimée (non précisée dans l'acte de création). Réserve en cours de requalification en parc national.
Réserve de faune de Bahr Salamat.	Décret n°49 du 29 février 1964.	2 060 000.	Présence de l'aire de chasse contrôlée du lac Iro (1 000 000 ha) à l'intérieur de la réserve (Décret n°262 du 8 novembre 1967).
Réserve de faune de Mandelia.	Décret n°231 du 7 octobre 1967.	138 000.	Superficie non précisée dans les actes de classement et de modification. Limites modifiées par Décret n°199 du 29 juin 1969.
Réserve de faune de l'Ouadi Rimé-Ouadi Achim.	Décret n°135 du 10 mai 1969.	8 000 000	Superficie non précisée dans l'acte de classement. Présence à l'intérieur de la réserve de faune, d'une aire de chasse contrôlée

Nom de l'aire protégée	Actes de création de l'aire protégée	Superficie (ha) (*)	Observations
			(2 902 500 ha) dite Ouadi Haouache, créée par Décret n° 150 du 27 mai 1968.
Réserve de faune de Binder – Léré.	Décret N° 169 du 21 mai 1974.	135 000.	Présence à l'intérieur de la réserve de faune, d'un domaine de chasse communautaire créé par Arrêté n°71 du 5 décembre 2005 et prorogé pour une période de 2 ans par l'Arrêté n° 51 du 2 novembre 2007.
Site naturel des lacs d'Ounianga.	Décret n°1077 du 15 décembre 2010.	62 808	Classé au patrimoine mondial en 2012 et entouré d'une zone tampon de 4 869 ha.
Forêt classée de Haut Bragoto	Non déterminé.	214 000	Superficies fournies par la Direction des Forêts de la promotion des filières et de la lutte contre la désertification et la Direction de la faune et des aires protégées.
Forêt classée de Djoli Kera	Arrêté n°32 du 15 janvier 1955	93 700	
Forêt classée de Yamba Berté	Arrêté modifié n°30 du 15 janvier 1955	10 000	
Forêt classée de Timberi	Arrêté n°31 du 15 janvier 1955	12 460	
Forêt classée de Siagon-Yamodo	Non déterminé	46 000	
Forêt classée de Bébo		Non déterminée	
Forêt classée de Déli		340	
Forêt classée de Helli Bongo		1 254	
Forêt classée de Dorankagui		522	
Forêt classée de Lagué		350	
Total			

(*) Ont été prises en compte les superficies figurant dans les actes de création.

1.2.2. Processus de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

Le processus de la REDD+ est donc un mécanisme international qui propose de rémunérer ou payer les efforts des pays forestiers tropicaux, il vise un vaste ensemble d'approches et d'actions qui s'engagent à :

- Réduire la déforestation et la dégradation forestière sur leurs territoires ;
- Gérer durablement leurs forêts ;
- Conserver leurs biodiversités ;
- Augmenter leurs stocks de carbone forestier.

Face à la tendance à la déforestation et à la dégradation des forêts, le gouvernement a lancé plusieurs actions dont l'initiative baptisée « Ceinture verte », le Fonds Spécial en de l'Environnement (FSE), la subvention du gaz butane et la stratégie pour la gestion des ressources naturelles en milieu urbain et périurbain de la ville de Ndjamena, la Grande Muraille Verte (GMV) et la création de l'Agence pour l'Energie Domestique pour l'Environnement (AEDE). Cependant, les populations ont encore besoin d'être sensibilisées à la protection des arbres plantés dans le cadre de l'initiative « Ceinture verte ». En outre, elles exploitent le bois énergie sans se préoccuper de l'adaptation des techniques à la raréfaction des ressources et n'utilisent que peu les foyers et les fours améliorés.

1.2.3. Les écosystèmes du Tchad

Le terme "écosystème" désigne un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de microorganismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle. Au Tchad, les écosystèmes sont constitués des écosystèmes terrestres, aquatiques naturels et agro systèmes aquatiques. Ces écosystèmes se partagent les trois (3) grands domaines phytogéographies ou bioclimatiques du Tchad à savoir les domaines saharien, sahélien et soudanien déjà bien élucidés dans la SPANB 2014-2020 deuxième édition.

La tendance actuelle de ces écosystèmes se revêt de plus en plus des formes inflationnistes d'usage non durable des ressources naturelles. Les bonnes dispositions individuelles et les tentatives de restauration par le Ministère en charge de l'Environnement sont rendues significatives par l'excès de menaces directes sur les ressources surtout forestières. L'exploitation des ressources biologiques se fait dans de nombreux milieux édaphiques, aquatiques et orogéniques.

Il ressort de l'examen des stratégies, politiques, plans et programmes que de nombreuses mesures ont été prises pour intégrer la diversité biologique dans l'une ou l'autre de ses dimensions à savoir : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des terres, sols et forêts... ces mesures revêtent plusieurs formes et ou natures. La plupart apparaissent sous forme d'objectifs généraux ou spécifiques, de résultats ou même d'actions. D'autres mesures sont prises sous forme d'orientations ou d'actes réglementaires ou administratifs. Ainsi toutes les mesures prises dans le cadre de la présente SPANB doivent s'aligner sur le cadre mondial de la Biodiversité pour une mise en œuvre efficiente et efficace. Ainsi on note dans les différents domaines :

✓ *Dans le domaine des terres*

Les ressources de la terre en général et forestières en particulier sont mal connues. Peu de recherches sur la séquestration du carbone forestier au Tchad ont été effectuées. Aucun inventaire forestier n'a été réalisé d'une manière exhaustive sur le plan national. Bien que les phénomènes de déforestation et de dégradation des forêts et leurs causes soient présentés dans le présent document, il existe peu de données quantitatives sur leur importance relative.

Malgré l'aridité climatique et édaphique limitant en partie le développement spontané des formations ligneuses, le pays regorge d'énormes potentialités qui s'établissent suivant un gradient bioclimatique nord-sud allant des steppes aux forêts denses sèches. En effet, l'évaluation précise des surfaces exploitables est très difficile à chiffrer mais on estime à 18 millions d'hectares les superficies agricoles (soit 14% de la superficie du pays), à 84 millions d'hectares de parcours du bétail (soit 37% de la superficie du pays), à 10,5 millions d'hectares de forêt (soit 8 % de la superficie du pays) et à 41% du territoire représentant la zone désertique septentrionale.

Les terres agricoles ou arables sont de l'ordre de 39 000 000 ha au Tchad et la proportion potentiellement riche est de l'ordre de 75% selon les données par défaut de la FAO.

L'actualisation consiste à inventorier de façon précise toutes les superficies exploitables et non-exploitable sus-indiquées. Ainsi, les 84 million d'hectares de parcours du bétail qui font 37% de la superficie du pays peuvent être libérés pour une régénération des ressources si l'élevage intensive est pratiqué.

✓ *Dans le domaine des sols*

Fortement tributaires des phénomènes physico-chimiques, eux-mêmes liés à la variation des températures et à la quantité des pluies susceptibles de déclencher des réactions d'altération et de minéralisation, on rencontre au Tchad, du nord au sud, suivant la zonation climatique, des associations des sols.

Ainsi, il a été décidé de la mise en œuvre d'un programme de restauration des ressources naturelles notamment les sols par : (i) défense et restauration des sols, (ii) mise en place d'une politique d'alternance végétation ligneuse-cultures selon les techniques de l'agroforesterie, (iii) élaboration avec les communautés rurales concernées d'un plan d'aménagement et de gestion.

✓ *Dans le domaine de la foresterie*

Les forêts Tchadiennes occupent une superficie d'environ 23 millions d'ha. La zone soudanienne au sud du pays est celle qui a le couvert forestier le plus étendu puisque celui-ci est estimé à 13.258.000 ha. Entre 1990 et 2000, le taux de déforestation annuelle déterminée par la FAO a été de 0,6 et celui de SIDRAT en 2013 était de 2,5.

La Direction des Forêts et de la lutte contre la Désertification de (DFLCD), est chargée entre autre de : (i) la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière de l'environnement et des forêts, (ii) la mise en application de la réglementation nationale des accords et conventions régionales et internationales relatives à l'environnement, à la prévention et la lutte contre les nuisances de la nature, la conception et l'élaboration des stratégies de lutte contre la désertification et la coordination des programmes s'y rattachant.

Dans l'accomplissement de ses attributions au niveau territorial, cette administration forestière est suppléée par des inspections forestières au niveau départemental avec pour base des postes forestiers. La conservation et la gestion rationnelle figurent au nombre des options stratégiques adoptées afin de restaurer l'équilibre écologique.

Plusieurs programmes et stratégies ont été adoptés au nombre desquelles il y a entre autres : (I) le Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD) ; (II) la Stratégie d'Energie Domestique (SED) ; (III) la Stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme Arabique, etc. qui intègrent les trois dimensions de la diversité biologique.

1.3. États et tendances de la biodiversité

Pour une mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité, nous avons les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques et les principales pressions exercées sur la biodiversité avec comme corolaires les changements (directs et indirects) dans la diversité biologique.

Le Tchad dispose d'énormes ressources forestières dont la vitalité dépend de la disponibilité en eau. Le régime pluviométrique impose du sud au nord les formations forestières suivantes :

1.3.1. Les formations forestières claires

Elles sont constituées par des forêts galeries le long des cours d'eau et les îlots de forêts denses sèches qui font place par endroits à des formations dégradées à forêts claires et savanes boisées. Ces massifs de forêts denses non aménagés sont productifs. Le volume brut sur écorce est voisin de 120m³/ha.

1.3.2. Les formations mixtes productives :

Il s'agit des forêts et des savanes boisées de la zone soudanienne. Le volume brut sur écorce est supérieur à 60m³/ha

1.3.3. Les formations mixtes improductives :

Cela concerne les savanes arborées dans les conditions écologiques extrêmes où les arbres sont rabougris. Ils appartiennent au domaine sahélien. Le volume brut sur écorce ne dépasse guère 20m³/ha. La hauteur dominante n'excède pas 7m. On rencontre ces formations dans les parcs nationaux qui sont des aires protégées affranchies de droit d'usage.

1.3.4. Les jachères forestières :

Elles se rencontrent là où se pratique l'agriculture. Elles sont constituées par des formations arborées mixtes, forestières et graminéennes dans les différents stades de régénération après défrichement pour l'agriculture.

1.3.5. Les formations essentiellement arbustives :

Elles sont composées de steppes et savanes arbustives, appartenant au domaine saharien et sahélo-soudanien. Le volume brut exploitable reste inférieur à 20m³/ha. La hauteur dominante ne dépasse pas 7m. Au niveau de la diversité végétale, le Tchad héberge une flore riche et très diversifiée. Selon diverses sources d'informations disponibles, l'on estime qu'il y a environ 4318 espèces de végétaux supérieurs (sauvages et domestiques) y compris 71 espèces endémiques et 11 espèces menacées. Cette liste est loin d'être exhaustive, car il n'y a jamais eu un inventaire complet sur toute l'étendue du territoire. Globalement la flore du Tchad est répartie dans les deux domaines de formations naturelles suivantes : (i) le domaine soudano-sahélien, compris entre les isohyètes 600 et 900 mm, occupé par des savanes arborées à Combrétacées et (ii) le domaine soudano-guinéen, où les précipitations moyennes varient entre 900 mm et 1200 mm, se caractérise par la savane boisée où le stockage de carbone est très important.

Pour les espèces protégées, la potentialité forestière du Tchad comprend entre autres, l'Acacia Sénégal, *Borassus aethiopum*, *Parkia biglobosa*, le *Vitellaria paradoxa*, le *Balanites aegyptiaca*, le *Zizyphus*, le tamarinier, ... qui constituent les sources appréciables de revenu monétaire pour les populations. Elles restent cependant peu valorisées à l'exception **de la gomme arabique, du néré et du karité.**

- Les gommeras (Acacia senegal, Acacia seyal et Acacia leata) très largement exploitées dans la partie sahélienne du pays, couvrent une superficie totale de 38 millions ha mais dont 1,5 millions d'ha se prêtent à une exploitation soutenue. La production de gomme varie d'une année à l'autre mais sa moyenne est de 1500 tonnes entre les années 1986-1991. Le Tchad produit jusqu'à 25 000 tonnes par an pour un marché mondial qui représente environ 50.000 tonnes, ce qui le place comme deuxième producteur mondial de gomme arabique après le Soudan. Cependant, le potentiel de production est largement sous-exploité.
- Le karité (*Vitellaria paradoxa*) existe en peuplement parfois mélangé avec le néré. La couverture géographique du karité comprend le sud du Guerra, le Salamat et la zone soudanienne du pays avec une forte densité variable. Les peuplements les plus denses sont observés en particulier dans la Tandjilé, au Mayo Kébbi, au Logone Oriental, au Logone Occidental et au Moyen Chari où il existe 50 à 60 millions d'arbres dont seulement 4 à 5% sont exploités. Dans la zone soudanienne 4 à 5 millions de karité produisent en moyenne 500 000 tonnes de noix/an (DFLCD, 2006). En matière de production, le Tchad a un potentiel en amandes de 800 000 tonnes, le Nigeria 250 000, le Mali 250 000 et le Ghana 200 000 tonnes. Mais en termes de production industrielle pour d'autres utilisations, le Tchad prend la queue avec 50 000 tonnes. Tandis que le Ghana, ayant un faible taux de potentiel, produit environ 125 000 tonnes, le Nigéria avec 100 000 tonnes et le Mali avec 150 000 tonnes. Au regard de cette comparaison, le Tchad n'a pas du tout fourni des efforts pour rendre la filière karité compétitive sur le marché africain, voire mondial (Cabinet Bicon, 2010).

1.4. **Problématiques liées à la gestion des aires protégées et ressources fauniques**

Pays de tradition faunique, le Tchad ou la variabilité de la faune faisait sa fierté s'est effondrée progressivement à partir des années 80 pour atteindre aujourd'hui un seuil le plus critique de l'Afrique Centrale. Cette situation est principalement le fait d'un braconnage

généralisé, orchestré par des individus sans foi ni loi. Les menaces et les pressions sont innombrables ainsi que les lacunes dans la mise en œuvre.

1.4.1. Les menaces et les pressions

- les fortes pressions sur les ressources fourragères dues à l'accroissement du cheptel avec son élevage extensif ;
- les fortes pressions sur les ressources naturelles conduisant au déclin (Addax, gazelle dama, lamantin), ou à la disparition (rhinocéros noir et blanc, oryx) de certaines espèces ;
- l'augmentation du taux de braconnage dans certaines zones comme Zakouma, Ouadi Rimé Ouadi Achim (on note aussi la présence de plus en plus accrue des braconniers venus des pays voisins).
- l'insécurité chronique et récurrence des conflits communautaires dans le pays et des conflits armés dans nos frontières, ce qui sont préjudiciables à la grande faune ;

1.4.2. Les lacunes dans la mise en œuvre

- l'insuffisance des infrastructures ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel en charge des aires protégées ;
- l'immixtion des autorités politiques et militaires dans la gestion des aires protégées ;
- l'insuffisance de politique de gestion participative avec les populations des aires protégées ;
- l'absence d'une banque des données pour la gestion des aires protégées ;
- la non-accréditation dans le pays de certaines ONG internationales spécialisées dans la conservation (WWF, UICN, WCS), ce qui pourrait être pénalisant pour le pays ;
- le manque de plan d'aménagement et de gestion de certaines aires protégées ;
- la faible participation du secteur privé et communautaire à la gestion des ressources naturelles ;
- le non engagement effectif des parties prenantes à savoir l'État et les PTF ;
- le faible arrimage des conventions internationales avec les lois nationales ;
- la non signature de l'Accord de Lusaka ;
- la non ratification de l'Accord Afrique-Eurasie sur les oiseaux d'eau migrateurs ;
- le manque de sécurisation et de la responsabilisation des communautés locales dans la gestion des aires protégées ;
- la faible synergie entre les ministères en charge de la gestion des ressources ;
- l'absence de financement des plans de Développement Locaux (PDL) élaborés ;
- la non évaluation des résultats et la non traduction en actions de terrain les engagements pris vis-à-vis des conventions internationales

1.5. Importances des zones humides

Le tableau I ci-dessous montre les zones humides qui comprennent les Plaines d'inondation des Bahr Aouk, Salamat, du Logone et les dépressions Toupouri, Lac Fitri, partie tchadienne du Lac Tchad, réserve de faune de Binder Leré et plaine de Massenya. Elles couvrent une superficie de 124 050, 68 km².

Tableau I : Les zones humides du Tchad

<i>Site</i>	Province	Date	Superficie (km²)	Coordonnées
<i>Lac Fitri</i>	Batha	13 juin 1990	1 950,00	12° 49' 59" nord, 17° 30' 00" est
<i>Partie tchadienne du lac Tchad</i>	Lac, Kanem	14 août 2001	16 481,68	14° 19' 59" nord, 13° 37' 01" est
<i>Plaines d'inondation du Logone et dépressions toupouri</i>	Chari-Baguirmi, Mayo-Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest, Tandjilé	14 novembre 2005	29 789,00	10° 30' 00" nord, 16° 13' 59" est
<i>Réserve de faune de Binder-Léré</i>	Mayo-Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest	14 novembre 2005	1 350,00	9° 18' 00" nord, 14° 16' 59" est
<i>Plaines d'inondation des Bahr Aouk et Salamat</i>	Salamat, Moyen-Chari	1 ^{er} mai 2006	49 220,00	10° 45' nord, 20° 33' est
<i>Plaine de Massenya</i>	Chari-Baguirmi	17 octobre 2008	25 260,00	11° 15' nord, 16° 15' est
Total			124 050, 68	

La végétation de la zone se compose de nombreuses espèces sahéliennes et soudaniennes tant au niveau des ligneux que des graminées. Les zones humides occupent une place importante dans la SPANB, en s'alignant avec les objectifs et cibles mondiaux du CMB comme suit :

Concernant la planification spatiale : Les zones humides sont des « zones de grande importance pour la biodiversité au Tchad, y compris d'écosystèmes de grande intégrité écologique ». La planification spatiale et l'adaptation des aménagements intégrant la biodiversité garantit une réduction d'impact et une meilleure protection des ces zones humides. Ces zones humides sont sources de nombreux services écosystemiques. Les sociétés y mènent de des activités de subsistance (pêche, agriculture, élevage, chasse cueillette) intégrées au fonctionnement des écosystèmes.

Concernant la restauration et la conservation : La SPANB, par rapport aux cibles mondiales 2 et 3, a pris plusieurs mesures ambitieuses dans le cadre de la protection, de la restauration et d'augmentation de superficie des zones humide au Tchad qui vont contribuer à la restauration/conservation d'au moins 30 % des plaines d'inondation, des dépressions, des lacs et les réserves de faunes dégradés avant 2030.

Concernant les espèces : La SPANB a reconnu les zones humides comme habitats d'importance vitale pour faire stopper l'extinction des espèces. Plusieurs mesures en conformité avec la Cible mondiale 4 ont été prises dans le plan d'action de la Stratégie.

Concernant la pollution : La SPANB a largement inclus des mesures de réduction massive de la pollution des zones humides. Plusieurs mesures permettant d'atteindre la Cible 7 du CMB ont été émises dans le plan d'Action de la Stratégie.

Concernant les terres productives : la SPANB reconnaît les zones humides comme des systèmes productifs et il a été inclus plusieurs interventions politiques sectorielles ainsi que des mesures pour privilégier une gestion durable de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche pour protéger et restaurer les zones humides afin d'atteindre la Cible 10 du CMB.

Concernant les services écosystémiques : la Stratégie de la Biodiversité a inclus les zones humides pour les fonctions et services écosystémiques qu'elles procurent, pour la protection qu'elles assurent contre les catastrophes et en tant que solutions efficaces fondées sur la nature. Ainsi plusieurs mesures ont été prises par rapport à la Cible 11 afin de permettre à la SPANB de s'aligner sur le CMB.

Concernant les espaces urbains verts et bleus : la Stratégie a inclus des plans ambitieux pour les zones humides urbaines, notamment dans le cadre du programme du label Ville des Zones Humides. Plusieurs mesures ont été prises concernant la Cible 12 afin d'augmenter la superficie des zones humides et améliorer l'accès à ces zones et les avantages qu'elles procurent, en faveur de la santé et du bien-être des populations dans les zones urbaines

Concernant les entreprises et les institutions financières : il est important de divulguer les impacts et les dépendances sur la biodiversité et d'accroître progressivement les incidences positives dans le cadre de la SPANB tout en tenant compte des impacts sur les zones humides, notamment en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement. Ainsi plusieurs mesures ont été prises en relation avec la Cible 15 afin que toutes les entreprises évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité.

Concernant la réduction des subventions préjudiciables : La SPANB a identifié et inclu des plans de réduction des subventions et des flux financiers qui portent préjudice aux écosystèmes de zones humides. Quelques mesures ont été prises dans ce sens pour s'arrimer sur la Cible 18.

1.6. Les écorégions

Les climats et la végétation du Tchad changent de manière marquée entre les montagnes et les déserts du nord (zone saharienne), la vaste steppe arbustive (zone sahélienne) dans la partie centrale du pays, et enfin l'immense savane arborée (zone soudanaise) au sud. Des forêts tropicales de feuillus (zone guinéenne) sont présentes à l'extrémité sud du pays. Ces biomes reflètent les différences dans les taux annuels de précipitations, lesquels déterminent également l'utilisation de la terre par les hommes, ainsi que les types et l'abondance de poissons et d'animaux sauvages présents dans les diverses régions du pays (voir carte ci-dessous). Le Tchad est essentiellement un vaste bassin dont l'altitude la plus basse se situe au centre du pays.

II. Actualisation des objectifs poursuivis au niveau national

2.1. Adoption des objectifs nationaux

La République du Tchad a défini des objectifs nationaux lors du sixième rapport national sur la diversité biologique. Ces objectifs nationaux sont actualisés pour être en adéquation avec le Cadre Mondial de la Biodiversité et intégrés dans la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB 2025/2030)

2.2. Alignement des objectifs nationaux de la biodiversité du Tchad avec le Cadre Mondial de la Biodiversité

Afin qu'ils soient alignés sur le Cadre Mondial de la Biodiversité et les ODD pertinents et qu'ils soient opérationnels (c'est-à-dire mesurables, chiffrés et spatialement explicites) les objectifs nationaux (ON) du Sixième Rapport National de la biodiversité sont révisés et mis à jour comme montré dans le tableau II ci-dessous.

Tableau II : les 20 objectifs nationaux actualisés

<p>ON1 : D'ici à 2030 au plus tard, 80% de la population tchadienne sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.</p>	<p>ON2 : D'ici à 2030 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.</p>
<p>ON3 : D'ici à 2030 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.</p>	
<p>ON4 : D'ici à 2030 au plus tard, le gouvernement, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres</p>	<p>ON5 : D'ici à 2030, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.</p>
<p>ON6 : D'ici à 2030, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.</p>	

<p>ON7 : D'ici à 2030, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique</p>	<p>ON8 : D'ici à 2030, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.</p>
<p>ON9 : D'ici à 2030, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher ou en réduire d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement.</p>	<p>ON10 : D'ici à 2030, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les zones lacustres et les autres écosystèmes vulnérables aquacoles affectés par les changements climatiques sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement</p>
<p>ON11 : D'ici à 2030, au moins 30% des zones terrestres et d'eaux intérieures, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et aquacole.</p>	<p>ON12 : D'ici à 2030, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu</p>
	<p>ON13 : D'ici à 2030, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.</p>
<p>ON14 : D'ici à 2030, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables</p>	
<p>ON15 : D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 20% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.</p>	<p>ON16 : D'ici à 2030, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale</p>
	<p>ON17 : D'ici à 2030, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique</p>
<p>ON18: D'ici à 2030, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés</p>	

autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.	
ON19 : D'ici à 2030, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	ON20 : D'ici à 2030 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2025-2030 révisé pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels

III. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

À la conférence des parties (COP15) de la CDB, en décembre 2022, 192 pays ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) qui comprend quatre objectifs et 23 cibles pour faire cesser et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030.

Compte tenu des progrès limités dans la réalisation des objectifs mondiaux fixés pour 2020 et de l'augmentation sans précédent de la tendance à la perte de biodiversité, le cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (CMB KM), adopté comme principal résultat de la (COP) de 2022 (15th), a fixé les engagements mondiaux pour stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030, pour garantir l'utilisation et la gestion durables de la biodiversité et pour veiller à ce que les contributions de la nature à l'homme soient appréciées, maintenues et renforcées.

Afin d'atteindre la vision à long terme de 2050, qui consiste à vivre en harmonie avec la nature, et de réaliser de manière ambitieuse le changement par rapport à la situation habituelle, le nouvel accord conclu dans le cadre du Fonds mondial pour la biodiversité fixe historiquement quatre objectifs globaux ambitieux et 23 cibles mondiales pour réduire les pressions exercées par les facteurs anthropiques de perte de biodiversité et construire des écosystèmes résilients aux effets du changement climatique, garantir les bénéfices de l'utilisation durable de la biodiversité et accroître le financement de la biodiversité.

3.1. Contexte

La biodiversité est essentielle au bien-être humain, à la santé de la planète et à la prospérité économique de tous les peuples, notamment à la réalisation de modes de vie équilibrés et en harmonie avec la Terre nourricière.

Le CMB-KM a pour objet de donner suite au Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ainsi qu'à de nombreux autres travaux scientifiques qui témoignent amplement du fait que, malgré les efforts, la biodiversité se détériore partout dans le monde à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Ainsi selon le rapport de l'évaluation nous avons :

- Près de 25 % des espèces des différents groupes d'animaux et de plantes évalués sont menacées, soit un million d'espèces qui risquent de disparaître, la plupart en quelques décennies, si aucune mesure n'est prise pour atténuer les causes de la perte de biodiversité.
- La biosphère, dont dépend l'humanité dans son ensemble, subit des modifications d'une ampleur inégalée à toutes les échelles spatiales.
- Il est possible de conserver, de restaurer et d'utiliser la nature de manière durable tout en réalisant d'autres objectifs sociétaux au niveau mondial si des mesures urgentes et concertées sont prises pour promouvoir un changement transformateur.
- Les facteurs directs de modification de la nature ayant le plus d'impact sur la planète sont (en commençant par les plus forts) : les changements d'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes. Ces cinq facteurs directs résultent d'un ensemble de causes sous-jacentes, les facteurs indirects de modification, qui sont eux-mêmes déterminés par les valeurs et les comportements sociaux.

3.2. *Objet du Cadre*

Le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal vise à stimuler, faciliter et promouvoir une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et des autorités locales et infranationales, avec la participation de l'ensemble de la société, afin de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité et d'atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les objectifs et les cibles du cadre, contribuant ainsi aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et à ceux de ses Protocoles.

3.3. *Vision 2050 et mission 2030 du Cadre*

- La vision du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, où « **d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains** ».
- La mission du cadre pour la période allant jusqu'à 2030, dans la perspective de la vision 2050, est de : **Prendre des mesures urgentes** visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité afin de **“promouvoir le rétablissement de la nature, dans l'intérêt des populations et de la planète, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en assurant les moyens de mise en œuvre nécessaires”**.

3.4. *Objectifs et Cibles mondiaux du Cadre*

Le Cadre Mondial de la Biodiversité comporte quatre objectifs mondiaux (Tableau III) à long terme pour 2050, liés à la Vision 2050 en faveur de la biodiversité. Ces objectifs ont été transformés en objectifs spécifiques dans le Plan d'actions de mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique révisée pour la période 2025-2030.

3.4.1. Objectifs mondiaux

Tableau III. Objectifs mondiaux du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal

<p>Objectif A : Préserver, améliorer ou rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, afin d'accroître considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050 ; Mettre fin à l'extinction d'origine anthropique des espèces menacées connues et, d'ici à 2050, diviser par dix le taux et le risque d'extinction de toutes les espèces et accroître l'abondance des espèces sauvages indigènes pour atteindre des niveaux sains et résilients ; Préserver la diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages et domestiquées, afin de sauvegarder leur potentiel d'adaptation.</p>	<p>Objectif B : Utiliser et gérer durablement la biodiversité et valoriser, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et services écosystémiques, et rétablir ceux qui sont actuellement en déclin, afin de favoriser un développement durable dans l'intérêt des générations actuelles et futures d'ici à 2050.</p>
<p>Objectif C : Partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le cas échéant, y compris, s'il y a lieu, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et les augmenter significativement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages convenus au niveau international.</p>	<p>Objectif D : Donner à toutes les Parties, en particulier aux pays en développement Parties, notamment aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris en matière de financement, de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, d'accès aux technologies et de transfert de celles-ci, afin de mettre pleinement en œuvre le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en comblant progressivement le déficit de financement de la biodiversité, qui s'élève à 700 milliards de dollars par an, et en alignant les flux financiers sur le cadre mondial et sur la Vision 2050 pour la biodiversité.</p>

3.4.2. Cibles mondiales à l'horizon 2030

Le CMB-KM comporte 23 cibles mondiales (CM) orientées vers l'action et devant faire l'objet de mesures urgentes au cours de la décennie allant jusqu'à 2035. Les actions définies dans chaque cible doivent être lancées immédiatement et achevées leur contractualisation d'ici à 2030. Ensemble, les résultats permettront d'atteindre les objectifs axés sur les résultats pour 2050. Les actions visant à atteindre ces cibles doivent être mises en œuvre conformément à la Convention sur la diversité biologique et à ses Protocoles, ainsi qu'à

d'autres obligations internationales pertinentes, en tenant compte des contextes, des priorités et des conditions socioéconomiques du pays. Ces cibles mondiales sont représentées dans le **Tableau IV** suivant :

Tableau IV : les 23 cibles mondiales du Cadre Mondial de la Biodiversité

<p>CM1 : Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité et/ou soient gérées efficacement dans le cadre de processus de changement d'affectation des terres et des mers, afin de réduire la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris d'écosystèmes de grande intégrité écologique, à un niveau proche de zéro d'ici à 2030, dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales.</p>	<p>CM2 : Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces, afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologiques.</p>
<p>CM3 : Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.</p>	<p>CM4 : Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.</p>
<p>CM5 : Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales en matière d'utilisation durable.</p>	
<p>CM6 : Éviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes, en réduisant de moitié au moins les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'ici à 2030, et en éradiquant ou en contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones prioritaires, notamment dans les îles.</p>	
<p>CM7 : Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment : a) en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un</p>	<p>CM8 : Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y</p>

<p>cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments ; b) en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence ; c) en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.</p>	<p>compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l'action climatique sur la biodiversité.</p>
<p>CM9 : Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.</p>	
<p>CM10 : Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en augmentant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes, contribuant ainsi à améliorer la résilience, l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production, ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire, à conserver et à restaurer la biodiversité et à préserver les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques.</p>	
<p>CM11 : Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.</p>	<p>CM12 : Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte de celle-ci dans l'aménagement urbain, en améliorant la biodiversité ainsi que la connectivité et l'intégrité écologiques indigènes, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, ainsi qu'en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.</p>
<p>CM13 : Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé</p>	
<p>CM14 : Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.</p>	

<p>CM15 : Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières : (a) contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, y compris en prévoyant des dispositions applicables à toutes les grandes entreprises ainsi qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que leurs portefeuilles, (b) informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables et (c) rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin ; afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.</p>	<p>CM16 : Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.</p>
<p>CM18 : Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité</p>	<p>CM17 : Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tous les pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.</p>
<p>CM19 : Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à :</p> <p>a) Augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui remplissent volontairement les engagements des pays développés Parties, en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, pour le porter à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030 ;</p> <p>b) Accroître significativement la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte des pays ;</p> <p>c) Tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment grâce à des fonds à</p>	

impact et à d'autres instruments ;
 d) Promouvoir des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les crédits et compensations en matière de biodiversité et les mécanismes de partage des avantages, grâce à mesures de protection environnementales et sociales ;
 e) Tirer le meilleur parti des avantages connexes et des synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat ;
 f) Renforcer les actions collectives, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, les actions en faveur de la Terre nourricière et les approches non commerciales, y compris les approches communautaires de gestion des ressources naturelles, ainsi que la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de préserver la diversité biologique ;
 g) Améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources.

CM20 : Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du cadre mondial.

CM21 : Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé, conformément à la législation nationale.

CM22 : Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement.

CM23 : Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité.

Le **Tableau V** présente l'organisation générale du cadre global, organisé en quatre objectifs principaux à horizon 2050 avec des cibles à 2030. Les trois premiers objectifs reprennent les trois objectifs de la CDB (conservation, utilisation durable et partage des avantages), le quatrième étant dédié spécifiquement à la mise en œuvre du cadre. Des cibles, à échéance 2030, sont associées à chacun de ces quatre objectifs principaux et seront orientées vers l'action. Pour chacun des objectifs et des cibles, des éléments de suivis associés à des jeux d'indicateurs sont identifiés.

Tableau V : organisation synthétique du cadre post2020 avec les 4 objectifs principaux et les 23 cibles associées

<i>Objectifs du cadre</i>	<i>Cibles mondiales</i>
Objectif A : « Conservation » (Maintenir et restaurer la biodiversité et les écosystèmes)	C1 Planification spatiale
	C2 Restauration
	C3 Aires protégées
	C4 Populations sauvages et domestiques
	C5 Utilisation des espèces sauvages
	C6 Espèces exotiques envahissantes
	C7 Pollutions
	C8 Changement Climatique
Objectif B : « Utilisation » (Stopper le déclin des contributions de la nature aux humains)	C9 Services matériels
	C10 Agriculture
	C11 Services de régulation
Objectif C : « Partager équitablement » (Assurer un accès juste et équitable aux ressources naturelles)	C12 Villes
	C13 Accès et partage des avantages
Objectif D : « Mise en œuvre » (Déployer des outils et des solutions durables)	C14 Intégration politique
	C15 Intégration dans les entreprises
	C16 Intégration parmi les citoyens
	C17 Biotechnologies
	C18 Subventions néfastes
	C19 Mobilisation des ressources
	C20 Connaissances
	C21 Participation équitable et droits humains
	C22 Participation des populations vulnérables
	C23 Egalité des genres

3.5. *Alignement des objectifs nationaux de la biodiversité avec le Cadre Mondial de la Biodiversité*

Dans cette partie nous considérons les objectifs nationaux déjà révisés et mis à jour pour qu'ils soient alignés sur le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kuming Montreal et les les Objectifs du Développement Durable (ODD) pertinents et qu'ils soient opérationnels (c'est-à-dire mesurables, chiffrés et spatialement explicites). Les tableaux (de VI. à XXV) suivant

montrent la soumission des cibles nationales (ON1 à ON20) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

Tableau VI : soumission de la cible nationale (ON1) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 1: D'ici à 2030 au plus tard, 80% de la population tchadienne sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif A ✓ <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veuillez préciser)</i></p>	<p>Degré d'alignement</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Superficie des écosystèmes naturels sélectionnés. <input type="checkbox"/> Proportion de (sous)populations maintenues au sein de l'espèce <input type="checkbox"/> Services rendus par les écosystèmes</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Indice de préservation des écosystèmes <input type="checkbox"/> Indice d'intégrité des écosystèmes <input type="checkbox"/> Indice de l'Habitat des espèces</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Superficie des zones forestières par rapport à la superficie totale des terres <input type="checkbox"/> Répartition des forêts <input type="checkbox"/> Perte de couverture des arbres</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> Existence de la Semaine Nationale de l'Arbre <input type="checkbox"/> Existence d'une ligne budgétaire consacré/alloué aux organes de sensibilisation sur la biodiversité <input type="checkbox"/> existence d'instituts universitaires et universités insérant le module de</p>	

	l'environnement dans leur curricula
	Engagements des acteurs non étatiques (facultatif). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:
	Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif)

Tableau VII : soumission de la cible nationale (ON2) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 2: d'ici à 2030 au plus tard les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input checked="" type="checkbox"/> Objectif D </p> <p> <input type="checkbox"/> Cibles mondiales 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23 </p> <p> <input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veuillez préciser)</i> </p>	<p>Degré d'alignement</p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p> <input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif) </p>
	<p>Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. <input type="checkbox"/> Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes <input type="checkbox"/> Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes </p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p> <input type="checkbox"/> RAS </p>	

	<p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Financement mobilisé aux fins du renforcement des capacités</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance financière et technique fournie en dollars (y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Financements mobilisés pour promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et l'utilisation des technologies</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> financement en provenance du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) ;</p> <p><input type="checkbox"/> Les Conventions de Rio ;</p> <p><input type="checkbox"/> le Plan quinquennal.</p>
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p> <p>Veillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau VIII : soumission de la cible nationale (ON3) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 3: D'ici à 2030 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif A</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif B</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif C</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. (<i>Veillez préciser</i>)</p>	<p>Degré d'alignement</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Moyen</p> <p><input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Moyen</p> <p><input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (<i>facultatif</i>)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (<i>facultatif</i>)</p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p>	

<p>durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.</p>	<p><input type="checkbox"/> Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique</p> <p><input type="checkbox"/> Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Valeur des subventions et autres mesures d'incitation nuisibles pour la biodiversité qui sont réorientées, réaffectées ou éliminées</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Tendances des mesures de soutien public à l'agriculture potentiellement néfastes pour l'environnement (estimation du soutien aux producteurs)</p> <p><input type="checkbox"/> Tendances du nombre de et de la valeur des mesures publiques de soutien en faveur des combustibles fossiles</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> Tarification des permis de pêche et TCP revus à la hausse</p> <p><input type="checkbox"/> Création du commandement de la Garde Forêt et Faunique</p> <p><input type="checkbox"/> Subvention des énergies de substitution (gaz butane, réchaud à pétrole)</p>
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p> <p>Y a-t-il des chevauchements ou des liens entre cette cible nationale et les engagements soumis en tant qu'engagements d'acteurs non étatiques à la réalisation du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal?</p> <p>Si « oui », veuillez préciser les engagements et les acteurs.</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p> <p>Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau IX : soumission de la cible nationale (ON4) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES	
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).

<p>Objectif national 4 : D'ici à 2030 au plus tard, le gouvernement, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Objectif A ✓ <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C ✓ <input type="checkbox"/> Objectif D <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 9 – 11 – 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veuillez préciser)</i></p>	<p>Degré d'alignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique <input type="checkbox"/> Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes <input type="checkbox"/> Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Valeur des subventions et autres mesures d'incitation nuisibles pour la biodiversité qui sont réorientées, réaffectées ou éliminées <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Financement mobilisé aux fins du renforcement des capacités <input type="checkbox"/> Financements mobilisés pour promouvoir le développement, le transfert, la diffusion et l'utilisation des technologies <input type="checkbox"/> Assistance financière et technique fournie en dollars (y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire) <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du Lac Tchad ; <input type="checkbox"/> La production des plants (pépinières) <input type="checkbox"/> Afracan Parck Net work ; <input type="checkbox"/> Introduction des rhynocéroces aux parcs de zakouma 	
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (facultatif). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p>	
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif)</p>	

	Veillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.
--	--

Tableau X : soumission de la cible nationale (ON5) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJEC TIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 5 : D'ici à 2030, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veillez préciser)</i></p>	<p>Degré d'alignement</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Pourcentage d'écosystèmes dégradés ou convertis en cours de restauration <input type="checkbox"/> Étendue des écosystèmes naturels <input type="checkbox"/> Étendues faisant l'objet de restauration</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Étendue des écosystèmes naturels <input type="checkbox"/> Maintien et restauration de la connectivité des écosystèmes naturels</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation de la couverture de la forêt naturelle <input type="checkbox"/> Perte annuelle de la couverture de la forêt</p>	

	<p>Autres indicateurs nationaux</p> <p><input type="checkbox"/> La Loi 14/PR/1998 du 17 juillet 1998 Définissant les principes généraux de la protection de l'Environnement;</p> <p><input type="checkbox"/> La création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte;</p> <p><input type="checkbox"/> Création du commandement de la Garde Foerstièrre et Faunique ayant des démembrements sur toute l'étendue du territoire national;</p> <p><input type="checkbox"/> Création de l'AEDE;</p>
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p> <p>Veillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau XI : soumission de la cible nationale (ON6) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 6: D'ici à 2030, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif A</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif B</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif C</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veillez préciser)</i></p>	<p>Degré d'alignement</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Moyen</p> <p><input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Moyen</p> <p><input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (<i>facultatif</i>)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (<i>facultatif</i>)</p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Superficie des écosystèmes naturels sélectionnés.</p> <p><input type="checkbox"/> Proportion de (sous)populations maintenues au sein de l'espèce</p> <p><input type="checkbox"/> Services rendus par les écosystèmes</p>	

<p>marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.</p>	<p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indice de préservation des écosystèmes <input type="checkbox"/> Indice d'intégrité des écosystèmes <input type="checkbox"/> Indice de l'Habitat des espèces <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Taux de propagation des espèces exotiques envahissantes <input type="checkbox"/> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'existence d'une direction en charge de la pêche et de l'aquaculture; <input type="checkbox"/> Existence d'une dizaine de Plan d'Aménagement Intégré et Gestion à base Communautaire; <input type="checkbox"/> Existence des groupements des pêcheurs autour des fleuves et lacs qui luttent contre certaines pratiques de pêche, notamment l'utilisation des engins prohibés (produits) ;
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p> <p>Y a-t-il des chevauchements ou des liens entre cette cible nationale et les engagements soumis en tant qu'engagements d'acteurs non étatiques à la réalisation du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal?</p> <p>Si « oui », veuillez préciser les engagements et les acteurs.</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p> <p>Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau XII : soumission de la cible nationale (ON7) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 7: D'ici à 2030, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <input type="checkbox"/> Objectif A ✓ <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D <input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 <input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments 	<p>Degré d'alignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts

<p>biologique.</p>	<p>non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. (Veuillez préciser)</p>	<p>(facultatif)</p>
<p>Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (facultatif)</p>		
<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Proportion de la superficie agricole consacrée à l'agriculture productive et durable. <input type="checkbox"/> Proportion de (sous)populations maintenues au sein de l'espèce <input type="checkbox"/> Services rendus par les écosystèmes <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indice de l'habitat de la biodiversité <input type="checkbox"/> Indice de l'Habitat des espèces <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Abondance et biomasse des poissons <input type="checkbox"/> Degré d'application des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée <input type="checkbox"/> Proportion du commerce légal et illégal de la faune sauvage constituée d'espèces menaces d'extinction <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plan de Développement de l'Aquaculture <input type="checkbox"/> Existence de l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER) <input type="checkbox"/> existence de l'ITRAD <input type="checkbox"/> Existence de la Direction en charge de la peche et de l'aquaculture. 		
<p>Engagements des acteurs non étatiques (facultatif). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p> <p>Y a-t-il des chevauchements ou des liens entre cette cible nationale et les engagements soumis en tant qu'engagements d'acteurs non étatiques à la réalisation du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal?</p> <p>Si « oui », veuillez préciser les engagements et les acteurs.</p>		
<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif)</p> <p>Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>		

Tableau XIII : soumission de la cible nationale (ON8) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 8 : D'ici à 2030, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D </p> <p> <input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 </p> <p> <input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veuillez préciser)</i> </p>	<p>Degré d'alignement</p> <p> <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p> <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p> <input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif) </p>
	<p>Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Densité des déchets plastiques. <input type="checkbox"/> Indice sur le potentielle d'eutrophisation. <input type="checkbox"/> Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées. </p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Utilisation d'engrais <input type="checkbox"/> Proportion des écoulements d'eaux usées domestiques et industrielles <input type="checkbox"/> Densité des débris plastiques flottants </p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Tendances de l'appauvrissement de la présence d'azote réactif dans l'environnement <input type="checkbox"/> Tendances des dépôts d'azote <input type="checkbox"/> Collecte et gestion des déchets solides municipaux <input type="checkbox"/> Production de déchets dangereux </p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Existence de la Direction en charge des Evaluations Environnementales et de la Lutte Contre les Pollutions et les Nuisances. <input type="checkbox"/> Loi sur la protection des végétaux <input type="checkbox"/> Loi sur les pesticides <input type="checkbox"/> Existence de la direction de protection des végétaux et du conditionnement qui assure la protection et le contrôle phytosanitaire des </p>	

	végétaux et des produits végétaux <input type="checkbox"/> Existence des Conventions (POPs, BALE, Bamako, Rotterdam) ; <input type="checkbox"/> Le décret 904 portant réglementation des pollutions et des nuisances à l'environnement
	Engagements des acteurs non étatiques (facultatif). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:
	Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif) Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.

Tableau XIV : soumission de la cible nationale (ON9) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
Objectif national 9 : D'ici à 2030, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher ou en réduire d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement.	Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D <input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 <input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. (Veuillez préciser)	Degré d'alignement <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)
	Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (facultatif)	
	Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale <u>Indicateurs phares</u> <input type="checkbox"/> Taux d'introduction des espèces exotiques envahissantes. <u>Indicateurs des composantes</u> <input type="checkbox"/> Taux d'incidence des espèces exotiques envahissantes <input type="checkbox"/> Taux de propagation des espèces exotiques envahissantes <input type="checkbox"/> Nombre d'évènements d'introduction d'espèces exotiques envahissantes	

	<p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Nombre d'espèces exotiques envahissantes figurant sur les listes nationales conformément au Registre mondial des espèces introduites et envahissantes</p> <p><input type="checkbox"/> Tendances de l'abondance, de l'occurrence temporelle et de la distribution spatiale des espèces non indigènes, particulièrement des espèces exotiques envahissantes, notamment dans les zones à risque (concernant les principaux vecteurs et voies de propagation de ces espèces)</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> Le nombre des espèces exotiques envahissant largement le bassin du Lac Tchad ;</p> <p><input type="checkbox"/> Taux de prolifération et colonisation de <i>Prosopis sp.</i></p>
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (facultatif). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p> <p>Y a-t-il des chevauchements ou des liens entre cette cible nationale et les engagements soumis en tant qu'engagements d'acteurs non étatiques à la réalisation du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal?</p> <p>Si « oui », veuillez préciser les engagements et les acteurs.</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif)</p> <p>Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau XV : soumission de la cible nationale (ON10) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 10 : D'ici à 2030, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les zones lacustres et les autres écosystèmes vulnérables aquacoles affectés par les</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de</p>	<p>Degré d'alignement</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>

<p>changements climatiques sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.</p>	<p>Kunming-Montréal. (<i>Veillez préciser</i>)</p>	
<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (<i>facultatif</i>)</p>		
<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Inventaires nationaux de gaz à effet de serre en provenance de l'utilisation des sols ou du changement d'occupation des sols.</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Total des services de régulation du climat fournis par les écosystèmes par type d'écosystème (Système de comptabilité économique et environnementale)</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, qui incluent la biodiversité adoptées et mis en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Stocks de carbone et émissions de gaz à effet de serre nettes annuelles, par catégorie d'utilisation des terres, divisés en superficie terrestre naturelle et non naturelle</p> <p><input type="checkbox"/> Stock de biomasse aérienne en forêt (tonnes/ha)</p> <p><input type="checkbox"/> Inventaires nationaux des émissions à effet de serre résultant de l'utilisation des terres et du changement d'utilisation des terres</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les communications nationales relatives à la CCNUCC</p> <p><input type="checkbox"/> La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) relatif à la CCNUCC ;</p> <p><input type="checkbox"/> Le processus REDD+ (RPP-REDD+);</p> <p><input type="checkbox"/> La Stratégie Nationale de Lutte Contre le Changement Climatiques</p>		
<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p>		
<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p>		

	Veillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.
--	--

Tableau XVI : soumission de la cible nationale (ON11) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 11 : D'ici à 2030, au moins 30% des zones terrestres et d'eaux intérieures, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et aquacole.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D </p> <p> <input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 </p> <p> <input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veillez préciser)</i> </p>	
	<p>Degré d'alignement</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p> <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p> <input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif) </p>	
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p> <p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Couverture des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone. <input type="checkbox"/> Pourcentage de la superficie totale des zones terrestres et d'eaux intérieures qui sont protégées. </p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Couverture de la protection des zones de biodiversité essentielles <input type="checkbox"/> Efficacité de la gestion des aires protégées <input type="checkbox"/> Indice de protection et connexion (Protconn) <input type="checkbox"/> Indice de connectivité des aires protégées </p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p> <input type="checkbox"/> Déclassement, réduction et perte de protection juridique des aires protégées <input type="checkbox"/> Statut des zones de biodiversité essentielles <input type="checkbox"/> Nombre d'hectares de sites désignés par l'UNESCO (sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et réserves de biosphère) <input type="checkbox"/> Système de mesure relatif au Réseau des aires protégées (ProNet) </p>	

	<p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <input type="checkbox"/> Nombre d'écosystèmes représentés dans les aires protégées par rapport à la diversité écologique totale du pays. <input type="checkbox"/> Nombre de corridors écologiques établis et fonctionnels entre les aires protégées. <input type="checkbox"/> Indice de connectivité des habitats pour les espèces migratrices et les populations animales. <input type="checkbox"/> Pourcentage d'aires protégées avec des plans de gestion actifs et mis en œuvre.
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p> <p>Veillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau XVII : soumission de la cible nationale (ON12) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 12 : D'ici à 2030, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veillez préciser)</i></p>	<p>Degré d'alignement</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (<i>facultatif</i>)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (<i>facultatif</i>)</p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <input type="checkbox"/> Proportion des populations d'espèces affectées par des conflits avec les humains. <input type="checkbox"/> Pourcentage d'espèces menacées dont l'état de conservation s'améliore	

	<p>(ex. passage d'une catégorie de menace à une autre, selon l'UICN).</p> <p><input type="checkbox"/> Variation des tailles de population des espèces menacées au fil du temps.</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Tendances de la gestion efficace et durable des conflits et de la coexistence entre les humains et la faune sauvage</p> <p><input type="checkbox"/> Indice de l'état écologique des espèces</p> <p><input type="checkbox"/> Etat de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CITES ayant été stabilisé ou amélioré</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Évolution du statut des espèces évolutives distinctes et globalement en danger d'extinction (Indice EDGE)</p> <p><input type="checkbox"/> Pourcentage d'espèces menacées dont le statut s'améliore</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre d'accords issus de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage</p> <p><input type="checkbox"/> Proportion de races locales classées comme étant menacées d'extinction</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> Évaluation de l'efficacité des mesures de conservation (ex.: succès des réintroductions,).</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre de partenariats établis entre les gouvernements, les ONG, et les communautés locales pour la conservation des espèces.</p>
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (facultatif). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif)</p> <p>Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau XVIII : soumission de la cible nationale (ON13) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 13 : D'ici à 2030, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents sauvages, y</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif A</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Objectif B</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif C</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 4 – 5 – 9 – 10</p>	<p>Degré d'alignement</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Moyen</p> <p><input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé</p> <p>✓ <input type="checkbox"/> Moyen</p> <p><input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les</p>

<p>compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.</p>	<p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. (<i>Veillez préciser</i>)</p>	<p>aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (<i>facultatif</i>)</p> <p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Avantages retirés de l'utilisation durable des espèces sauvages</p> <p><input type="checkbox"/> Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable.</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Nombre de personnes utilisant les ressources sauvages à des fins énergétiques, alimentaires ou culturelles (y compris la collecte de bois de chauffage, la chasse et la pêche, la cueillette, l'usage médicinal, l'artisanat, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine)</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Biomasse du stock reproducteur (liée aux espèces exploitées commercialement)</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme</p> <p><input type="checkbox"/> Volume de production par unité de travail par classes de taille d'entreprise agricole/pastorale/sylvicole</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> Évaluation de l'efficacité des mesures de conservation (ex.: succès des réintroductions,).</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre de partenariats établis entre les gouvernements, les ONG, et les communautés locales pour la conservation des espèces.</p> <p><input type="checkbox"/> Pourcentage d'aires protégées avec des plans de gestion actifs et mis en œuvre.</p>	
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p> <p>Y a-t-il des chevauchements ou des liens entre cette cible nationale et les engagements soumis en tant qu'engagements d'acteurs non étatiques à la réalisation du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal?</p> <p>Si « oui », veuillez préciser les engagements et les acteurs.</p>	

	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif)</p> <p>Veillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>
--	--

Tableau XIX : soumission de la cible nationale (ON14) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 14 : D'ici à 2030, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif A <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D </p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 7 – 9 – 10 – 11 – 12</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veillez préciser)</i></p>	<p>Degré d'alignement</p> <p> <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p> <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Pourcentage d'écosystèmes dégradés ou convertis en cours de restauration</p> <p><input type="checkbox"/> Indice d'eutrophisation potentielle des eaux.</p> <p><input type="checkbox"/> Bilans environnemental et économique nationaux sur la régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, et la protection contre les catastrophes et les événements extrêmes pour tous, par les écosystèmes.</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services EAH (Eau, Assainissement et Hygiène pour tous) inadéquats)</p> <p><input type="checkbox"/> Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de stress hydrique</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p>	

	<input type="checkbox"/> Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement <input type="checkbox"/> Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité <input type="checkbox"/> Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'eau et de l'air ambiant et des ménages <u>Autres indicateurs nationaux</u> <input type="checkbox"/> Évaluation de l'accès des communautés vulnérables aux ressources naturelles essentielles (ex. : eau, terre). <input type="checkbox"/> Nombre de politiques/programmes mis en place pour garantir l'accès aux ressources. <input type="checkbox"/> Indice de sensibilisation des communautés sur l'importance des écosystèmes et des services qu'ils fournissent...
	Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:
	Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>) Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.

Tableau XX : soumission de la cible nationale (ON15) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
Objectif national 15 : D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 20% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à	Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif A <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif D <input type="checkbox"/> Cibles mondiales 1 – 2 – 3 – 4 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 <input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veuillez préciser)</i>	Degré d'alignement <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (<i>facultatif</i>)
	Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (<i>facultatif</i>)	
	Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale	

<p>l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.</p>	<p><u>Indicateurs phares</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Étendues faisant l'objet de restauration. <input type="checkbox"/> Évaluation des impacts des mesures de restauration sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. <input type="checkbox"/> Indicateurs de vulnérabilité des écosystèmes aux changements climatiques avant et après intervention. <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Maintien et restauration de la connectivité des écosystèmes naturels <input type="checkbox"/> Total des services de régulation du climat fournis par les écosystèmes par type d'écosystème (Système de comptabilité économique et environnementale) <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indice mondial de restauration des écosystèmes <input type="checkbox"/> Stock de biomasse aérienne en forêt (tonnes/ha) <input type="checkbox"/> Inventaires nationaux des émissions à effet de serre résultant de l'utilisation des terres et du changement d'utilisation des terres <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pourcentage d'écosystèmes dégradés restaurés. <input type="checkbox"/> Estimation des stocks de carbone dans les écosystèmes restaurés (en tonnes de CO2 équivalent). <input type="checkbox"/> Evaluation de l'Agence nationale pour l'énergie domestique et l'Environnement (AEDE) <input type="checkbox"/> Le Projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du Lac Tchad <input type="checkbox"/> Types de mesures de conservation appliquées (ex. : reboisement, restauration de zones humides)....
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p> <p>Veillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau XXI : soumission de la cible nationale (ON16) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES	
<p>CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX</p>	<p>Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).</p>

<p>Objectif national 16 : D'ici à 2030, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Objectif A ✓ <input type="checkbox"/> Objectif B ✓ <input type="checkbox"/> Objectif C <input type="checkbox"/> Objectif D <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 9 – 10 – 11 – 12 – 13</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. (<i>Veillez préciser</i>)</p>	<p>Degré d'alignement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <p><input type="checkbox"/> Élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (<i>facultatif</i>)</p> <p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indicateur sur les avantages monétaires reçus <input type="checkbox"/> Indicateur sur les avantages non monétaires reçus <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre de permis ou leur équivalent accordés pour les ressources génétiques (y compris celles liées aux connaissances traditionnelles) par type de permis <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre total de permis, ou leur équivalent, accordés pour l'accès aux ressources génétiques <input type="checkbox"/> Nombre total de certificats de conformité reconnus au niveau intern <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Ratification du Protocole de Nagoya par le pays. <input type="checkbox"/> Nombre de lois et règlements nationaux adoptés pour mettre en œuvre le Protocole. <input type="checkbox"/> Existence d'un cadre juridique national clair régissant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. <input type="checkbox"/> Accords respectant les principes du Protocole de Nagoya. <input type="checkbox"/> Nombre de campagnes de sensibilisation menées sur le Point Focal APA. <input type="checkbox"/> Nombre de formations pour les différents partenaires concernés (scientifiques, entreprises, communautés locales) sur les droits et obligations liés au Protocole de Nagoya. 	
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p> <p>Y a-t-il des chevauchements ou des liens entre cette cible nationale et les engagements soumis en tant qu'engagements d'acteurs non étatiques à la réalisation du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal?</p> <p>Si « oui », veuillez préciser les engagements et les acteurs.</p>	

	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif)</p> <p>Veillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>
--	--

Tableau XXII : soumission de la cible nationale (ON17) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 17 : D'ici à 2030, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input checked="" type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 14 – 15 – 16 – 17 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veillez préciser)</i></p>	<p>Degré d'alignement</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p><input type="checkbox"/> Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p><input type="checkbox"/> Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p><input type="checkbox"/> Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour assurer le suivi du cadre mondial de la biodiversité</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Degré auquel i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans: a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d'études, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p>	

	<input type="checkbox"/> Montant des fonds alloués par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial et affectés au domaine d'intervention « biodiversité » <input type="checkbox"/> Investissement étranger direct, aide publique au développement et coopération Sud-Sud en proportion du revenu total brut <u>Autres indicateurs nationaux</u> <input type="checkbox"/> Existence de mécanismes formels pour intégrer les nouvelles données scientifiques et les retours d'expérience. <input type="checkbox"/> Fréquence des révisions et mises à jour de la stratégie et du plan d'action. <input type="checkbox"/> La SPANB (2025 – 2030) en cours de révision <input type="checkbox"/> Création d'un Comité chargé de la révision de la SPANB (2025 – 2030)
	Engagements des acteurs non étatiques (facultatif). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:
	Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif) Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.

Tableau XXIII : soumission de la cible nationale (ON18) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
Objectif national 18 : D'ici à 2030, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la	Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif A <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif B <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif C <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif D <input type="checkbox"/> Cibles mondiales 5 – 9 – 13 – 20 <input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veuillez préciser)</i>	Degré d'alignement <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)
	Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i>	
	Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale <u>Indicateurs phares</u> <input type="checkbox"/> Proportion des espèces sauvages qui sont collectées légalement et durablement. <input type="checkbox"/> Indicateur sur l'information et le suivi de la biodiversité, incluant les	

<p>législation nationale et des obligations internationales en vigueur et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents..</p>	<p>savoirs traditionnels, pour la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Avantages retirés de l'utilisation durable des espèces sauvages <input type="checkbox"/> Indicateurs sur les cadres politiques, administratifs ou législatifs opérationnels qui assurent le partage juste et équitable des bénéfices, incluant ceux basés sur le PIC et le MAT. <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine) <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Existence de la stratégie et plan d'action national APA ; <input type="checkbox"/> Cartographie des acteurs du processus APA . <input type="checkbox"/> Les ressources biologiques utilisées par les communautés autochtones de manière durable, conformément à leurs pratiques traditionnelles. <input type="checkbox"/> Les initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles mises en place. <input type="checkbox"/> Projets visant à documenter et à valoriser les connaissances traditionnelles des communautés autochtones.
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p> <p>Y a-t-il des chevauchements ou des liens entre cette cible nationale et les engagements soumis en tant qu'engagements d'acteurs non étatiques à la réalisation du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal?</p> <p>Si « oui », veuillez préciser les engagements et les acteurs.</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p> <p>Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau XXIV : soumission de la cible nationale (ON19) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES			
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).		
<p>Objectif national 19 : D'ici à 2030, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input checked="" type="checkbox"/> Objectif C <input checked="" type="checkbox"/> Objectif D </p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales 2 – 13 – 17 – 20</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. (<i>Veillez préciser</i>)</p>		<p>Degré d'alignement</p> <p> <input type="checkbox"/> Élevé <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible </p> <p> <input type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input checked="" type="checkbox"/> Faible </p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. (<i>facultatif</i>)</p>		
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Pourcentage d'écosystèmes dégradés ou convertis en cours de restauration.</p> <p><input type="checkbox"/> Indicateur des mesures en place pour prévenir, gérer et contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité en prenant en compte la santé humaine</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Nombre des mesures juridiques et administratives requises en matière de prévention des risques biotechnologiques</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre des mesures relatives à la prévention des risques biotechnologiques appliquées</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre des adoptées et les moyens requis pour la détection et l'identification des produits de la biotechnologie</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre des évaluations des risques fondées sur des données scientifiques effectuées afin de soutenir la prise de décision en matière de prévention des risques biotechnologiques</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Nombre des mesures de gestion des risques établies et mises en œuvre</p> <p><input type="checkbox"/> Nombre de mécanismes visant à faciliter le partage et l'accès à l'information sur les effets négatifs potentiels de la biotechnologie sur la biodiversité et la santé humaine</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> Existence de L'Institut Tchadien des Recherches Agronomiques pour le</p>		

	<p>Développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Publications scientifiques sur la biodiversité produite au Tchad. <input type="checkbox"/> Nombre de plateformes ou de réseaux établis pour le partage des connaissances et des bonnes pratiques sur la biodiversité. <input type="checkbox"/> Institutions qui participent à des initiatives de partage de données sur la biodiversité.
	<p>Engagements des acteurs non étatiques (<i>facultatif</i>). Dressez la liste des engagements non étatiques pour cette cible nationale:</p> <p>Y a-t-il des chevauchements ou des liens entre cette cible nationale et les engagements soumis en tant qu'engagements d'acteurs non étatiques à la réalisation du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal?</p> <p>Si « oui », veuillez préciser les engagements et les acteurs.</p>
	<p>Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (<i>facultatif</i>)</p> <p>Veuillez indiquer si des moyens de mise en œuvre supplémentaires sont nécessaires afin d'atteindre cette cible nationale.</p>

Tableau XXV : soumission de la cible nationale (ON20) dans le cadre de la SPANB en vue de la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal

CIBLES NATIONALES		
CIBLES/OBJECTIFS NATIONAUX	Principales cibles mondiales pour la biodiversité correspondantes (sélection d'une ou plusieurs cibles auxquelles l'objectif national est totalement ou partiellement lié).	
<p>Objectif national 20 : D'ici à 2030 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2025-2030 révisé pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels</p>	<p>Alignement avec les objectifs et cibles mondiaux</p> <p><input type="checkbox"/> Objectif A <input type="checkbox"/> Objectif B <input type="checkbox"/> Objectif C <input checked="" type="checkbox"/> Objectif D</p> <p><input type="checkbox"/> Cibles mondiales – 19</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions favorables et/ou autres éléments non ciblés du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <i>(Veuillez préciser)</i></p>	<p>Degré d'alignement</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Élevé <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Faible</p> <p><input type="checkbox"/> Explications, dont les aspects de l'objectif ou de la cible couverts (facultatif)</p>
	<p>Veuillez décrire les principales mesures ou politiques publiques qui seront mises en œuvre pour réaliser cette cible nationale. <i>(facultatif)</i></p>	
	<p>Indicateurs à utiliser pour le suivi de cette cible nationale</p> <p><u>Indicateurs phares</u></p> <p><input type="checkbox"/> Aide publique au développement pour la biodiversité. <input type="checkbox"/> Dépenses publiques et privées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.</p> <p><u>Indicateurs des composantes</u></p> <p><input type="checkbox"/> pourcentage de projets de recherche internationaux sur la biodiversité portés par des institutions du pays; <input type="checkbox"/> Financements de la recherche à destination du pays;</p> <p><u>Indicateurs complémentaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Évaluation des valeurs de la biodiversité, conformément à la Convention; <input type="checkbox"/> Identification et communication des besoins, lacunes et priorités en matière de financement; <input type="checkbox"/> Elaboration des plans financiers nationaux en faveur de la biodiversité;</p> <p><u>Autres indicateurs nationaux</u></p> <p><input type="checkbox"/> Nombre de mécanismes de financement innovants mis en place (ex. : paiements pour services écosystémiques, obligations vertes). <input type="checkbox"/> Existence du fonds spécial en faveur de l'environnement (FSE). <input type="checkbox"/> Stratégie d'investissement et de mobilisation des ressources financière dans le domaine de la biodiversité 2014 ; <input type="checkbox"/> L'existence d'une autorité nationale désigné du fonds vert climat et du mécanisme du Développement Propre (MDP) ..</p>	
<p>Engagements des acteurs non étatiques (facultatif). Dressez la liste des</p>		

	engagements non étatiques pour cette cible nationale:
	Moyens de mise en œuvre et obstacles à la mise en œuvre (facultatif)

3.6. *Objectifs nationaux contribuant à l'atteinte des cibles mondiales à travers des mesures prises*

Les Tableaux (de XXVI à XLVIII) ci-dessous font ressortir les objectifs nationaux qui contribuent à l'atteinte des différentes cibles mondiales tout en prenant des différentes actions/mesures qui doivent permettre à ces objectifs nationaux de s'aligner au Cadre Mondial de Biodiversité.

Tableau XXVI : Cible mondiale (CM1), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>A: Maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées</i></p> <p>A.CM1: Veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative, intégrée et respectueuse de la biodiversité et/ou soient gérées efficacement dans le cadre de processus de changement d'affectation des terres et des mers, afin de réduire la perte de zones de grande importance pour la biodiversité, y compris d'écosystèmes de grande intégrité écologique, à un niveau proche de zéro d'ici à</p>	<p>Objectifs Nationaux: 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 - 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation - Preservation - Gestion efficace des AP, - Stocks de carbone - Pressions anthropiques - Affectation des terres - Ressources genetiques - Espèces menacées - Dégradation des terres - Droit des peuples autochtones - connaissances, innovations et pratiques traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des plans d'aménagement du territoire par insertion des objectifs de rétention représentatifs pour tous les types d'écosystèmes. Et tenir compte des corridors, des couloirs de tranhumances dans le nouveau plan d'aménagement - Mise en place d'une hiérarchisation des mesures d'atténuation (EIES) aux projets de développements d'infrastructures. - Identification, cartographie et définition des plans de rétention concernant les espèces importantes pour la conservation - Projet de renforcement de la gestion des aires protégées. - Intégration des toutes les priorités en matière d'espèces et d'écosystèmes dans les plans de développement locaux ainsi que leurs préservations. - Projets d'identification et de restauration des habitats dégradés, y compris le reboisement et la réhabilitation des écosystèmes. - Projets d'identification, de cartographie, de gestion et/ou de protection des corridors, des sites et des systèmes importants pour les mouvements et les migrations d'espèces sauvages. - Renforcement de la coopération transfrontalière pour la conservation des populations d'espèces traversant les frontières internationales.
	<p>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</p> <p>I1C1: Pourcentage de surfaces des terres couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité.</p> <p>I2C1: Pourcentage de plans d'aménagement du territoire basés sur des informations relatives aux zones essentielles de biodiversité</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare ? Si oui, La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON5: D'ici à 2030, le rythme</p>		

<p>2030, dans le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales.</p>	<p>d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des cadres législatifs et réglementaires pour protéger les habitats naturels et les communautés locales. - Promotion de la recherche sur les écosystèmes. - Sensibilisation sur l'importance de la conservation des habitats naturels.
---	---	--

Tableau XXVII : Cible mondiale (CM2), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>A: Maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées</i></p> <p>A.CM2: Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces, afin d'améliorer la biodiversité, les fonctions et services écosystémiques, ainsi que l'intégrité et la connectivité écologiques.</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 - 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation - Preservation - Gestion efficace des AP, - Stocks de carbone - Pressions anthropiques - Affectation des terres - Ressources génétiques - Espèces menacées - Dégradation des terres - Droit des peuples autochtones - connaissances, innovations et pratiques traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Elaboration des Plans d'Aménagement et de gestion des Forêts classées - Gestion durable des forêts naturelles ; - Sensibilisation dans le cadre du processus APA ; - Projet de sensibilisation de la population riveraine à une gestion durable - Protection du lamantin dans les lacs Léré et Tréné ; - Projet National de Semences Forestières - Création de banque de gènes communautaires des plantes cultivées et apparentées ; - Création des unités de conservation ex situ - Intégration des objectifs de conservation dans les politiques nationales et locales. - Mise en place de réseaux écologiques connectés pour assurer la continuité des habitats. - Développement des activités d'élevage de la faune sauvage ; - Promotion des jardins zoologiques sur le plan national - Développement de l'apiculture dans toutes les zones favorables ;
	<p>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondiale</p> <p>IIC2: Pourcentage d'écosystèmes dégradés ou convertis en cours de restauration.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare ? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON11: D'ici à 2030, au moins 30% des zones terrestres et d'eaux intérieures, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux</p>		

	<p>écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et aquacole.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dénombrement des mammifères et des oiseaux d'eau ; - Identification, délimitation et rétrocession des zones cynégétiques au concessionnaire ; - Faire l'inventaires de la faune sauvage - Projet d'organisation de la chasse ; - Projet sauvegarde de l'hippopotame dans les fleuves et lacs ; - Promotion de la gestion durable de la faune domestique pour une meilleure valorisation ; - Inventaire national des ressources forestières.
--	---	---

Tableau XXVIII : Cible mondiale (CM3), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>A: Maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées</i></p> <p>A.CM3: Veiller à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres et des zones maritimes, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et ses contributions aux populations, soient conservées grâce à des systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces et équitables, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, et intégrés dans les paysages terrestres et marins.</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 - 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation - Preservation - Gestion efficace des AP, - Pressions anthropiques - Affectation des terres - Ressources genetiques - Espèces menacées - Dégradation des terres - Droit des peuples autochtones - connaissances, innovations et pratiques traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion rationnelle et durable des parcs et réserves de faune ; - Appui à la gestion participative et durable des ressources du Parc National de Sena Oura et de ses zones périphériques ; - Mise en œuvre des plans d'aménagements des parcs Nationaux ; - Mise en réseau national des aires protégées ; - Programme de restauration des espèces au-delà des frontières nationales (Sena Oura et Boubandjida) - Création de banque de gènes communautaires des plantes cultivées et apparentées ; - Création des unités de conservation ex situ - Programme d'inventaires et de gestion des zones humides du pays - Projet de développement d'écotourisme dans les Aires Protégées - Identification et désignation de nouvelles aires protégées, en particulier dans les zones écologiquement sensibles. - Mise en place de réseaux écologiques connectés pour assurer la continuité des habitats. - Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion des aires protégées.
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>IIC3: Couverture des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare ? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON11: D'ici à 2030, au moins 30% des zones terrestres et d'eaux intérieures, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et</p>		

	<p>d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et aquacole.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<p>- Mise en place de systèmes de surveillance pour évaluer l'état des écosystèmes et la biodiversité dans les aires protégées.</p>
--	--	---

Tableau XXIX : Cible mondiale (CM4), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>A: Maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées</i></p> <p>A.CM4: Mettre en œuvre des mesures de gestion active pour permettre le rétablissement et la conservation des espèces et de la diversité génétique des espèces sauvages et domestiques, y compris grâce à la conservation ex situ, et gérer efficacement les interactions entre l'homme et la faune sauvage de manière à éviter ou à réduire les conflits entre eux.</p>	<p>Objectifs Nationaux: 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 – 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation - Preservation - Gestion efficace des AP, - Pressions anthropiques - Affectation des terres - Ressources génétiques - Espèces menacées - Dégradation des terres - Droit des peuples autochtones - connaissances, innovations et pratiques traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la recherche sur les impacts des changements climatiques et Appui aux activités d'adaptations aux changements climatiques - Projet de méthodes de pêche durables et de l'aquaculture responsable. - Intégration de la gestion durable des ressources en eau et des sols dans les pratiques agricoles. - Protection des habitats naturels adjacents aux zones cultivées. - Programmes de formation pour les agriculteurs et les producteurs sur les pratiques durables et la conservation de la biodiversité. - Développement de la recherche sur des techniques agricoles, aquacoles et forestières durables. - Promotion de l'innovation technologique dans l'agriculture pour améliorer l'efficacité et réduire l'impact environnemental. - Projet de développement de l'agroforesterie - Programme d'Évaluation de l'état de conservation des espèces - Projet d'Identifier les espèces nécessitant une action ciblée pour permettre leur rétablissement. - Renforcement de capacité de gouvernement, des ONG et
	<p>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</p> <p>I1C4: Proportion des populations d'espèces affectées par des conflits avec les humains.</p> <p>I2C4: Nombre de ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation sécurisées dans des centres de conservation à moyen ou long terme.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON7 : D'ici à 2030, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture</p>		

	<p>et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique</p> <p>ON10: D'ici à 2030, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les zones lacustres et les autres écosystèmes vulnérables aquacoles affectés par les changements climatiques sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<p>des OSC à mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces aux niveaux mondial, régional et national.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des plans de rétablissement complets incluant un mécanisme de mise en œuvre et de coordination défini. - Élaboration des stratégies holistiques et des politiques associées pour prévenir et gérer les conflits homme-faune sauvage (CHFS) - Renforcement des capacités nationales et locales de prévention et de gestion des CHFS - Promouvoir l'élevage de races locales classées comme étant menacées d'extinction
--	---	--

Tableau XXX : Cible mondiale (CM5), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>A: Maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées</i></p> <p>A.CM5: Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques</p>	<p>Objectifs Nationaux: 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 – 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prelevement - Preservation - Commerce durables, sûrs et légaux - Pressions anthropiques - Santé humaine - Droit des peuples autochtones - connaissances, - surexploitation - espèces sauvages - les pratiques traditionnelles des peuples autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> - Elimination du commerce illégal d'espèces et de produits dérivés - Programme de collaboration entre le gouvernement, les entreprises, les ONG et les communautés locales pour partager les meilleures pratiques. - Élaboration des plans de gestion des espèces pour les principales espèces sauvages de faune et de flore utilisées et commercialisées. - Création de zones lacustres et fluviales protégées pour préserver les habitats sensibles. - Développement de plans de gestion basés sur des données scientifiques pour les stocks de poissons. - Projet de gestion durable de pêches (quotas de pêche durables et périodes de fermeture) - Mis en place d'un système de surveillance pour détecter la surpêche et les pratiques illégales. - Programmes de sensibilisation pour les pêcheurs et les communautés locales sur l'importance de la pêche durable. - Renforcement de capacité sur les pratiques de pêche responsables et les approches fondées sur les écosystèmes. - Programme de coopération/Partenariat avec les pays voisins et organisations internationales pour gérer les stocks transfrontaliers. - Investissement dans la recherche
	<p>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</p> <p>I1C5: Proportion des espèces sauvages qui sont collectées légalement et durablement.</p> <p>I2C5: Proportion des stocks de poissons dans les limites d'un niveau biologiquement durable.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON4 : D'ici à 2030 au plus tard, le gouvernement, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres</p>		

<p>traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales en matière d'utilisation durable. Intégrer les principes de durabilité dans les plans de développement national et local.</p>	<p>ON6 : D'ici à 2030, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.</p>	<p>pour mieux comprendre les écosystèmes aquacoles et les impacts de la pêche.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des systèmes efficaces pour suivre les tendances des populations d'espèces exploitées ou commercialisées. - Programme de réduction de la demande de viande sauvage et de changement de comportement dans les zones urbaines et rurales - Réduction des risques pour la santé humaine liés à la manipulation, au commerce et à la consommation d'espèces sauvages
---	--	---

Tableau XXXI : Cible mondiale (CM6), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>A: Maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées</i></p> <p>A.CM6: Éviter, limiter, réduire ou atténuer les incidences des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité et les services écosystémiques en identifiant et en contrôlant leurs voies d'introduction, en empêchant l'introduction et la propagation des principales espèces exotiques envahissantes, en réduisant de moitié au moins les taux d'introduction et de propagation des autres espèces exotiques envahissantes connues ou potentielles d'ici à 2030, et en éradiquant ou en</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 - 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Incidences - Preservation - espèces exotiques - espèces envahissantes - Droit des peuples autochtones - connaissances, - surexploitation - services écosystémiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et plan d'action national sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) - Identification des priorités en matière de recherche et de surveillance des EEE. - Développement de plans d'action nationaux pour la gestion des EEE - Mise en place de programmes de surveillance pour détecter et suivre les EEE. - Élaboration et mise en œuvre des normes et des directives pour le secteur privé pour le contrôle des EEE et la gestion de leurs impacts. - Soutien à la recherche sur les méthodes de contrôle et d'éradication efficaces des espèces exotiques. - Adoption de lois et règlements pour interdire l'importation, la possession, l'élevage et la vente des EEE. - Création de protocoles pour la gestion des voies d'introduction des EEE. - Campagnes de sensibilisation en langues locales pour informer le public sur les risques des EEE. - Contrôle des voies d'introduction des EEE, en particulier les espèces les plus nocives.
	<p>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</p> <p>IC6: Taux d'introduction des espèces exotiques envahissantes</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON9 : D'ici à 2030, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher ou en réduire d'au moins 50 % leur taux d'introduction et d'établissement.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>		

<p>contrôlant les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les zones prioritaires, notamment dans les îles.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'Élimination ou de contrôle des EEE ayant les impacts les plus nocifs sur les espèces sauvages - Renforcement des capacités nationales en matière de biosécurité, de suivi et de recherche, d'éradication rapide, de gestion et de restauration - Sensibilisation des principaux groupes de parties prenantes aux EEE, à leurs impacts et aux mesures pouvant être prises pour les contrôler. - Planification et mise en œuvre de la gestion des EEE impliquant les communautés locales
---	--	--

Tableau XXXII : Cible mondiale (CM7), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>A: Maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées</i></p> <p>A.CM7: Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030, en les portant à des niveaux sans danger pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, en tenant compte des effets cumulatifs, notamment : a) en réduisant au moins de moitié l'excès de nutriments perdus dans l'environnement, notamment grâce à un cycle et à une utilisation plus efficaces des nutriments ; b) en réduisant au moins de moitié les risques globaux liés aux pesticides et aux produits chimiques particulièrement</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 – 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Incidences - Pollution - Eutrophisation - Charge d'azote - Nutriments, - Pesticides - Produits chimiques - 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de normes strictes sur l'utilisation des engrais et des pesticides. - Création de réglementations sur les déversements industriels et agricoles. - Adoption de pratiques de gestion intégrée des ressources en eau pour réduire les apports de nutriments. - Développement de plans de gestion des bassins versants. - Programmes de formation pour les agriculteurs sur les pratiques de fertilisation durable. - Campagnes de sensibilisation sur les impacts de la pollution par les nutriments sur la biodiversité. - Installation des stations de traitement des eaux usées avant leur rejet. - Recherche, développement et vulgarisation des nouvelles pratiques agricoles moins polluantes. - Mise en place de réseaux de surveillance de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. - Évaluation régulière des impacts des pratiques agricoles sur la pollution. - Subventions pour les agriculteurs adoptant des pratiques durables. - Création de cadres législatifs favorisant les pratiques
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1C7: Indice d'eutrophisation potentielle (excès de charges d'azote et de phosphore exportés en dehors des frontières nationales).</p> <p>I2C7: Densité des déchets plastiques.</p> <p>I3C7: Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui, La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON8 : D'ici à 2030, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique.</p> <p>ON7 : D'ici à 2030, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la</p>		

<p>dangereux, notamment grâce à des mesures intégrées de contrôle des ravageurs, sur la base de données scientifiques, en tenant compte des questions de sécurité alimentaire et de moyens d'existence ; c) en prévenant la pollution plastique, en la réduisant et en s'employant à l'éliminer.</p>	<p>diversité biologique</p> <p>Explication (facultatif) :</p> <p>La cible nationale ON8 correspond à l'indicateur I1C7 tandis que la cible ON7 correspond à l'indicateur I3C7</p> <p>Il n'existe pas une cible nationale correspondant à l'indicateur I2C7 relatif à un traité mondial qui est en cours de négociation</p>	<p>durables en agriculture, élevage, aquaculture et sylviculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de normes environnementales (par ex. EIES) pour l'utilisation des ressources. - Mise en œuvre des lignes directrices et décisions des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm afin de protéger les espèces contre les produits chimiques et les déchets dangereux. - Soutien à la négociation d'un nouveau traité mondial sur la lutte contre la pollution plastique.
--	--	---

Tableau XXXIII : Cible mondiale (CM8), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>A: Maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées</i></p> <p>A.CM8: Atténuer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle, y compris au moyen de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques, en réduisant au minimum toute incidence négative et en favorisant les retombées positives de l'action climatique</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 – 18</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions à effet de serre - Conservation et restauration - Changements climatiques - Résilience, - Atténuation - Adaptation - Climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de lois visant à protéger les zones lacustres et les écosystèmes fragiles. - Identification des refuges et des corridors climatiques potentiels pour les espèces à l'intérieur et à l'extérieur des aires de répartition autochtones et leur sécurisation grâce à des APC. - Développement de plans de gestion intégrés pour les zones lacustres. - Mise en place de programmes de surveillance pour évaluer l'état des zones lacustres et les écosystèmes fragiles. - Intégration des évaluations de vulnérabilité dans les plans de conservation et de rétablissement des espèces. - Intégration des objectifs de biodiversité et de changement climatique dans les plans de développement locaux. - Projet d'évaluations de vulnérabilité aux changements climatiques et de capacité d'adaptation pour les espèces menacées. - Planification et mise en œuvre des initiatives de restauration impliquant activement les communautés locales. - Utilisation des diverses espèces de plantes autochtones dans les portes de desert pour la séquestration du carbone et l'atténuation et l'adaptation au climat.
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>II C8: Inventaires nationaux des émissions à effet de serre résultant de l'utilisation des terres et du changement d'utilisation des terres</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON10: D'ici à 2030, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les zones lacustres et les autres écosystèmes vulnérables aquacoles affectés par les changements climatiques sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement</p> <p>ON15: D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration</p>		

<p>sur la biodiversité.</p>	<p>d'au moins 20% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de systèmes de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures de restauration et leur impact sur la biodiversité et le climat. - Promotion l'innovation dans les méthodes de conservation et de gestion des ressources. - Projet de maintien/restauration des réseaux écologiques permettant aux espèces de se déplacer vers des zones climatiquement plus appropriées
-----------------------------	--	---

Tableau XXXIV : Cible mondiale (CM9), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>B: Promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques afin de freiner le déclin des contributions de la nature aux humains</i></p> <p>B.CM9: Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation durable - Conservation et restauration - Changements climatiques - Pratiques traditionnelles - Peoples autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en oeuvre de la stratégies nationale sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. - Sensibilisation des communautés locales et autochtones sur leurs droits et obligations. - Renforcement de capacités du P.F/Comité technique APA. - Mise en place des incitations juridiques appropriés aux peuples autochtones et aux communautés locales pour protéger, gérer et utiliser les espèces de manière durable - Allocation des quotas de récolte durables des espèces sauvages de manière équitable et transparente - Elaboration des réglementations ou de législations garantissant des revenus équitables pour les PA et les CL provenant de l'utilisation et du commerce des espèces - Mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) Développement de la chasse récréative afin d'offrir des avantages pour la conservation et les communautés locales.
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>IIC9: Avantages retirés de l'utilisation durable des espèces sauvages</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON6 : D'ici à 2030, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks,</p>		

	<p>les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.</p> <p>ON16: D'ici à 2030, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<p>- Développement et diversification de l'économie de la faune sauvage au profit de la conservation des espèces</p>
--	--	--

Tableau XXXV : Cible mondiale (CM10), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>B:Promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques afin de freiner le déclin des contributions de la nature aux humains</i></p> <p>B.CM10: Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières, en particulier grâce à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en augmentant significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l'intensification durable, l'agroécologie et d'autres approches innovantes, contribuant ainsi à améliorer la résilience, l'efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production, ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire, à conserver et à restaurer la</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable - Conservation et restauration - Aquacole halieutique et forestières - Résilience des systèmes de production. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des considérations clés relatives aux espèces dans les systèmes de certification agricole, aquacole et forestière. - Programme de préservation de tous les sites et corridors importants pour la conservation des espèces. - Programme d'homologation des zones spécifiques des marchés ruraux de bois énergie - Promotion de l'émergence des filières de commercialisation des sous-produits forestiers et des technologies de transformation - Lutte contre les facteurs naturels destructeurs (érosion, feu de brousse, etc.) - Enrichissement des forêts en espèces locales - Recherche, Développement et Vulgarisation de Foyers améliorés - Electrification rurale sur la base des énergies propres - Projet Gestion des Forêts Communautaires - Projet de gestion communautaire des forêts classées - Développement de l'apiculture dans toutes les zones
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1C10: Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable</p> <p>I2C10: Progrès vers la gestion durable des forêts</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON7 : D'ici à 2030, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique</p> <p>ON15: D'ici à 2030, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et</p>		

<p>biodiversité et à préserver les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques.</p>	<p>restauration, y compris la restauration d'au moins 20% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<p>favorables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des projets de Sécurité alimentaire et nutritionnelle
--	--	---

Tableau XXXVI : Cible mondiale (CM11), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>B:Promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques afin de freiner le déclin des contributions de la nature aux humains</i></p> <p>B.CM11: Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 17</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable - Conservation et services essentiels - Résilience - Eau - Air - préservation 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de recherche sur les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. - Promotion de solutions basées sur la nature pour la gestion des ressources en eau et la restauration des écosystèmes. - Mise en place de systèmes de suivi pour évaluer l'état des écosystèmes et l'impact des mesures de conservation. - Adoption de lois et de régulations visant à protéger et restaurer les écosystèmes en detresse. - Élaboration de plans de gestion durable des écosystèmes, incluant des actions spécifiques pour la restauration. - Recherche de partenariats avec des ONG et des bailleurs de fonds pour soutenir les initiatives locales de restauration. - Sensibilisation des communautés sur l'importance des services écosystémiques pour leur bien-être. - Développement des Solutions fondées sur la nature (SfN) pour renforcer les services écosystémiques, la résilience aux changements climatiques et la viabilité des espèces
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>II C11: Bilans environnemental et économique nationaux sur la régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, et la protection contre les catastrophes et les évènements extrêmes pour tous, par les écosystèmes.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON14 : D'ici à 2030, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des</p>		

	populations pauvres et vulnérables Explication (facultatif) :	- Implication des communautés locales, y compris des femmes et des groupes autochtones, dans la planification et la mise en œuvre des projets de restauration et de préservation de réseaux écologiques.
--	---	--

Tableau XXXVII : Cible mondiale (CM12), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>B: Promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques afin de freiner le déclin des contributions de la nature aux humains</i></p> <p>B.CM12: Augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte de celle-ci dans l'aménagement urbain, en améliorant la biodiversité ainsi que la connectivité et l'intégrité écologiques indigènes, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, ainsi qu'en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable - Conservation et préservation - espaces verts et bleus - zones urbaines - densément peuplées 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'expansion des superficies et de qualité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines - Amélioration de l'accès aux espaces verts/bleu et des avantages qu'ils procurent à la population - Renforcement de la connectivité en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité - Développement d'un urbanisme intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité autochtone, la connectivité et l'intégrité écologique - Amélioration de la santé et le bien-être des populations en lien avec la nature - Contribution à une urbanisation inclusive et durable qui fournit de fonctions et de services écosystémiques. - Projets d'urbanisme et de développement écologique incluant la conservation des espèces autochtones et la restauration de leurs habitats. - Promotion des infrastructures vertes et l'éco-jardinage au profit des espèces dans tous les établissements d'enseignement et les ménages privés (jardinage
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>II C12: Part moyenne de la zone bâtie des villes qui est un espace vert/bleu destiné à l'usage public pour tous.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est :</p> <p>ON2 : D'ici à 2030 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>		

<p>soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques.</p>	<p>-</p>	<p>respectueux des pollinisateurs, jardins éco-écoles).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elabration d'un cadre réglementaire favorisant la protection de la biodiversité dans les villes. - Organisation des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité dans les villes. - Intégration de la biodiversité dans les PDL des villes.
--	----------	---

Tableau XXXVIII : Cible mondiale (CM13), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>C: Assurer un accès au partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources naturelles</i></p> <p>C.CM13: Mettre en œuvre, au niveau mondial et dans tous les pays, des mesures visant à faciliter l'accès aux ressources génétiques et à assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et, le cas échéant, de celle des connaissances traditionnelles associées, notamment dans le cadre de conditions convenues d'un commun accord et d'un consentement préalable et éclairé.</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 11 – 12 – 13 – 15 – 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable - Conservation et préservation - APA - CAL - Avantage - l'exploitation des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation de la Stratégie Nationale et Plan d'Action du Protocole de Nagoya élaborée 2017 pour être en adéquation avec la SPANB (2025 – 2030) - Révision du dispositif relatif à l'accès et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées en République du Tchad. - Accréditation des CAL, le cas échéant, pour garantir l'engagement dans la conservation des espèces. - Mise en place des Conditions convenues d'un commun accord (CCCA) et de Consentement préalable donné en connaissance des causes (CPCC) pour un accès juste et équitable du fournisseur et de l'acquéreur - Protection de tous les parents sauvages des cultures en les incluant dans des banques de semences et des collections de cultures. - Adoption du cadre législatif, administratif et politique assurant un partage juste et équitable des avantages
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>IICM13: Indicateurs sur les cadres politiques, administratifs ou législatifs opérationnels qui assurent le partage juste et équitable des bénéfices, incluant ceux basés sur le CPCC et le CCCA.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est :</p> <p>ON16 : D'ici à 2030, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale</p>		

	Explication (facultatif) : -	
--	--	--

Tableau XXXIX : Cible mondiale (CM14), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>D: Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM14: Intégrer pleinement les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, la comptabilité et les évaluations des impacts environnementaux à tous les niveaux de gouvernement et dans tous les secteurs de l'économie, en veillant à aligner toutes les activités et tous les flux financiers sur les valeurs de la biodiversité.</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 11 – 12 – 13 – 15 – 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valeurs de la biodiversité - politiques, - réglementations, - Planification, - Développement - Réduction - pauvreté - 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles (agriculture, élevage, infrastructures, urbanisme, tourisme, etc.). - Formation des décideurs et les acteurs locaux sur l'intégration de la biodiversité dans les plans de développement locaux. - Utilisation des indicateurs de biodiversité dans les comptes nationaux. - Participation des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des politiques intégrant les valeurs de la biodiversité. - Adaptation des systèmes de reporting national pour inclure des indicateurs de biodiversité dans la SNRPIII. - Intégration du principe d'Aucune perte nette ou d'Impact positif net sur la biodiversité dans les politiques de développement et de planification affectant les espèces - Mise en place d'un dispositif assurant des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations d'impact environnemental et social pour tout développement majeur, de manière approfondie et transparente, afin de tenir compte de la
	<p>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</p> <p>I1CM14: Mesure dans laquelle les objectifs nationaux visant à intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et la comptabilité à tous les niveaux, en veillant à ce que les valeurs de la biodiversité soient intégrées dans tous les secteurs et dans les évaluations des impacts sur l'environnement.</p> <p>I2CM14: Intégration de la biodiversité dans les systèmes nationaux de comptabilité et de présentation de rapports, définie comme mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante</p>		

	<p>est :</p> <p>ON2 : D'ici à 2030 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<p>conservation des espèces.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformation avec les ambitions des objectifs du CMB en matière d'espèces, avec les obligations pertinentes en vertu d'autre Accord multilatéral sur l'environnement (AME) et du Plan d'action mondial pour les espèces (PAME) lors de la mise à jour de la SPANB. - Intégration des valeurs des espèces dans des politiques pangouvernementales et les systèmes comptables nationaux.
--	--	--

Tableau XL : Cible mondiale (CM15), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>D: Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM15: Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières : (a) contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, y compris en prévoyant des dispositions applicables à toutes les grandes entreprises ainsi qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que leurs portefeuilles, (b) informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 11 – 12 – 13 – 15 – 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises - Les institutions financières - Productions durables - Ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cadre juridique et réglementaire qui favorise la durabilité dans les entreprises - Mise en place des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la production et de la consommation durables par les entreprises. - Amélioration de l'investissement dans des technologies et des pratiques durables. - Utilisation des indicateurs SMART pour mesurer l'impact des politiques et des actions entreprises. - Promotion de la recherche et le développement de technologies durables. - Application de toutes les normes internationales aux chaînes de production et d'approvisionnement afin de garantir que l'utilisation des espèces par les entreprises soit durable. - Innovation des systèmes de production agricole par les entreprises en vue de minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs sur les
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1CM15: Dépendances et impacts des entreprises sur la biodiversité</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON4 : D'ici à 2030 au plus tard, le gouvernement, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures, ou mis en œuvre des plans, pour assurer la production et la consommation durables et maintenu l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres</p> <p>Explication (facultatif) :</p>		

<p>consommation durables et (c) rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin ; afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.</p>		<p>espèces.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dispositif permettant le contrôle et s'assurant de la provenance (certification) de tous les intrants naturels (bois, plantes non ligneuses et champignons sauvages, poissons et autres espèces aquatiques, espèces fauniques commercialisées). - Disponibilité des informations aux consommateurs sur les sources ou les stocks d'espèces durables appropriés utilisées par les entreprises.
--	--	---

Tableau XLI : Cible mondiale (CM16), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p>D: Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</p> <p>D.CM16: Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 11 – 12 – 13 – 15 – 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gaspillage - Surconsommation - Production alimentaire - Education citoyenne - Proteins animales 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de campagnes éducatives dans les médias (télévision, radio, réseaux sociaux) pour informer sur l'importance de la biodiversité. - Intégration de l'éducation à la biodiversité dans les programmes scolaires, des écoles primaires aux universités. - Mise en place de formations pour les communautés locales et les acteurs clés sur la conservation de la biodiversité. - Développement des programmes de sensibilisation sur la gestion durable des ressources. - Projet d'Encouragement des initiatives communautaires pour la protection de la biodiversité - Développement d'applications mobiles et de plateformes en ligne pour diffuser des informations sur
	<p>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</p> <p>I1CM16: Degré auquel i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits humains, sont intégrées à tous les niveaux dans: a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d'études, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON1 : D'ici à 2030 au plus tard, 80% de la population tchadienne sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>		

		<p>la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none">- Réduction des impacts de la production alimentaire sur les espèces en réduisant la consommation de protéines animales tout en minimisant le gaspillage alimentaire.- Utilisation de l'éco-étiquetage pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés et durables.- Programme de soutien à l'utilisation de produits locaux.
--	--	---

Tableau XLII : Cible mondiale (CM17), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>D: Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM17: Mettre en place des mesures, renforcer les capacités en la matière et les mettre en œuvre dans tout le pays pour prévenir, gérer ou contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine, en réduisant le risque de ces effets.</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 11 – 12 – 13 – 15 – 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises - Technologies - Partage des connaissances - Santé humaine - Valeurs de la biodiversité - Biotechnologie - Organismes génétiquement modifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Publications scientifiques sur les effets nefastes de la biotechnologie sur la biodiversité au Tchad produites par des chercheurs nationaux et internationaux. - Développement d'une plateforme en ligne pour l'échange d'informations sur les organismes vivants modifiés (OVM), un outil clé pour faciliter la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques - Renforcement de capacités de décideurs, de gestionnaires des ressources naturelles et du grand public sur les effets nefastes de la biotechnologie sur la biodiversité. - Élaboration des protocoles stricts prévenant les effets négatifs sur les espèces sauvages <i>de l'édition génomique et de la manipulation génétique.</i> - Mise en œuvre des mesures de contrôle ou de gestion et suivi des impacts individuels de la biotechnologie sur les espèces sauvages. - Développement des
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1CM17: Indicateur des mesures mis en place pour prévenir, gérer et contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité en prenant en compte la santé humaine</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON19 : D'ici à 2030, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont</p>		

	<p>améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<p>technologies et d'outils innovants pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets de conservation et de restauration utilisant des technologies modernes (ex. : télédétection, biotechnologie). - Initiatives de gestion des ressources naturelles intégrant des connaissances scientifiques et traditionnelles.
--	--	--

Tableau XLIII : Cible mondiale (CM18), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>D: Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM18: Réorienter, réaffecter, réformer ou éliminer les incitations néfastes pour la biodiversité, de manière juste et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars par an, y compris toutes les subventions les plus néfastes, et veiller à ce que les incitations, y compris les incitations économiques et réglementaires publiques et privées, soient positives ou neutres en matière de biodiversité</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>9 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions néfastes - Les entreprises - incitations économiques et réglementaires - incitations publiques et privées 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des subventions et incitations néfastes pour la biodiversité. - -Évaluation des impacts environnementaux des incitations néfastes. - Élaboration des stratégies pour éliminer ou réformer les subventions nuisibles. - Introduction des politiques fiscales incitatives qui favorisent la conservation de la biodiversité. - Développement des programmes de subventions pour des pratiques agricoles durables et des projets de conservation et de restauration. - Promotion des systèmes de paiement pour services écosystémiques. - Formation des décideurs et des acteurs économiques sur les avantages des incitations positives. - Redéfinition des critères de « croissance » qui motivent l'existence des subventions néfastes actuelles (car tant que celle-ci sera couplée à la consommation de ressources et aux émissions, elle entraînera des pertes de biodiversité). - Mise en place des
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1CM18: Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique</p> <p>I2CM18: Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON3 : D'ici à 2030 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites</p>		

	<p>progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<p>mécanismes de suivi pour évaluer l'efficacité des réformes et des nouvelles incitations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des incitations économiques et réglementaires les plus dommageables pour les espèces sauvages. - Élaboration des mesures ciblées visant à éliminer ou reformer les incitations les plus dommageables pour les espèces.
--	---	--

Tableau XLIV : Cible mondiale (CM19), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p>D: <i>Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM19: CM19: Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à:</p> <p>a) augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui remplissent volontairement les engagements des pays développés Parties, en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, pour le porter à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici</p>	<p>Objectifs Nationaux: 9 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources financières - Financement public - Subventions privées - Financement mixte - Aide publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des besoins financiers réels pour la mise en œuvre de la (SPANB 2025-2030). - Détail du budget prévisionnel pour chaque action/mesure de la (SPANB 2025-2030).
		<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1CM19: Aide publique au développement pour la biodiversité.</p> <p>I2CM19: Dépenses publiques et privées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON20 : D'ici à 2030 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2025-2030 révisé pour la diversité biologique de toutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des responsables de la gestion des ressources naturelles sur la mobilisation de fonds et la gestion financière. - Mise en place des équipes dédiées à la recherche de financements au sein des institutions nationales et internationales. - Identification et développement des partenariats avec le secteur privé, les fondations et les ONG pour diversifier les sources de financement. - Promouvoir des mécanismes de financement innovants, comme les paiements pour services écosystémiques et les obligations vertes. - Mise en place des

<p>à 2030 ;</p> <p>b) accroître significativement la mobilisation des ressources nationales, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité ou d'instruments similaires en tenant compte des besoins, des priorités et du contexte des pays;</p> <p>c) tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment grâce à des fonds à impact et à d'autres instruments;</p> <p>d) Promouvoir des systèmes innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes, les crédits et compensations en matière de biodiversité et les mécanismes de partage des avantages, grâce à mesures de protection environnementales et sociales;</p> <p>e) Tirer le meilleur parti des avantages connexes et des synergies des financements ciblant les crises liées à la biodiversité et au climat;</p> <p>f) Renforcer les actions collectives, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, les actions en faveur de la Terre nourricière et les approches non commerciales, y compris les approches communautaires de gestion des ressources naturelles, ainsi que la coopération et la solidarité de la société civile, en vue de préserver la diversité</p>	<p>les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	<p>systèmes de suivi pour évaluer l'utilisation des fonds et leur impact sur la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication des rapports réguliers sur la mobilisation des ressources financières et leur efficacité. - Organisation des campagnes de sensibilisation pour la mobilisation des ressources des entreprises nationales et internationales en faveur de la biodiversité. - Intégration des objectifs de la biodiversité dans les politiques économiques et de développement. - Promotion des incitations fiscales pour les entreprises qui investissent dans des projets de conservation et de restauration. - Participation à des initiatives internationales et à des programmes de financement pour la biodiversité. - Création des partenariats avec certains pays pour échanger des meilleures pratiques en matière de mobilisation des ressources. - Développement des mécanismes de financement innovants pour soutenir la conservation des
--	--	---

<p>biologique;</p> <p>g) Améliorer l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources.</p>		<p>espèces.</p> <p>- Augmentation massive du financement, du renforcement des capacités et du transfert de connaissances et de technologies.</p>
--	--	--

Tableau XLV : Cible mondiale (CM20), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>D: Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM20: Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Innovation - Recherche scientifique - Conservation et restauration - Utilisation des ressources - Connaissances traditionnelles - Gestion des espèces 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de formations des PA et CL sur leurs droits, la gestion durable des ressources et les processus décisionnels. - Valorisation et vulgarisation des connaissances traditionnelles des communautés dans la gestion durable des ressources à travers les médias pour partager leurs succès. - Formation/Sensibilisation des décideurs et des acteurs de la conservation sur l'importance des savoirs traditionnels. - Programme de documentation et d'archivages des connaissances et pratiques traditionnelles, en collaboration avec les communautés. - Promotion des pratiques traditionnelles comme modèles de gestion durable des ressources naturelles. - Mobilisation de fonds pour soutenir les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sur la conservation des ressources. - Mise en place de systèmes de suivi pour évaluer l'intégration des savoirs traditionnels dans les politiques de conservation. - Développement des capacités adéquates (connaissances et pratiques traditionnelles sur la biodiversité) pour la conservation des espèces dans divers écosystèmes. - Campagnes de sensibilisation de
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1CM20: Indicateur sur l'information et le suivi de la biodiversité, incluant les savoirs traditionnels, pour la gestion</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON18 : D'ici à 2030, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la</p>		

<p>en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du cadre mondial.</p>	<p>diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.</p> <p>Explication (<i>facultatif</i>) :</p>	<p>la population sur l'importance des connaissances traditionnelles pour la conservation de la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des sciences et technologies nouvelles et émergentes relatives à la conservation des espèces. - Renforcement de capacités des jeunes à devenir des défenseurs des espèces - Programme de formation aux gestionnaires des ressources sur l'identification, la taxonomie et le suivi des espèces
---	--	---

Tableau XLVI : Cible mondiale (CM21), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>D: Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM21: Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Innovation - 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation et suivi de l'état, des tendances, de l'abondance et du potentiel de conservation des espèces. - Évaluation et suivi de l'état et des tendances évolutives des écosystèmes. - Élaboration des plans de suivi conjoint pour les espèces avec les PA et les CL - Établissement d'un programme des partenariats entre les institutions de recherche et les organismes de conservation. - Renforcer les compétences des institutions des recherches et les transferts des Nouvelles technologies récentes dans les programmes d'études; - Intégration des technologies les plus récentes et émergentes dans les programmes d'étude et de suivi. - Actualisation de toutes les directives pertinentes et autres documents clés et leur disposition dans plusieurs langues.
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1CM21: Niveau de participation des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des filles ainsi que des jeunes, à la prise de décisions concernant la biodiversité</p> <p>I2CM21: Régime foncier dans les territoires traditionnels des peuples autochtones et communautés locales.</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON18 : D'ici à 2030, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur et sont</p>		

<p>être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé, conformément à la législation nationale.</p>	<p>pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.</p> <p>ON19 : D'ici à 2030, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualisation et application du régime foncier en redonnant des droits aux communautés locales - Evaluation de l'efficacité du régime foncier pour que les CAL conservent leur des droits de propriété
---	--	---

Tableau XLVII : Cible mondiale (CM22), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p>D: <i>Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM22: Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Innovation - 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication totale des PA et des CL dans tous les processus et décisions pertinents affectant la conservation des espèces. - Participation des PA et des CL dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SPANB (2025 – 2030). - Implication effective et équitable des associations de femmes et des jeunes aux décisions affectant la conservation des espèces. - Projet de sensibilisation des jeunes générations à la conservation de la faune et la flore sauvages lors de la <i>Journée mondiale de la vie sauvage</i> - Creation d'un environnement serein pour assurer la sécurité des PA et des CL ainsi que des activistes environnementaux dans le cadre de leurs activités respectives - Identification des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe de la population agricole totale - Evaluation de femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>ICM22: Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers sûrs, a) avec des documents légalement reconnus, et b) qui perçoivent leurs droits fonciers comme sûrs, par sexe et par type de régime foncier</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON19 : D'ici à 2030, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>		

défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement.		sur des terres agricoles
---	--	--------------------------

Tableau XLVIII : Cible mondiale (CM23), les objectifs nationaux contribuant à son atteinte et les mesures prises permettant à la SPANB de s'aligner à cette cible mondiale

OBJECTIFS/CIBLES MONDIAUX			
Objectifs et cibles mondiaux	Cible(s) nationale(s) contribuant à cette cible mondiale	Éléments de la cible mondiale abordés par les cibles nationales	Mesures pour s'aligner à la cible mondiale
<p><i>D: Mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables</i></p> <p>D.CM23: Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la</p>	<p>Objectifs Nationaux:</p> <p>1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 11 – 12 – 13 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Innovation - 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation pleine et équitable des femmes et des filles à toutes les décisions affectant la conservation des espèces - Intégration des questions de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et plans d'action national pour la biodiversité (SPANB 2025 – 2030). - Renforcement de capacité des associations féminines sur leur implication effective dans la conservation et la restauration de la biodiversité.
	<p><u>Indicateurs utilisés pour évaluer l'objectif ou la cible mondial</u></p> <p>I1CM23: Pourcentage de postes dans les institutions nationales et locales, y compris a) les organes législatifs; b) la fonction publique; et c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population</p> <p>Y a-t-il une période de référence et une cible nationale correspondant à l'indicateur phare? Si oui,</p> <p>La cible nationale correspondante est:</p> <p>ON18 : D'ici à 2030, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations</p>		

<p>prise de décision en matière de biodiversité.</p>	<p>internationales en vigueur et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.</p> <p>Explication (facultatif) :</p>	
--	--	--

IV. Alignement du cadre politique et juridique pour atteindre la cohérence avec le Cadre Mondial de la Biodiversité

4.1. La Convention sur la diversité biologique

L'alignement du Tchad au cadre Mondial de la Biodiversité exigera le respect des conventions multilatérales ; régionales ; sous régionales et les lois nationales relatives à la gestion et à la protection de l'environnement. La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) fixe le cadre international pour la protection, l'utilisation et la gestion de la biodiversité suivant les préoccupations relatives au développement durable énoncées, notamment en 1987 dans le Rapport Brundtland, et réaffirmées au sommet de la Terre à Rio en juin 1992.

Aux termes de l'article 6 de ladite CDB, les pays signataires s'engagent soit à élaborer des stratégies, des plans ou des programmes nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, soit à adapter les stratégies, plans ou programmes déjà existants. Certaines dispositions de la Convention appellent à la prise en compte des besoins spécifiques des pays en développement notamment en matière de financement de la conservation in situ et ex situ (articles 8-m et 9-e), de recherche scientifique et de formation sur la biodiversité (article 12), d'accès à la biotechnologie et à son transfert (article 16).

Lors de la Coop 15 il a été décidé que tous les pays parties de la CSB doivent s'aligner au CMB de Kunming-Montréal. Ainsi conformément aux articles 3, 6, 20 et 21 de la Convention, la révision de la SPANB du TCHAD doit s'harmoniser au cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris les objectifs nationaux correspondants qui devraient contribuer à l'atteinte des différentes cibles du CMB.

4.2. Les conventions multilatérales et régionales signées ou ratifiées par le Tchad et leur lien avec le CMB de Kunming-Montréal

Dans les tableaux XLIX et L sont résumées respectivement les instruments nationaux et les conventions multilatérales et régionales signées ou ratifiées par le Tchad et leur lien possible avec le CMB de Kunming-Montréal.

Tableau XLIX. Instruments nationaux

N°	INSTRUMENTS NATIONAUX	QUINTESSENCE	POINT D'ALIGNEMENT
1	La Loi n°014/PR/98 du 17 août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement	Cette loi a pour objet d'établir les principes fondamentaux pour la gestion durable de l'environnement et sa protection contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder et valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population (article 1et 3).	<u>Protection, préservation, gestion durable sont les mots clefs qui riment bien avec les objectifs nationaux de la SPANB</u> Cette loi constitue au Tchad le socle de la politique nationale de protection de l'environnement. Elle contient des dispositions spécifiques à la biodiversité. Le chapitre 3 du Titre IV de la loi dispose en son article 23 que : « la faune et la flore doivent faire l'objet d'une gestion rationnelle et durable en vue de préserver les espèces, le patrimoine génétique et l'équilibre écologique ».
2	Loi n° 14/PR/2008 portant Régime des Forêts, Faune et de Ressources Halieutiques	La présente loi détermine le régime de conservation et de gestion durable des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et aux principes énoncés par la loi N°14/PR/98 du 17 Août 1998, définissant les principes généraux de la protection de l'environnement.	<u>Lacunes : transfert des technologies, des ressources et des compétences sont avancées par rapport à la loi 14/PR/98 : exploitation responsable soutien au développement.</u> Cette loi a eu des décrets d'application dont : Le Décret n°379/PR/PM/MAE/2014 fixant les modalités de gestion du domaine forestier, détermine les conditions de défrichement et le Décret n°380/PR/PM/MAE/2014 Portant application du régime de la faune résume la conservation et la gestion durable de la faune
3	Loi 14/PR/95 du 13 juillet 1995 relative à la protection des végétaux	Cette loi a pour objet la protection des végétaux, fondée sur le contrôle phytosanitaire, la lutte intégrée contre les ennemis des végétaux et le contrôle des pesticides. Les organismes chargés de la protection des végétaux sont mentionnés de l'article 5 à 9 de la présente loi.	<u>Protection de la biodiversité par l'interdiction des pesticides nuisibles à la santé publique. Quelques textes d'application repondant aux objectifs nationaux à retenir : arrêté n° 0059/MSP/DG187/DACS/96 portant réglementation sur l'importation, la distribution et l'utilisation des pesticides utilisables en santé publique ; Décret n° 10/PR/MA/99 fixant les modalités d'application de la loi n° 14/PR/95 relative à la protection des végétaux, et Décret n° 11/PR/MA/99 portant création d'une Commission Nationale de Contrôle des pesticides à usage agricole.</u>
4	Lois n° 23, 24 et 25 du 22 juillet 1967 relative au	La propriété foncière du domaine publique et privé a toute potentialité de préservation de la diversité biologique, en ce sens que les	<u>La gestion du foncier prend en compte la conservaytion de la biodiversité à travers l'implication des différents acteurs concernés</u> Les textes d'application repondant aux objectifs nationaux sont : les décrets n°

N°	INSTRUMENTS NATIONAUX	QUINTESSENCE	POINT D'ALIGNEMENT
	foncier	ressources végétales et animales vivants sur ce site ne peuvent faire l'objet d'exploitation libre.	186, 187, 188 du 01 août 1967 qui régissent respectivement le statut des biens domaniaux ; le régime de la propriété foncière et des droits coutumiers ; les limitations des droits fonciers.
5	Loi n° 016/PR/99 du 18 août 1999 portant code de l'eau	Le Code de l'eau interdit toute sorte de pollution quantitativement et qualitativement de l'eau.	Les dispositions des articles 115 ; 116 et 117 s'appliquent aux déversements, écoulements, rejets dépôts directs ou indirects de toute nature, de toute origine dans une nappe souterraine ou dans des eaux superficielles susceptibles d'en modifier les caractéristiques physico-chimique-biologiques et bactériologiques sont interdits.
6	Loi n°038/PR/96 du 11 décembre 1996 portant code du travail	Les règles d'hygiène contenues dans ce code peuvent contribuer pour beaucoup à la préservation de la biodiversité quand on sait qu'un lieu insalubre cause la perte de certaines espèces.	<u>Un accent sur la mise en place des comités d'hygiène au sein des entreprises afin de contribuer à la préservation de la biodiversité</u> L'article 51 de la Constitution tchadienne mentionne le droit a un environnement sain. Les articles 231 et 232 rendent obligatoire la création d'un comité d'hygiène et de sécurité pour les établissements et entreprises employant au moins 50 salariés.
7	Ordonnance N°043/PR/2018 portant orientation Agro sylvo pastorale et halieutique	L'objectif de l'ordonnance consiste à promouvoir le développement agro-sylvo-pastoral et halieutique qui est celui de construire une agriculture intensive, diversifiée et durable qui procure une alimentation saine et suffisante.	<u>Les articles 5, 6, 7 de la Loi N°043 portant orientation Agro-sylvo-pastoral respecte bien les objectifs de protection.</u> Ils sont tous souscrits aux stratégies de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique qui sont axées prioritairement sur des mesures de spatialisation, d'intensification, de diversification et de durabilité des productions.
8	Loi N°004/PR/2018 du 21 février 2018 portant code minier	L'exploitation de substances minérales détruit les milieux de vie de plusieurs espèces animales et végétales. Ainsi l'ar. 66 du code mentionne que les activités régies par le Code Minier doivent être conduites de manière à minimiser leur impact négatif sur l'environnement.	Toute activité minière de prospection, d'exploitation de substances minérales dégrade inévitablement la biodiversité. Quelques textes d'application ont été pris afin de répondre au défi de la protection de l'environnement. Il s'agit du Décret N°2087/PR/2019 du 30 décembre 2019 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance N°004/PR/2018 du 21 février 2018 portant Code Minier en République du Tchad.

Tableau L. Instruments internationaux et régionaux

N°	INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	QUINTESSENCE	POINT D'ALIGNEMENT
1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 16 novembre 1972, le Tchad a ratifié en 1987	Cette convention vise la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel. Aux termes de l'article 2 de la convention sont considérés comme "patrimoine naturel" : «.....les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, les sites naturels ou les zones naturelles exceptionnelles du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle ».	Le volet protection du patrimoine naturel et sa transmission aux générations futures contribue à la préservation de la biodiversité Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées regorgent absolument une diversité biologique qu'il faut conserver.
2	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification, adoptée le 17 juin 1994 et entrée en vigueur le 26 décembre 1996.	L'objectif principal de cette Convention, telle que fixé en son article 2 est de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyés par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.	L'alinéa 2 de l'article 2 précise davantage qu'il faudra appliquer des stratégies « intégrées à long terme » axées sur l'amélioration de la productivité des terres, la restauration, la conservation et la gestion durable des ressources en terre et en eau, ceci afin d'aboutir à l'amélioration des conditions de vie des collectivités vivant dans les régions touchées
3	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage,	Les Etats parties à cette convention reconnaissent qu'il est important que les espèces migratrices soient conservées et que les états de l'aire de répartition conviennent, chaque fois que possible et approprié, de l'action à entreprendre à cette fin. elle a été adoptée le 23 juin 1979 à Bonn, le Tchad a ratifié le 01 septembre 1997.	Il est accordé une attention particulière aux espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et aussi de prendre individuellement ou en coopération les mesures appropriées et nécessaires pour conserver ces espèces.
4	Convention sur la diversité biologique, le Tchad a ratifié le 30 avril 1993	Les objectifs visés par la CDB dont la réalisation sera conforme à ses dispositions pertinentes sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages. Elle a été adoptée à RIO en juin 1992,	Les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique repondent intégralement aux objectifs du CMB.

N°	INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	QUINTESSENCE	POINT D'ALIGNEMENT
5	Convention sur les zones humides d'importance internationale, en particulier pour les oiseaux d'eau, dite Convention de Ramsar de 1971	La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau est appelée « Convention de Ramsar ». Il est à noter que les zones humides sont les seuls milieux à faire l'objet d'une convention internationale. Les dispositions de la Convention de Ramsar protègent les écosystèmes que constituent les zones humides mais aussi l'espèce faunique qui sont les oiseaux d'eau.	Les zones humides et plans d'eau ont été mis en protection dans le cadre de systèmes internationaux : classement Ramsar pour le lac Fitri, classement Ramsar pour la partie tchadienne du Lac Tchad, le Lac Léré, et les plaines d'inondation du Logone. Les superficies concernées s'élèvent à environ 12% du territoire.
6	Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la convention sur la diversité biologique,	Le Protocole de Cartagena (PC) sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention sur la diversité biologique est un traité international qui gère les mouvements d'un pays à un autre des organismes vivants modifiés (OVM) résultant des biotechnologies modernes. Ce Protocole vise la mise en application de la convention sur la diversité biologique. Il a été adopté à Montréal le 29 janvier 2000, le Tchad a signé le 24 mai 2000	Le Protocole contribue à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des OVM qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières.
7	Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Le Protocole de Nagoya est un accord complémentaire à la CDB. Il fournit un cadre juridique transparent pour la mise en œuvre efficace de l'un des trois objectifs de la CDB. Il a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon, entré en vigueur le 12 octobre 2014, le Tchad a signé le 31 janvier 2012 et ratifié le 11 octobre 2017.	Le Protocole de Nagoya a pour objectif : le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.
8	La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, en anglais Convention on International Trade in	Cette convention aborde la protection de la diversité biologique par la réglementation du commerce des spécimens et la procédure de sanction de l'inobservation de ces obligations. La disparition de certaines espèces contribue au déséquilibre des écosystèmes dont on connaît l'importance dans la biodiversité. Pour mieux protéger ces espèces la convention les classe en trois groupes (trois annexes : I, II et III).	Seules les espèces de l'annexe I menacées d'extinction à court terme leur commerce est interdit et sont donc intégralement protégées. La convention considère aussi les listes d'espèces ligneuses et d'autres produits naturels menacés de disparition.

N°	INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	QUINTESENCE	POINT D'ALIGNEMENT
	EndangeredSpecies (CITES) de 1973	Les espèces de l'annexe II : espèces menacées à l'échelle mondiale mais encore abondante localement. Pour leur vente, le pays de provenance délivre un permis d'exportation et l'acheteur doit obtenir une autorisation d'importation. Les espèces de l'annexe III : espèces menacées dans quelques pays mais pas dans le monde, ces espèces sont sous surveillance.	Le permis d'exportation et le certificat de réexportation sont les principaux outils de la réglementation.
9	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) aussi appelée la Convention de Bonn, a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes dans l'ensemble de leur aire de répartition. C'est l'un des traités intergouvernementaux concernant la conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelle mondiale. Elle a été adoptée le 23 juin 1979.	La faune et la flore sauvages constituent un patrimoine naturel d'intérêt majeur qui doit être préservé et transmis aux générations futures La Convention vise à promouvoir la coopération entre les États signataires, afin d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, et protéger les espèces migratrices menacées d'extinction.
N°	INSTRUMENTS REGIONAUX	QUINTESENCE	POINT D'ALIGNEMENT
1	Convention africaine sur la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel le Tchad l'a Ratifié en 1985	La Convention est le premier instrument juridiquement contraignant à prévoir la création d'aires protégées en Afrique, tels les parcs nationaux ou les réserves naturelles. Elle a été adoptée le 8 novembre 1933 à Londres et entrée en vigueur le 14 janvier 1936,	La convention traite de la flore et des aires protégées, en plus évidemment de la faune, qui était l'objet fondamental de la première convention londonienne.
2	Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles d'Alger de 1968 le Tchad l'a ratifiée le 22	Cette convention apparaît comme ayant jeté les premiers jalons du droit conventionnel de la conservation de la nature en Afrique. Son objectif consiste à mettre en place des politiques et des de développement qui soient écologiquement rationnels, économiquement sains et socialement acceptable (article 2).	Les raisons indiscutables de conservation de la biodiversité ce qu'elle constitue la base de la vie sur la Terre. Elle sous-tend le fonctionnement des écosystèmes qui nous fournissent des produits et des services vitaux tels que l'oxygène, la nourriture, l'eau douce et les

N°	INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	QUINTESENCE	POINT D'ALIGNEMENT
	juillet 2015	Elle a été révisée en 2003 à Maputo,	médicaments.
3	La Charte de l'eau du bassin du Niger, entrée le 30 avril 2008 à Niamey par la simple signature de tous les neuf Etats-membres	La Charte de l'eau du bassin du Niger s'inspire des dispositions pertinentes de la Convention relative aux zones humides (la Convention de Ramsar) et de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (la Convention de Maputo). Elle se réfère aussi à la Convention d'Helsinki relative à la protection et à la l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et à la Convention de New-York sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation.	L'eau est un milieu où vivent plusieurs espèces aquatiques, protégé ce milieu, c'est protégé la biodiversité. L'article 12 énonce clairement à cet effet que la Charte vise la préservation et la protection de l'environnement.
4	Convention de Fort Lamy, signé le 22 mai 1964 à Fort Lamy	Cette convention a consacré la création de la Commission du Bassin du Lac Tchad en 1964. La création d'une commission pour la gestion du bassin d'eau est un engagement significatif pour la préservation de la biodiversité aquatique. Les Etats signataires de cette convention ont posé un acte anticipant sur la dégradation de la diversité biologique.	Préservation de la biodiversité aquatique
5	Charte de l'eau du bassin du Lac-Tchad, adoptée le 11 juin 2011	Cette Charte contient des grands principes modernes de gestion de ressources en eau. L'Article 4 énonce les objectifs primordiaux de la Charte.	Gestion quantitative et qualitative des ressources en eau et des zones humides et à la gestion des eaux souterraines de l'écosystème et de la biodiversité
6	CEMAC	La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale joue un rôle dans l'intégration des politiques environnementales.	La CEMAC finance et soutient les projets locaux destinés à protéger la biodiversité (exemple des aires protégées)
7	CEEAC	<u>La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale</u> joue un rôle crucial dans la promotion de la protection de la biodiversité	La CEEAC aide les Etats membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des

N°	INSTRUMENTS INTERNATIONAUX	QUINTESENCE	POINT D'ALIGNEMENT
		dans cette région.	règlementations visant à protéger les écosystèmes ; elle facilite la coopération entre les pays de la sous région pour la gestion des ressources naturelles et la protection des espèces menacées
8	COMIFAC	<u>Le traité instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale</u> du 05 février 2005 vise à promouvoir la gestion durable des forêts dans la sous région d'Afrique Centrale, en renforçant la coopération entre les pays membres.	La COMIFAC a pour principaux objectifs : (i) la conservation de la biodiversité, (ii) la gestion durable des ressources forestières, (iii) le renforcement des capacités consistant à aider les pays membres à développer des compétences et des ressources pour mieux gérer leurs forêts et (iv) la coordination des politiques en facilitant l'harmonisation des politiques forestières entre les pays de la sous région
9	INTERPOOL	<u>Organisation Internationale de La Police Criminelle (INTERPOL)</u> permet le partage d'information entre les pays sur le réseau criminel impliqué dans le trafic d'espèce menacées	INTERPOL lutte contre le crime environnemental en facilitant la coopération internationale en vue de combattre le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages et la déforestation ;

L'alignement du cadre juridique de même que les actions, politiques et programmes concrets ayant pour but d'atteindre les cibles nationales et de contribuer aux objectifs et cibles mondiaux, y compris les aspects spatial, temporel et financier, comme il convient. L'identification des actions à mener doit se faire de pair avec l'identification des lacunes financières et de capacités et le développement de plans financiers nationaux du pays, ou autres instruments semblables, ainsi qu'avec les plans de développement et de renforcement des capacités.

V. Le Plan d'Actions de mise en œuvre de la Stratégie

Le présent plan d'actions (Tableau LI) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité au Tchad revissée 3^{ème} édition, une stratégie qui s'aligne sur le Cadre Mondial de la Biodiversité Post-2020. Ledit plan présente d'une manière schématique, le contenu des actions/mesures retenues au niveau de quatre objectifs stratégiques afin de permettre l'atteinte de l'objectif global de la SPANB (2025 – 2030) dans les cinq (05) prochaines années. Il présente pour chacune des mesures à entreprendre, les acteurs responsables de la mise en œuvre de l'action, les autres partenaires techniques et financiers impliqués ainsi que le coût estimatif. Lors de la mise en œuvre opérationnelle chaque action sera largement détaillée sous forme d'un programme ou projet afin de faciliter son exécution.

L'état actuel de dégradation de la biodiversité au Tchad nécessite que des interventions rapides et ciblées soient menées dans certains domaines d'intervention. C'est pourquoi, parmi les actions retenues en vue d'atteindre les cibles mondiales dans la stratégie nationale, certaines d'entre elles jugées pertinentes et prioritaires ont été identifiées pour faire partie du présent Plan d'Actions. Elles ont fait l'objet d'un regroupement par objectif stratégique afin de les insérer dans des ensembles cohérents. Ainsi, il en résultera quatre groupes de mesures pour les quatre objectifs stratégiques qui étaient déduits eux-même des objectifs mondiaux du Cadre Mondial de la Biodiversité.

En élaborant le présent cadre de planification de la diversité biologique et en fixant une direction à suivre, celle de la « Vision Nationale », le Tchad compte mettre en œuvre ces actions/mesures afin d'atteindre les objectifs et cibles mondiaux du CMB en vue d'une conservation et d'une utilisation durable de la diversité biologique.

5.1. Vision

La vision de la SPANB (2025 – 2030) est celle d'une population connaissant l'importance de la nature et vivant en harmonie avec celle-ci. Ainsi d'ici 2030, la sécurité des ressources biologiques de la République du Tchad est assurée grâce à une meilleure connaissance de leurs composantes et une gestion durable de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains

5.2. Objectif global

La SPANB révisée en 2025 a pour objectif global de freiner à court terme, la tendance à la déperdition de la diversité biologique et à la dégradation de ses écosystèmes à travers une gestion participative durable renforçant les acquis actuels.

5.3. Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques du Plan d'Actions qui sont en conformité avec le CMB sont les :

1. Objectif stratégique (OS1) : maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées
2. Objectif stratégique (OS2) : promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques afin de freiner le déclin des contributions de la nature aux humains ;

3. Objectif stratégique (OS3) : assurer un accès au partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources naturelles
4. Objectif stratégique (OS4) : mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables

Tableau LI : Plan d'actions de mise en œuvre de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique révisée (2025-2030)

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
OS1 : maintenir et restaurer la biodiversité en renforçant la conservation des écosystèmes et des espèces menacées	1.1. Actualisation des plans d'aménagement du territoire par insertion des objectifs de rétention représentatifs pour tous les types d'écosystèmes. Et tenir compte des corridors, des couloirs de tranhumances dans le nouveau plan d'aménagement	120	120	150	150	200	200	940	MEPDD, MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.2. Mise en place d'une hiérarchisation des mesures d'atténuation (EIES) aux projets de développements d'infrastructures.	100	100	200	250	250	300	1200	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.3. Identification, cartographie et définition des plans de rétention concernant les espèces importantes pour la conservation	200	300	400	500	500	500	2400	MEPDD, MESRSFP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.4. Projet de renforcement de la gestion des aires protégées.	100	120	120	150	100	100	690	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.5. Intégration des toutes les priorités en matière d'espèces et d'écosystèmes dans les plans de développement locaux ainsi que leurs préservations.	300	300	400	400	500	500	2400	MEPDD, MAECI	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.6. Projets d'identification et de restauration des habitats dégradés, y compris le reboisement et la réhabilitation des écosystèmes.	250	250	300	300	200	200	1500	MEPDD, MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.7. Projets d'identification, de cartographie, de gestion et/ou de protection des corridors, des sites et des systèmes importants pour les mouvements et les migrations d'espèces sauvages.	500	500	650	650	600	700	3600	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.8. Renforcement de la coopération transfrontalière pour la conservation des populations d'espèces traversant les frontières internationales.	450	500	650	700	700	700	3700	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.9. Développement des cadres législatifs et réglementaires pour protéger les habitats naturels et les communautés locales.	750	800	1500	1500	2000	4000	10550	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.10. Promotion de la recherche sur les écosystèmes.	200	200	300	300	250	250	1500	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.11. Sensibilisation sur l'importance de la conservation des habitats naturels.	120	230	250	140	140	150	1030	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
										Assoc
	1.12. Projet d'Elaboration des Plans d'Aménagement et de gestion des Forêts classées	400	200	200	200	200	200	1400	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.13. Gestion durable des forêts naturelles ;	250	250	250	250	250	250	1500	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.14. Sensibilisation dans le cadre du processus APA ;	130	100	120	150	150	150	800	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.15. Projet de sensibilisation de la population riveraine à une gestion durable	50	50	50	50	50	50	300	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.16. Protection du lamantin dans les lacs Léré et Tréné ;	220	220	220	220	220	220	1320	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.17. Projet National de Semences Forestières	450	450	450	450	450	450	2700	MEPDD MPA	PTF, Col.Lo ONG

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
										Assoc
	1.18. Création de banque de gènes communautaires des plantes cultivées et apparentées ;	250	250	250	250	250	250	1500	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.19. Création des unités de conservation ex situ	300	500	500	500	500	500	2800	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.20. Intégration des objectifs de conservation dans les politiques nationales et locales.	500	500	400	400	400	400	2600	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.21. Mise en place de réseaux écologiques connectés pour assurer la continuité des habitats.	200	200	200	200	200	200	1200	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.22. Développement des activités d'élevage de la faune sauvage ;	450	450	450	450	450	450	2700	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.23. Promotion des jardins zoologiques sur le plan national	1500	1400	1000	1000	1000	400	6300	MEPDD	PTF, Col.Lo

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
										ONG Assoc
	1.24. Développement de l'apiculture dans toutes les zones favorables ;	120	120	120	120	120	120	720	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.25. Dénombrement des mammifères et des oiseaux d'eau ;	150	150	150	150	150	150	900	MEPDD MTOURISM	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.26. Identification, délimitation et rétrocession des zones cynégétiques au concessionnaire ;	150	150	120	120	120	120	780	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.27. Faire l'inventaires de la faune sauvage	350	350	350	350	350	350	2100	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.28. Projet d'organisation de la chasse ;	250	250	250	250	250	250	1500	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.29. Projet sauvegarde de l'hippopotame dans les fleuves et lacs ;	2500	2500	2500	3000	3000	3000	16500	MEPDD	PTF, Col.Lo

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
										ONG Assoc
	1.30. Promotion de la gestion durable de la faune domestique pour une meilleure valorisation ;	450	450	450	450	450	450	2700	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.31. Inventaire national des ressources forestières.	1200	1200	1200	1200	1200	1200	7200	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.32. Gestion rationnelle et durable des parcs et réserves de faune ;	50	50	50	50	50	50	300	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.33. Appui à la gestion participative et durable des ressources du Parc National de Sena Oura et de ses zones périphériques ;	110	110	110	110	110	110	660	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.34. Mise en œuvre des plans d'aménagements des parcs Nationaux ;	1250	1250	1250	1250	1250	1250	7500	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.35. Mise en réseau national des aires protégées ;	130	130	130	130	130	130	780	MEPDD	PTF, Col.Lo

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
										ONG Assoc
	1.36. Programme de restauration des espèces au-delà des frontières nationales (Sena Oura et Boubandjida)	160	160	160	160	160	160	960	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.37. Création de banque de gènes communautaires des plantes cultivées et apparentées ;	200	200	200	200	200	200	1200	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.38. Création des unités de conservation ex situ	450	450	450	450	450	450	2700	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.39. Programme d'inventaires et de gestion des zones humides du pays	90	90	90	90	90	90	540	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.40. Projet de développement d'écotourisme dans les Aires Protégées	500	500	500	500	500	500	3000	MEPDD MESRSFP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.41. Identification et désignation de nouvelles aires protégées, en particulier	1250	1250	1250	1250	1250	1250	7500	MEPDD	PTF, Col.Lo

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	dans les zones écologiquement sensibles.									ONG Assoc
	1.42. Mise en place de réseaux écologiques connectés pour assurer la continuité des habitats.	750	750	750	750	750	750	4500	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.43. Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion des aires protégées.	400	400	400	400	400	400	2400	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.44. Mise en place de systèmes de surveillance pour évaluer l'état des écosystèmes et la biodiversité dans les aires protégées.	140	140	140	140	140	140	840	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.45. Soutien à la recherche sur les impacts des changements climatiques et Appui aux activités d'adaptations	1250	1250	1250	1250	1250	1250	7500	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.46. Projet de méthodes de pêche durables et de l'aquaculture responsable.	550	550	550	750	750	750	3900	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.47. Intégration de la gestion durable des ressources en eau et des sols dans les	450	450	450	450	450	100	2350	MEPDD	PTF, Col.Lo

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	pratiques agricoles.									ONG Assoc
	1.48. Protection des habitats naturels adjacents aux zones cultivées.	55	55	55	55	55	55	330	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.49. Programmes de formation pour les agriculteurs et les producteurs sur les pratiques durables et la conservation de la biodiversité.	50	50	50	50	50	50	300	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.50. Développement de la recherche sur des techniques agricoles, aquacoles et forestières durables.	65	65	65	65	65	65	390	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.51. Promotion de l'innovation technologique dans l'agriculture pour améliorer l'efficacité et réduire l'impact environnemental.	125	125	125	125	125	125	750	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.52. Projet de développement de l'agroforesterie	100	100	100	175	175	175	825	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.53. Programme d'Évaluation de l'état de conservation des espèces	375	375	375	400	400	400	2325	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.54. Projet d'Identifier les espèces nécessitant une action ciblée pour permettre leur rétablissement.	75	75	75	75	75	75	450	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.55. Renforcement de capacité de gouvernement, des ONG et des OSC à mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces aux niveaux mondial, régional et national.	220	220	220	220	220	220	1320	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.56. Élaboration des plans de rétablissement complets incluant un mécanisme de mise en œuvre et de coordination défini.	160	160	160	160	160	160	960	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.57. Élaboration des stratégies holistiques et des politiques associées pour prévenir et gérer les conflits homme-faune sauvage (CHFS)	25	25	25	25	25	25	150	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.58. Renforcement des capacités nationales et locales de prévention et de gestion des CHFS	140	140	140	200	200	200	1020	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.59. Promouvoir l'élevage de races locales classées comme étant menacées d'extinction	1350	1350	1350	775	775	775	6375	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.60. Elimination du commerce illégal d'espèces et de produits dérivés	25	25	25	25	25	25	150	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.61. Programme de collaboration entre le gouvernement, les entreprises, les ONG et les communautés locales pour partager les meilleures pratiques.	45	45	45	45	45	45	270	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.62. Élaboration des plans de gestion des espèces pour les principales espèces sauvages de faune et de flore utilisées et commercialisées.	75	75	75	75	75	75	450	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.63. Création de zones lacustres et fluviales protégées pour préserver les habitats sensibles.	125	125	125	125	125	125	750	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
										Assoc
	1.64. Développement de plans de gestion basés sur des données scientifiques pour les stocks de poissons.	450	450	450	450	450	450	2700	MEPDD MESRSFP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.65. Projet de gestion durable de pêches (quotas de pêche durables et périodes de fermeture)	40	40	40	40	40	40	240	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.66. Mis en place d'un système de surveillance pour détecter la surpêche et les pratiques illégales.	45	45	45	45	45	45	270	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.67. Programmes de sensibilisation pour les pêcheurs et les communautés locales sur l'importance de la pêche durable.	120	120	120	120	120	120	720	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.68. Renforcement de capacité sur les pratiques de pêche responsables et les approches fondées sur les écosystèmes.	65	65	65	65	65	65	390	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.69. Programme de coopération/Partenariat avec les pays voisins et organisations internationales pour gérer les stocks transfrontaliers.	125	125	25	25	25	25	350	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.70. Investissement dans la recherche pour mieux comprendre les écosystèmes aquacoles et les impacts de la pêche.	250	250	250	250	250	250	1500	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.71. Développement des systèmes efficaces pour suivre les tendances des populations d'espèces exploitées ou commercialisées.	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.72. Programme de réduction de la demande de viande sauvage et de changement de comportement dans les zones urbaines et rurales	55	55	55	55	55	55	330	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.73. Réduction des risques pour la santé humaine liés à la manipulation, au commerce et à la consommation d'espèces sauvages	235	235	235	500	500	500	2205	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.74. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et plan d'action national sur les espèces exotiques envahissantes (EEE)	45	45	45	45	45	45	270	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.75. Identification des priorités en matière de recherche et de surveillance des EEE.	25	25	25	25	25	25	150	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.76. Développement de plans d'action nationaux pour la gestion des EEE	140	140	140	95	95	95	705	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.77. Mise en place de programmes de surveillance pour détecter et suivre les EEE.	50	50	50	50	50	50	300	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.78. Élaboration et mise en œuvre des normes et des directives pour le secteur privé pour le contrôle des EEE et la gestion de leurs impacts.	65	65	65	65	65	65	390	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.79. Soutien à la recherche sur les méthodes de contrôle et d'éradication efficaces des espèces exotiques.	245	245	245	245	245	245	1470	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.80. Adoption de lois et règlements pour interdire l'importation, la possession, l'élevage et la vente des EEE.	45	45	45	45	200	200	580	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.81. Création de protocoles pour la gestion des voies d'introduction des EEE.	40	40	40	40	40	40	240	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.82. Campagnes de sensibilisation en langues locales pour informer le public sur les risques des EEE.	65	65	65	65	65	65	390	MEPD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.83. Contrôle des voies d'introduction des EEE, en particulier les espèces les plus nocives.	120	120	120	120	120	120	720	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.84. Plan d'Élimination ou de contrôle des EEE ayant les impacts les plus nocifs sur les espèces sauvages	220	220	220	220	220	220	1320	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.85. Renforcement des capacités nationales en matière de biosécurité, de suivi et de recherche, d'éradication rapide, de gestion et de restauration	150	150	150	150	150	150	900	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.86. Sensibilisation des principaux groupes de parties prenantes aux EEE, à leurs impacts et aux mesures pouvant être prises pour les contrôler.	255	155	60	60	60	60	650	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.87. Planification et mise en œuvre de la gestion des EEE impliquant les communautés locales	50	50	50	50	50	50	300	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.88. Mise en place de normes strictes sur l'utilisation des engrais et des pesticides.	450	450	450	450	450	450	2700	MEPDD MHP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.89. Création de réglementations sur les déversements industriels et agricoles.	230	230	230	230	230	230	1380	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.90. Adoption de pratiques de gestion intégrée des ressources en eau pour réduire les apports de nutriments.	110	110	110	110	110	110	660	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.91. Développement de plans de gestion des bassins versants.	120	120	120	120	120	120	720	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.92. Programmes de formation pour les agriculteurs sur les pratiques de fertilisation durable.	750	750	750	750	750	750	4500	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.93. Campagnes de sensibilisation sur les impacts de la pollution par les nutriments sur la biodiversité.	70	70	70	70	70	70	420	MEPDD MAP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.94. Installation des stations de traitement des eaux usées avant leur rejet.	132	132	132	132	132	132	792	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.95. Recherche, développement et vulgarisation des nouvelles pratiques agricoles moins polluantes.	525	525	525	525	525	525	3150	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.96. Mise en place de réseaux de surveillance de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques.	23	23	23	23	23	23	138	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.97. Évaluation régulière des impacts des pratiques agricoles sur la pollution.	28	28	28	28	28	28	168	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.98. Subventions pour les agriculteurs adoptant des pratiques durables.	450	450	450	450	450	450	2700	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.99. Création de cadres législatifs favorisant les pratiques durables en agriculture, élevage, aquaculture et sylviculture.	200	200	200	200	200	200	1200	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.100. Mise en place de normes environnementales (par ex. EIES) pour l'utilisation des ressources.	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.101. Mise en œuvre des lignes directrices et décisions des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm afin de protéger les espèces contre les produits chimiques et les déchets dangereux.	58	58	58	58	58	58	348	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.102. Soutien à la négociation d'un nouveau traité mondial sur la lutte contre la pollution plastique.	500	500	500	275	275	275	2325	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.103. Adoption de lois visant à protéger les zones lacustres et les écosystèmes fragiles.	125	125	125	125	125	125	750	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.104. Identification des refuges et des corridors climatiques potentiels pour les espèces à l'intérieur et à l'extérieur des aires de répartition autochtones et leur sécurisation grâce à des APC.	45	45	45	45	45	45	270	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.105. Développement de plans de gestion intégrés pour les zones lacustres.	670	670	670	670	670	670	4020	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.106. Mise en place de programmes de surveillance pour évaluer l'état des zones lacustres et les écosystèmes fragiles.	52	52	52	52	80	80	368	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.107. Intégration des évaluations de vulnérabilité dans les plans de conservation et de rétablissement des espèces.	220	220	220	220	220	220	1320	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.108. Intégration des objectifs de biodiversité et de changement climatique dans les plans de développement locaux.	400	400	400	400	400	750	2750	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.109. Projet d'évaluations de vulnérabilité aux changements climatiques et de capacité d'adaptation pour les espèces menacées.	790	790	790	790	790	790	4740	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	1.110. Planification et mise en œuvre des initiatives de restauration impliquant activement les communautés locales.	400	400	400	400	400	400	2400	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.111. Utilisation des diverses espèces de plantes autochtones dans les portes de desert pour la séquestration du carbone et l'atténuation et l'adaptation au climat.	65	65	65	65	65	65	390	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.112. Mise en place de systèmes de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures de restauration et leur impact sur la biodiversité et le climat.	80	80	80	112	112	112	576	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.113. Promotion l'innovation dans les méthodes de conservation et de gestion des ressources.	25	25	25	25	25	25	150	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	1.114. Projet de maintien/restauration des réseaux écologiques permettant aux espèces de se déplacer vers des zones climatiquement plus appropriées	45	45	45	45	20	20	220	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
OS2 : promouvoir l'utilisation durable des	2.1. Mise en oeuvre de la stratégies nationale sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
ressources biologiques afin de freiner le déclin des contributions de la nature aux humains	2.2. Sensibilisation des communautés locales et autochtones sur leurs droits et obligations.	150	150	150	150	150	150	900	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.3. Renforcement de capacités du P.F/Comité technique APA.	110	110	110	110	110	110	660	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.4. Mise en place des incitations juridiques appropriés aux peuples autochtones et aux communautés locales pour protéger, gérer et utiliser les espèces de manière durable	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.5. Allocation des quotas de récolte durables des espèces sauvages de manière équitable et transparente	850	850	850	850	850	850	5100	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.6. Elaboration des réglementations ou de législations garantissant des revenus équitables pour les PA et les CL provenant de l'utilisation et du commerce des espèces	160	160	200	60	60	60	700	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	2.7. Mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)	540	540	540	540	540	540	3240	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.8. Développement de la chasse récréative afin d'offrir des avantages pour la conservation et les communautés locales.	1400	1400	1400	1000	1000	1000	7200	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.9. Développement et diversification de l'économie de la faune sauvage au profit de la conservation des espèces	350	350	350	350	350	350	2100	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.10. Intégration des considérations clés relatives aux espèces dans les systèmes de certification agricole, aquacole et forestière.	1200	1200	1200	750	750	750	5850	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.11. Programme de préservation de tous les sites et corridors importants pour la conservation des espèces.	950	950	950	950	950	950	5700	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.12. Programme d'homologation des zones spécifiques des marchés ruraux de bois énergie	185	200	85	85	85	85	725	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	2.13. Promotion de l'émergence des filières de commercialisation des sous-produits forestiers et des technologies de transformation	200	200	200	200	200	200	1200	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.14. Lutte contre les facteurs naturels destructeurs (érosion, feu de brousse, etc.)	350	350	350	350	350	350	2100	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.15. Enrichissement des forêts en espèces locales	1500	1500	1500	1500	1500	1500	9000	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.16. Recherche, Développement et Vulgarisation de Foyers améliorés	550	550	550	550	550	550	3300	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.17. Electrification rurale sur la base des énergies propres	750	750	750	750	750	750	4500	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.18. Projet Gestion des Forêts Communautaires	80	80	80	80	80	80	480	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	2.19. Projet de gestion communautaire des forêts classées	125	25	25	25	25	25	250	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.20. Développement de l'apiculture dans toutes les zones favorables	200	200	90	90	90	90	760	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.21. Programme de recherche sur les écosystèmes et les services qu'ils fournissent.	120	120	120	50	50	50	510	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.22. Promotion de solutions basées sur la nature pour la gestion des ressources en eau et la restauration des écosystèmes.	20	20	20	20	20	20	120	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.23. Mise en place de systèmes de suivi pour évaluer l'état des écosystèmes et l'impact des mesures de conservation.	150	100	90	75	75	75	565	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.24. Adoption de lois et de régulations visant à protéger et restaurer les écosystèmes en detresse.	200	150	150	150	150	150	950	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	2.25. Élaboration de plans de gestion durable des écosystèmes, incluant des actions spécifiques pour la restauration.	1450	500	500	500	500	500	3950	MEPDD MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.26. Recherche de partenariats avec des ONG et des bailleurs de fonds pour soutenir les initiatives locales de restauration.	75	60	40	40	40	40	295	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.27. Sensibilisation des communautés sur l'importance des services écosystémiques pour leur bien-être.	80	65	65	65	65	65	405	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.28. Développement des Solutions fondées sur la nature (SfN) pour renforcer les services écosystémiques, la résilience aux changements climatiques et la viabilité des espèces	70	70	70	70	70	70	420	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.29. Implication des communautés locales, y compris des femmes et des groupes autochtones, dans la planification et la mise en œuvre des projets de restauration et de préservation de réseaux écologiques.	540	540	540	540	540	540	3240	MEPDD MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.30. Projet d'expansion des superficies et de qualité des espaces verts et bleus dans	350	350	350	350	350	350	2100	MEPDD	PTF, Col.Lo

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	les zones urbaines									ONG Assoc
	2.31. Amélioration de l'accès aux espaces verts/bleu et des avantages qu'ils procurent à la population	250	250	250	250	250	250	1500	MEPDD MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.32. Renforcement de la connectivité en intégrant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	1450	1450	450	450	450	450	4700	MEPDD MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.33. Développement d'un urbanisme intégrant la biodiversité, en renforçant la biodiversité autochtone, la connectivité et l'intégrité écologique	120	30	30	30	30	30	270	MEPDD MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.34. Amélioration de la santé et le bien-être des populations en lien avec la nature	50	50	50	50	50	50	300	MEPDD MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.35. Contribution à une urbanisation inclusive et durable qui fournit de fonctions et de services écosystémiques.	140	50	50	50	50	50	390	MEPDD MATUH	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.36. Projets d'urbanisme et de développement écologique incluant la	120	120	120	50	40	40	490	MEPDD	PTF, Col.Lo

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	conservation des espèces autochtones et la restauration de leurs habitats.									ONG Assoc
	2.37. Promotion des infrastructures vertes et l'éco-jardinage au profit des espèces dans tous les établissements d'enseignement et les ménages privés (jardinage respectueux des pollinisateurs, jardins éco-écoles).	50	40	20	20	20	0	150	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.38. Elabration d'un cadre réglementaire favorisant la protection de la biodiversité dans les villes.	15	15	15	15	15	15	90	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.39. Organisation des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la biodiversité dans les villes.	35	35	35	35	35	60	235	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	2.40. Intégration de la biodiversité dans les PDL des villes.	150	150	150	150	150	200	950	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
OS3 : assurer un accès au partage	3.1. Actualisation de la Stratégie Nationale et Plan d'Action du Protocole de Nagoya élaborée 2017 pour être en adéquation avec la SPANB (2025 – 2030)	30	25	15	15	15	10	110	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources naturelles	3.2.Révision du dispositif relatif a l'accès et au partage juste et equitable des avantages decoulant de l'utilisation des ressources genetiques et des connaissances traditionnelles associees en Republique du Tchad.	120	120	120	40	40	40	480	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	3.3.Accréditation des CAL, le cas échéant, pour garantir l'engagement dans la conservation des espèces.	20	20	20	15	15	15	105	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	3.4.Mise en place des Conditions convenues d'un commun accord (CCCA) et de Consentement préalable donné en connaissance des causes (CPCC) pour un accès juste et équitable du fournisseur et de l'acquireur	25	25	25	10	10	10	105	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	3.5.Protection de tous les parents sauvages des cultures en les incluant dans des banques de semences et des collections de cultures.	50	60	60	60	60	60	350	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	3.6.Adoption du cadre législatif, administratif et politique assurant un partage juste et équitable des avantages	100	45	45	45	45	45	325	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
OS4 : mettre en œuvre de façon adéquate en déployant des outils et des solutions durables	4.1.Integration de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles (agriculture, élevage, infrastructures, urbanisme, tourisme, etc.).	100	20	10	10	10	10	160	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.2.Formation des décideurs et les acteurs locaux sur l'intégration de la biodiversité dans les plans de developpement locaux.	30	20	20	20	20	20	130	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.3.Utilisation des indicateurs de biodiversité dans les comptes nationaux.	60	70	60	60	60	60	370	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.4.Participation des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des politiques intégrant les valeurs de la biodiversité.	45	65	65	65	65	65	370	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.5.Adaption des systèmes de reporting national pour inclure des indicateurs de biodiversité dans la SNRPIII.	35	50	55	55	55	55	305	MEPDD MCI	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.6.Intégration du principe d'Aucune perte nette ou d'Impact positif net sur la biodiversité dans les politiques de développement et de planification	140	40	40	40	40	40	340	MEPDD MCI	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	affectant les espèces									
	4.7.Mise en place d'un dispositif assurant des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations d'impact environnemental et social pour tout développement majeur, de manière approfondie et transparente, afin de tenir compte de la conservation des espèces.	1250	1300	1400	1400	1400	1400	8150	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.8.Conformation avec les ambitions des objectifs du CMB en matière d'espèces, avec les obligations pertinentes en vertu d'autre Accord multilatéral sur l'environnement (AME) et du Plan d'action mondial pour les espèces (PAME) lors de la mise à jour de la SPANB.	80	75	75	75	75	75	455	MEPDD MCI	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.9.Intégration des valeurs des espèces dans des politiques pangouvernementales et les systèmes comptables nationaux.	650	650	650	650	650	650	3900	MEPDD MESRSFP	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.10. Elaboration d'un cadre juridique et réglementaire qui favorise la durabilité dans les entreprises	50	45	45	45	45	45	275	MEPDD CIAMA	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.11. Mise en place des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la production et de la consommation durables par les entreprises.	135	125	120	120	120	120	740	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.12. Amélioration de l'investissement dans des technologies et des pratiques durables.	60	70	55	40	40	30	295	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.13. Utilisation des indicateurs SMART pour mesurer l'impact des politiques et des actions entreprises.	20	15	15	15	15	15	95	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.14. Promotion de la recherche et le développement de technologies durables.	1150	1200	170	170	170	170	3030	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.15. Application de toutes les normes internationales aux chaînes de production et d'approvisionnement afin de garantir que l'utilisation des espèces par les entreprises soit durable.	670	670	670	670	670	670	4020	MEPDD MEN	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.16. Innovation des systèmes de production agricole par les treprises en vue de minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs sur les espèces.	80	80	80	80	80	80	480	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.17. Mise en place d'un dispositif permettant le contrôle et s'assurant de la provenance (certification) de tous les intrants naturels (bois, plantes non ligneuses et champignons sauvages, poissons et autres espèces aquatiques, espèces fauniques commercialisées).	95	70	65	65	65	65	425	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.18. Disponibilisation des informations aux consommateurs sur les sources ou les stocks d'espèces durables appropriés utilisées par les entreprises.	110	105	95	80	60	60	510	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.19. Organisation de campagnes éducatives dans les médias (télévision, radio, réseaux sociaux) pour informer sur l'importance de la biodiversité.	22	22	22	22	22	25	135	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.20. Intégration de l'éducation à la biodiversité dans les programmes scolaires, des écoles primaires aux universités.	210	80	80	80	80	80	610	MEPDD MESRSFP	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.21. Mise en place de formations pour les communautés locales et les acteurs clés sur la conservation de la biodiversité.	25	25	20	20	15	15	120	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.22. Développement des programmes de sensibilisation sur la gestion durable des ressources.	35	30	30	26	26	26	173	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.23. Projet d'Encouragement des initiatives communautaires pour la protection de la biodiversité	60	70	85	85	90	90	480	MEPDD MESRSFP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.24. Développement d'applications mobiles et de plateformes en ligne pour diffuser des informations sur la biodiversité.	30	30	30	30	30	30	180	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.25. Réduction des impacts de la production alimentaire sur les espèces en réduisant la consommation de protéines animales tout en minimisant le gaspillage alimentaire.	80	80	80	80	80	80	480	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.26. Utilisation de l'éco-étiquetage pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés et durables.	50	50	50	20	20	20	210	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.27. Programme de soutien à l'utilisation de produits locaux.	320	320	320	320	320	320	1920	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.28. Publications scientifiques sur les effets nefastes de la biotechnologie sur la biodiversité au Tchad produites par des chercheurs nationaux et internationaux.	125	125	125	125	200	200	900	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.29. Développement d'une plateforme en ligne pour l'échange d'informations sur les organismes vivants modifiés (OVM), un outil clé pour faciliter la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	450	450	450	450	500	500	2800	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.30. Renforcement de capacités de décideurs, de gestionnaires des ressources naturelles et du grand public sur les effets nefastes de la biotechnologie sur la biodiversité.	60	60	60	60	100	100	440	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.31. Élaboration des protocoles stricts prévenant les effets négatifs sur les espèces sauvages de l'édition génomique et de la manipulation génétique.	20	20	20	20	20	20	120	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.32. Mise en œuvre des mesures de contrôle ou de gestion et suivi des impacts individuels de la biotechnologie sur les espèces sauvages.	55	55	55	55	100	100	420	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.33. Développement des technologies et d'outils innovants pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité.	20	20	20	20	20	20	120	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.34. Projets de conservation et de restauration utilisant des technologies modernes (ex. : télédétection, biotechnologie).	15	15	15	15	15	15	90	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.35. Initiatives de gestion des ressources naturelles intégrant des connaissances scientifiques et traditionnelles.	45	45	45	45	45	45	270	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.36. Identification des subventions et incitations néfastes pour la biodiversité.	12	12	12	12	25	25	98	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.37. Évaluation des impacts environnementaux des incitations néfastes.	30	30	30	30	30	30	180	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.38.Élaboration des stratégies pour éliminer ou réformer les subventions nuisibles.	40	40	40	40	40	40	240	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.39.Introduction des politiques fiscales incitatives qui favorisent la conservation de la biodiversité.	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.40.Développement des programmes de subventions pour des pratiques agricoles durables et des projets de conservation et de restauration.	160	0	0	0	0	0	160	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.41.Promotion des systèmes de paiement pour services écosystémiques.	70	0	0	0	0	0	70	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.42.Formation des décideurs et des acteurs économiques sur les avantages des incitations positives.	50	0	0	0	0	0	50	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.43.Redéfinition des critères de « croissance » qui motivent l'existence des subventions néfastes actuelles (car tant que celle-ci sera couplée à la consommation de ressources et aux	50	0	0	0	0	0	50	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	émissions, elle entrainera des pertes de biodiversité).									
	4.44. Mise en place des mécanismes de suivi pour évaluer l'efficacité des réformes et des nouvelles incitations.	45	45	45	0	0	0	135	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.45. Identification des incitations économiques et réglementaires les plus dommageables pour les espèces sauvages.	120	120	120	120	120	120	720	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.46. Élaboration des mesures ciblées visant à éliminer ou reformer les incitations les plus dommageables pour les espèces.	60	60	60	60	60	60	360	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.47. Evaluation des besoins financiers réels pour la mise en œuvre de la (SPANB 2025-2030).	120	0	0	0	0	0	120	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.48. Détail du budget prévisionnel pour chaque action/mesure de la (SPANB 2025-2030).	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.49. Formation des responsables de la gestion des ressources naturelles sur la mobilisation de fonds et la gestion financière.	20	20	20	20	20	20	120	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.50. Mise en place des équipes dédiées à la recherche de financements au sein des institutions nationales et internationales.	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.51. Identification et développement des partenariats avec le secteur privé, les fondations et les ONG pour diversifier les sources de financement.	40	40	40	40	40	40	240	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.52. Promouvoir des mécanismes de financement innovants, comme les paiements pour services écosystémiques et les obligations vertes.	25	25	25	25	25	25	150	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.53. Mise en place des systèmes de suivi pour évaluer l'utilisation des fonds et leur impact sur la biodiversité.	50	50	50	50	50	50	300	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.54. Publication des rapports réguliers sur la mobilisation des ressources financières et leur efficacité.	55	55	55	55	55	55	330	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.55. Organisation des campagnes de sensibilisation pour la mobilisation des ressources des entreprises nationales et internationales en faveur de la biodiversité.	65	65	65	65	65	65	390	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.56. Intégration des objectifs de la biodiversité dans les politiques économiques et de développement.	125	125	125	125	125	125	750	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.57. Promotion des incitations fiscales pour les entreprises qui investissent dans des projets de conservation et de restauration.	60	60	60	60	60	60	360	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.58. Participation à des initiatives internationales et à des programmes de financement pour la biodiversité.	45	45	45	45	45	45	270	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.59. Création des des partenariats avec certains pays pour échanger des meilleures pratiques en matière de mobilisation des ressources.	70	70	70	70	70	70	420	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.60. Développement des mécanismes de financement innovants pour soutenir la conservation des espèces.	80	80	80	80	50	50	420	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.61. Augmentation massive du financement, du renforcement des capacités et du transfert de connaissances et de technologies.	75	75	75	75	75	75	450	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.62. Programme de formations des PA et CL sur leurs droits, la gestion durable des ressources et les processus décisionnels.	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD MFBP	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.63. Valorisation et vulgarisation des connaissances traditionnelles des communautés dans la gestion durable des ressources à travers les médias pour partager leurs succès.	110	110	110	110	110	110	660	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.64. Formation/Sensibilisation des décideurs et des acteurs de la conservation sur l'importance des savoirs traditionnels.	95	95	95	95	95	95	570	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.65. Programme de documentation et d'archivages des connaissances et pratiques traditionnelles, en collaboration avec les communautés.	65	65	65	65	65	65	390	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.66. Promotion des pratiques traditionnelles comme modèles de gestion durable des ressources naturelles.	125	125	125	125	125	125	750	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.67. Mobilisation de fonds pour soutenir les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sur la conservation des ressources.	80	80	80	80	80	80	480	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.68. Mise en place de systèmes de suivi pour évaluer l'intégration des savoirs traditionnels dans les politiques de conservation.	55	55	55	55	55	55	330	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.69. Développement des capacités adéquates (connaissances et pratiques traditionnelles sur la biodiversité) pour la conservation des espèces dans divers écosystèmes.	100	100	100	100	100	100	600	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.70. Campagnes de sensibilisation de la population sur l'importance des connaissances traditionnelles pour la conservation de la biodiversité.	125	125	125	125	125	125	750	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.71. Mise en place des sciences et technologies nouvelles et émergentes relatives à la conservation des espèces.	45	45	45	45	45	45	270	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.72. Renforcement de capacités des jeunes à devenir des défenseurs des espèces	240	240	240	240	240	240	1440	MEPDD MESRSFP	PTF, Col.Lo ONG

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
										Assoc
	4.73. Programme de formation aux gestionnaires des ressources sur l'identification, la taxonomie et le suivi des espèces	95	95	95	95	95	95	570	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.74. Évaluation et suivi de l'état, des tendances, de l'abondance et du potentiel de conservation des espèces.	30	30	30	30	30	30	180	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.75. Évaluation et suivi de l'état et des tendances évolutives des écosystèmes.	12	12	12	12	12	12	72	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.76. Élaboration des plans de suivi conjoint pour les espèces avec les PA et les CL	10	10	10	10	10	10	60	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.77. Établissement d'un programme des partenariats entre les institutions de recherche et les organismes de conservation.	15	15	15	15	15	15	90	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.78. Renforcer les compétences des institutions des recherches et les transferts des Nouvelles technologies récentes dans les programmes d'études;	10	10	10	10	10	10	60	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.79. Intégration des technologies les plus récentes et émergentes dans les programmes d'étude et de suivi.	20	20	20	20	20	20	120	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.80. Actualisation de toutes les directives pertinentes et autres documents clés et leur disposition dans plusieurs langues.	50	50	50	50	50	50	300	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.81. Réactualisation et application du régime foncier en redonnant des droits aux communautés locales	20	20	20	20	20	20	120	MEPDD	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.82. Evaluation de l'efficacité du régime foncier pour que les CAL conservent leur des droits de propriété	35	35	35	35	35	35	210	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.83. Implication totale des PA et des CL dans tous les processus et décisions pertinents affectant la conservation des espèces.	25	25	25	25	25	25	150	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	4.84. Participation des PA et des CL dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SPANB (2025 – 2030).	30	30	30	30	30	30	180	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.85. Implication effective et équitable des associations de femmes et des jeunes aux décisions affectant la conservation des espèces.	65	65	65	65	65	65	390	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.86. Projet de sensibilisation des jeunes générations à la conservation de la faune et la flore sauvages lors de la Journée mondiale de la vie sauvage	150	150	150	150	150	150	900	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.87. Creation d'un environnement serein pour assurer la sécurité des PA et des CL ainsi que des activistes environnementaux dans le cadre de leurs activités respectives	150	120	100	100	100	150	720	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.88. Identification des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe de la population agricole totale	150	150	150	150	150	150	900	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.89. Evaluation de femmes parmi les propriétaires ou	150	120	100	100	100	150	720	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo

Objectifs spécifiques	Actions/Mesures	Coût de l'action (1 000 000 FCFA)						Coût total (1000000 FCFA)	Responsables d'exécution	Partenaires
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2025-2030		
	les détenteurs de droits sur des terres agricoles									ONG Assoc
	4.90. Participation pleine et équitable des femmes et des filles à toutes les décisions affectant la conservation des espèces	250	120	100	100	100	200	870	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.91. Intégration des questions de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et plans d'action national pour la biodiversité (SPANB 2025 – 2030).	350	250	100	100	100	250	1150	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	4.92. Renforcement de capacité des associations féminines sur leur implication effective dans la conservation et la restauration de la biodiversité.	450	220	100	100	100	200	1170	MEPDD MFAS	PTF, Col.Lo ONG Assoc
	TOTAL	59829	57339	55589	54697	55418	57471	340343	Gouvernement et tous les partenaires	

Le budget estimatif du Plan d'Action s'élève à trois cent quarante milliard trois cent quarante trois millions de francs FCFA

VI. Cadre de suivi du PLAN D'ACTION de la SPANB 2025-2030

Dans le schéma 1 ci-après, il est proposé une vision d'ensemble des liens entre les cibles, les facteurs de perte de biodiversité, les ON pour l'atteinte du CMB. Il faut noter que les différentes cibles mondiales pour la biodiversité ne sont pas toutes du même ordre : les cibles 14 et 20 sont des « apports » à injecter dans le cadre global afin de mettre en œuvre des cibles actionnant des mécanismes (cibles 1, 13, 15, 16, 18, 19 et 21). Ainsi afin d'atteindre les CM 14 et 20, la mise en œuvre des ON 2, 17 et 18 est nécessaire. Et, pour atteindre les CM actionnant les mécanismes au niveau de la SPAN il faudra mettre en œuvre les ON 18, 19, 17, 20, 3, 1, 4, 16 et 5. Et tous les liens entre les compartiments devront être bien renseignés afin de permettre un suivi efficace et efficient.

Notons aussi que les CM 2, 3, 5, 6, 7, 8, 12 et 17 qui visent les facteurs de la perte de biodiversité sont atteintes à travers les ON (18, 19, 17, 20, 3, 1, 4, 16 et 5).

Des cibles (CM 2, 3, 5, 6, 7, 8, 12 et 17) qui, une fois atteinte, permettent la réalisation de cibles d'état de la biodiversité (CM 4) et de fourniture de services aux populations humaines (CM 4, 9, 10 et 11). Ces dernières (CM 4, 9, 10 et 11) sont atteintes à travers les ON 11, 12, 4, 6, 13, 9, 8, 7, 10, 15 et 19

6.1. Suivi de l'atteinte des cibles (la sortie)

A la droite du schéma 1, on note des cibles (CM 4, 9, 10 et 11) précisant ce que l'on souhaite en « sortie » de cette stratégie et qui reflète la Vision 2050 de la CDB : « **vivre en harmonie avec la nature** ». Celle-ci pourra être atteinte lorsque la biodiversité sera conservée et les activités humaines seront durables, notamment au travers du maintien des services écosystémiques en mettant en œuvre les ON 11, 12, 4, 6, 13, 9, 8, 7, 10, 15 et 19 de la SPANB. Ainsi, la vision sera donc réalisée lorsque la CM 4 « Protection des espèces » sera conjointement atteinte avec les cibles au travers desquelles les humains tirent des bénéfices de la biodiversité, à savoir les CM 9, 10 et 11 (respectivement services matériels, l'agriculture et les services de régulation).

6.2. Facteurs de perte de biodiversité

En amont de ces cibles de « sorties » qui garantissent la conservation et les services, il faut s'attaquer aux facteurs de perte de biodiversité, menaçant la réalisation de ces CM 4, 9, 10 et 11, identifiés par l'Ipbes et incarnés par les cibles :

CM 5 (surexploitation des espèces),

CM 6 (espèces exotiques envahissantes),

CM7 (pollution),

CM8 (changement climatique),

CM 2, 3, 12 (changement d'utilisation des sols, respectivement par restauration, aires protégées et villes durables),

CM 17 (biotechnologies) qui est une cible traitée par le protocole de Carthagène.

Des cibles qui peuvent être atteintes par la mise en œuvre des ON correspondants à savoir :

- La mise en œuvre des ON 4, 6 et 13 pour la CM5
- La mise en œuvre de l'ON 9 pour la CM6

- La mise en œuvre des ON 7 et 8 pour la CM8
- La mise en œuvre des ON 11 et 12 pour la CM2
- La mise en œuvre de l'ON 11 pour la CM3
- La mise en œuvre de l'ON 2 pour la CM12
- La mise en œuvre de l'ON 19 pour la CM17

6.3. *Mécanismes réduisant les facteurs de pression*

Pour réduire les facteurs de pression, des mécanismes sont prévus par la SPANB, notamment :

- L'intégration des différents enjeux de biodiversité aux autres enjeux dès la phase de planification spatiale des territoires (CM 1) où on devrait nécessairement mettre en œuvre l'ON5,
- La prise en compte de la diversité des enjeux qui doit être assurée par l'intégration des différents types d'acteurs associés (CM 21, 22 et 23). Ces cibles sont atteintes à travers la mise en œuvre des ON 18 et 19.

Par ailleurs, l'intégration des multiples valeurs de la biodiversité :

- Dans les plans d'action des entreprises (CM 15) et
- Par les populations humaines (CM 16)

L'intégration de ces valeurs (CM15 et 16) permettent de réduire les pressions sur la biodiversité et surtout en mettant en œuvre les ON correspondants qui sont : ON 4, 1 et 17.

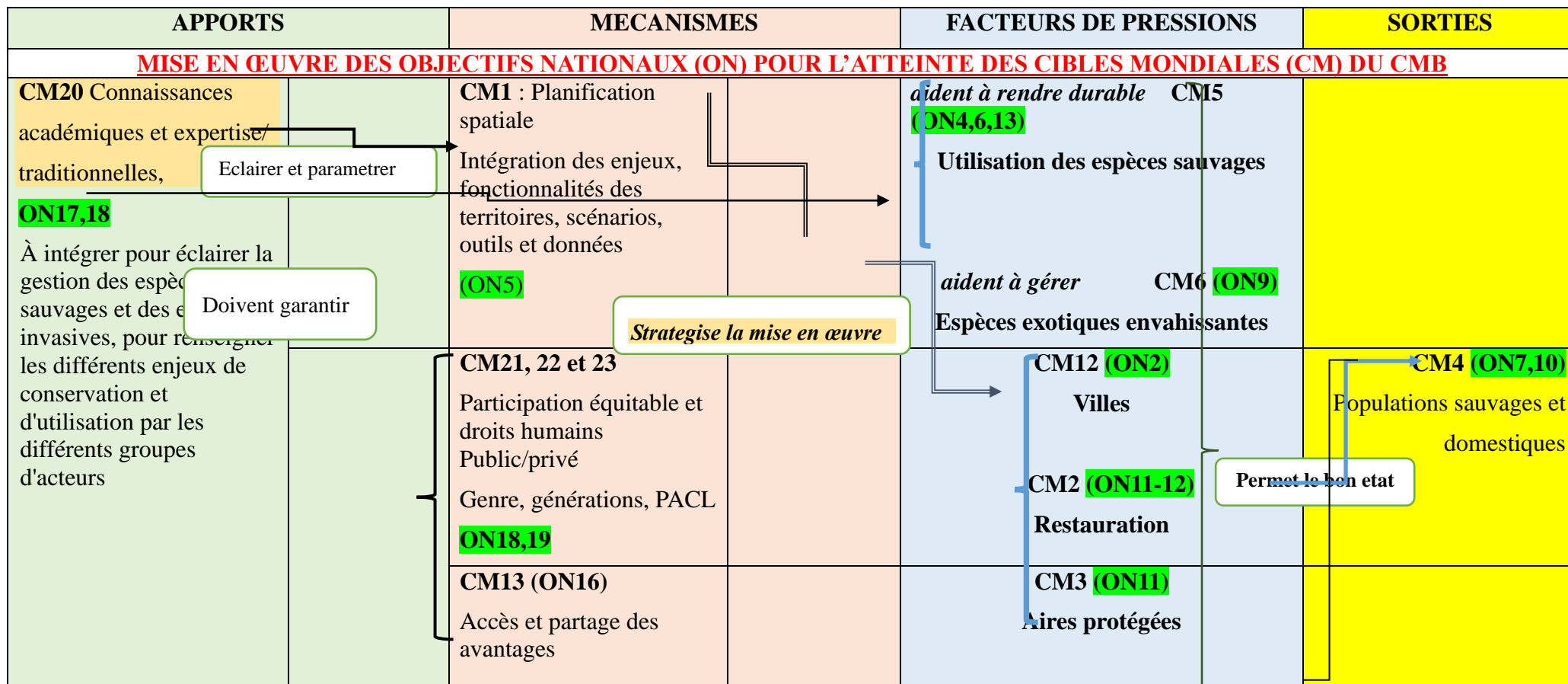
6.4. *Apports : mobilisation des ressources*

Cette intégration pourra être facilitée par des soutiens (notamment par le financement, la formation, l'accès à la connaissance et l'intégration politique) orientant vers de bonnes pratiques, c'est la CM 20 qui peut être atteinte par les ON 17 et 18 et la CM14 atteinte par les objectifs nationaux (ON2 et ON17)

S'agissant des ressources financières, elles seront d'autant moins importantes à mobiliser que la réduction des subventions actuellement néfastes pour la biodiversité sera importante (CM 18). Cette cible peut être atteinte par la mise en œuvre des ON 3 et 17 de la SPANB.

De plus, le troisième objectif de la CDB, repris ici au travers de la CM 13 sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité, de donner à l'utilisation des ressources génétique une dimension collectivement partagée, en gardant comme objectif que le principe d'APA devrait s'étendre à l'ensemble des ressources naturelles.

Le tableau LII ci-dessous montre le degré d'alignement des objectifs nationaux aux cibles mondiales de la CMB-KM et le tableau LIII montre le dispositif de suivi de la mise en œuvre des actions pour l'alignement aux Cibles Mondiales de la Biodiversité. Ainsi ce dispositif s'avère très important pour le responsable de suivi de la mise en œuvre de la SPANB 2025-20230.



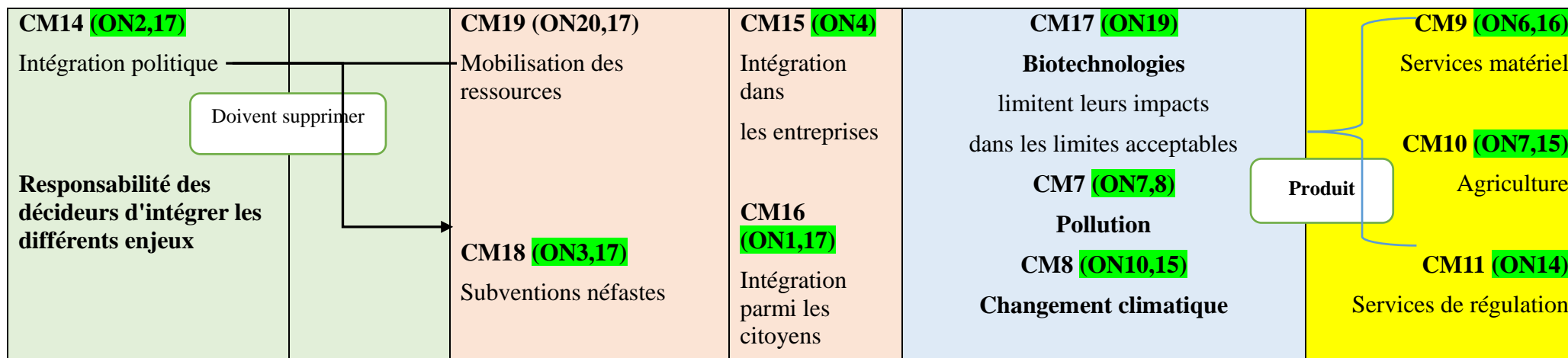


Schéma 1 : vision d'ensemble des liens entre les cibles, les facteurs de perte de biodiversité, les attendus du CMB et ceux des ON (cibles nationales)

Tableau LII : Suivi des Objectifs stratégiques (objectifs nationaux) et leur degré d'alignement aux Cibles Mondiales

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ON	CIBLES MONDIALES CORRESPONDANTES	DEGRE D'ALIGNEMENT	INDICATEURS
OS 1.	ON4	OMB (CM9 – 11) OMD (CM14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23)	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique - Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
	ON5	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de surfaces des terres couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité. - Pourcentage de plans d'aménagement du territoire basés sur des informations relatives aux zones essentielles de biodiversité
	ON8	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Densité des déchets plastiques. - Indice sur le potentielle d'eutrophisation.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ON	CIBLES MONDIALES CORRESPONDANTES	DEGRE D'ALIGNEMENT	INDICATEURS
				- Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées.
	ON9	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8)	Moyen	- Taux d'incidence des espèces exotiques envahissantes - Taux de propagation des espèces exotiques envahissantes - Nombre d'évènements d'introduction d'espèces exotiques envahissantes
	ON10	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8)	Moyen	- Inventaires nationaux de gaz à effet de serre en provenance de l'utilisation des sols ou du changement d'occupation des sols.
	ON11	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8)	Moyen	- Couverture des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone. - Pourcentage de la superficie totale des zones terrestres et d'eaux intérieures qui sont protégées.
	ON12	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8)	Moyen	- Proportion des populations d'espèces affectées par des conflits avec les humains. - Variation des tailles de population des espèces menacées au fil du temps.
	ON13	OMA (CM1 – 2 – 4 – 5) OMB (CM9 – 10)	Moyen	- Avantages retirés de l'utilisation durable des espèces sauvages - Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable.
	ON15	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 8) OMB (CM9 – 10 – 11 – 12)	Moyen	- Étendues faisant l'objet de restauration. - Évaluation des impacts des mesures de restauration sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. - Indicateurs de vulnérabilité des écosystèmes aux changements climatiques avant et après intervention.
OS2	ON2	OMD (CM14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23)	Moyen	- Financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. - Financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ON	CIBLES MONDIALES CORRESPONDANTES	DEGRE D'ALIGNEMENT	INDICATEURS
	ON6	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8) OMB (CM – 9 – 10 – 11 – 12)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie des écosystèmes naturels sélectionnés. - Proportion de (sous)populations maintenues au sein de l'espèce - Services rendus par les écosystèmes
	ON7	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8) OMB (CM – 9 – 10 – 11 – 12)	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de la superficie agricole consacrée à l'agriculture productive et durable. - Proportion de (sous)populations maintenues au sein de l'espèce - Services rendus par les écosystèmes
	ON14	OMA (CM1 – 2 – 3 – 7) OMB (CM9 – 10 – 11 – 12)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage d'écosystèmes dégradés ou convertis en cours de restauration - Indice d'eutrophisation potentielle des eaux. - Bilans environnemental et économique nationaux sur la régulation de la qualité de l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, et la protection contre les catastrophes et les événements extrêmes pour tous, par les écosystèmes.
OS3	ON16	OMB (CM9 – 10 – 11 – 12) OMC (CM13)	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - les avantages monétaires reçus - les avantages non monétaires reçus
OS4	ON1	OMA (CM1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8) OMB (CM – 9 – 10 – 11 – 12)	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie des écosystèmes naturels sélectionnés. - Proportion de (sous)populations maintenues au sein de l'espèce - Services rendus par les écosystèmes
	ON3	OMD (CM14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique - Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées
	ON17	OMD (CM14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22 – 23)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Financement public international, y compris l'aide publique au développement pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes - Financement public national pour la conservation et l'utilisation

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ON	CIBLES MONDIALES CORRESPONDANTES	DEGRE D'ALIGNEMENT	INDICATEURS
				durable de la biodiversité et des écosystèmes - Financement privé (national et international) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes - les informations relatives à la biodiversité pour assurer le suivi du cadre mondial de la biodiversité
	ON18	OMA (CM5) OMB (CM9) OMC(CM13) OMD (CM20)	Moyen	- Proportion des espèces sauvages qui sont collectées légalement et durablement. - Indicateur sur l'information et le suivi de la biodiversité, incluant les savoirs traditionnels, pour la gestion - Avantages retirés de l'utilisation durable des espèces sauvages - Indicateurs sur les cadres politiques, administratifs ou législatifs opérationnels qui assurent le partage juste et équitable des bénéfices, incluant ceux basés sur le PIC et le MAT.
	ON19	OMA (CM2) OMC (CM13) OMD (CM17 – 20)	Faible à moyen	- Pourcentage d'écosystèmes dégradés ou convertis en cours de restauration. - Indicateur des mesures en place pour prévenir, gérer et contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité en prenant en compte la santé humaine
	ON20	OMD (CM19)	Elevé	- Aide publique au développement pour la biodiversité. - Dépenses publiques et privées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.

OS : Objectif stratégique, ON : Objectif National, OM : Objectif Mondial (les quatre objectifs mondiaux A, B, C et D), CM : Cible Mondiale

Tableau LIII. Dispositif de suivi de la mise en œuvre des actions pour l'alignement aux Cibles Mondiales de la Biodiversité

OBJEC TIFS STRAT EGIU ES	CM	ON Corre spond ants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèse s
OS 1.	CM1	ON5	Taux de dégradation estimé à 2,5% par an	- <i>Intégrer toutes les priorités en matière d'espèces et d'écosystèmes dans l'aménagement du territoire entre tous les secteurs gouvernementaux et commerciaux.</i>	I1CM1: Pourcentage de surfaces des terres couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité. I2CM1: Pourcentage de plans d'aménagement du territoire basés sur des informations relatives aux zones	Taux de dégradation réduit à 1,5% par an Plans d'amégeme nt spatial intégrant la	Les rapports nationaux sur la Biodiversité Les rapports annuels de la DCFAP	Catastroph es naturelles (inondatio ns, feu de brousse...) Insuffisanc e ou

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s’aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
				- Assurer la connectivité et les déplacements entre les populations d’espèces	essentielle de biodiversité	biodiversité	Evaluations des plans d’aménagement qui intègrent la biodiversité	manque de financement
	CM2	ON11 ON12	Taux de dégradation estimé à 2,5% par an	- Mettre en œuvre des interventions de restauration des écosystèmes et des habitats à l’échelle des paysages terrestres, des lacs et des cours d’eau - Veiller à ce que les initiatives de restauration soient positives pour la biodiversité	I1CM2: Pourcentage d’écosystèmes dégradés ou convertis en cours de restauration. I2CM2: Taux de dégradation I3CM2 : Perte de couverture des arbres	30% des zones dégradées ont été restaurées Taux de dégradation réduit à 1,5% par an	Evaluation des engagements des acteurs non étatiques à l’égard du CMB	Guerres Instabilité politique Instabilité des pays limitrophes
	CM3	ON11	AP couvrant une superficie de 14 217 530 ha, soit 12 % du territoire national.	- Veiller à ce que les réseaux d’aires protégées et conservées soient représentatifs de tous les écosystèmes naturels et bien connectés - Maximiser la valeur des sites internationalement reconnus (réserves de biosphère, sites Ramsar, sites du Patrimoine mondial) pour la conservation de la biodiversité - Gérer/élargir efficacement et	I1CM3: Couverture des aires protégées et d’autres mesures de conservation efficaces par zone I2CM3 : Couverture de la protection des zones de biodiversité essentielles I3CM3 : Efficacité de la gestion des aires protégées I4CM3 : Déclassement, réduction et perte de protection juridique des aires protégées I4CM3 : Nombre d’aires	30% de la superficie nationale est couverte des AP	Les rapports annuels de la Direction en charge de la Pêche Rapport de la CBLT Rapport PRODEBA	Conflits communautaires Présence des réfugiés et des déplacés autour des AP

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
				<p><i>gouverner équitablement toutes les aires protégées et conservées et autres sites importants</i></p> <p>- <i>Suivre et évaluer le succès des aires protégées et conservées en matière de conservation des espèces.</i></p>	<p>protégées ayant réalisé une évaluation de la gouvernance et de l'équité au niveau du site (SAGE)</p> <p>I5CM3 : Indice de protection des espèces</p>		<p>LT</p> <p>Rapport PRESIBAL T</p>	
	CM4	ON7 ON10	<p>Activités anthropiques croissante autour des AP et surtout des ZH</p>	<p>- <i>Réduire et gérer les conflits homme-faune sauvage et leurs facteurs moteurs grâce à une approche globale et intersectorielle</i></p> <p>- <i>Évaluer l'état de conservation de toutes les espèces et identifier celles qui ont besoin de mesures de rétablissement ciblées</i></p> <p>- <i>Évaluer le risque d'extinction, la taille et les tendances des populations, la répartition, les menaces et le potentiel de conservation des espèces.</i></p> <p>- <i>Élaborer et mettre en œuvre un</i></p>	<p>I1CM4: Proportion des populations d'espèces affectées par des conflits avec les humains.</p> <p>I2CM4: Nombre de ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation sécurisées dans des centres de conservation à moyen ou long terme.</p> <p>I3CM4 : Tendances de la gestion efficace et durable des conflits et de la coexistence entre les humains et la faune sauvage</p> <p>I4CM4 : Indice de l'état écologique des espèces</p>	<p>Les conflits entre homme et faunes sauvages sont réduits de 50%</p> <p>Plusieurs programmes et sous-programme de conservation</p> <p>Plusieurs Plans de rétablissement des espèces</p>		

OBJEC TIFS STRAT EGIQUE S	CM	ON Corre spond ants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèse s
				<p><i>plan de rétablissement (espèce unique, plusieurs espèces, pour un site ou une menace) pour toutes les espèces concernées</i></p> <p><i>-Incorporer la colonisation assistée pour les espèces les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques ou identifier et sécuriser des « corridors climatiques » permettant aux espèces de se déplacer naturellement.</i></p> <p><i>-Soutenir les programmes de conservation transfrontaliers pour les populations d'espèces traversant les frontières nationales.</i></p>	I5CM4 : Etat de conservation des espèces inscrites aux Annexes de la CITES ayant été stabilisé ou amélioré			
	CM5	ON4 ON6 ON13	Utilisation non durable des espèces sauvages et pêche intensive dans les différents cours d'eau entravant de	<p><i>-Veiller à ce que l'utilisation des espèces sauvages soit durable</i></p> <p><i>-Développer des systèmes efficaces pour suivre les tendances des populations d'espèces exploitées ou commercialisées.</i></p> <p><i>-Développer des systèmes efficaces</i></p>	<p>I1CM5: Proportion des espèces sauvages qui sont collectées légalement et durablement.</p> <p>I2CM5: Proportion des stocks de poissons dans les limites d'un niveau biologiquement durable.</p> <p>I3CM5 : Degré d'application</p>	<p>Mise en œuvre des textes d'application de la Loi 14 relatifs aux ressources halieutiques</p> <p>Plusieurs PDL</p>		

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
			fois les textes en vigueur	<p><i>pour suivre et informer des prélèvements, du commerce et de la durabilité, ainsi que de la participation et des avantages socio-économiques.</i></p> <p><i>-Réduire les risques pour la santé humaine liés à la manipulation, au commerce et à la consommation d'espèces sauvages</i></p> <p><i>-S'assurer que la consommation et le commerce de viande sauvage se maintiennent à des niveaux durables</i></p> <p><i>-S'assurer que toute utilisation des espèces soit légale</i></p> <p><i>-Réduire le commerce illégal d'espèces et de produits dérivés</i></p>	des textes visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée I4CM5 : nombre des Instances Locales d'Orientation et de Décision (ILOD), visant l'utilisation durable et soutenue des ressources naturelles, mis en place autour des AP.	intégrant les principes de durabilité		
	CM6	ON9	Les espèces exotiques envahissant largement le bassin du Lac	<i>-Adopter des stratégies, des politiques et des lois pour réduire les impacts des espèces exotiques envahissantes sur les espèces autochtones</i>	I1CM6: Taux d'introduction des espèces exotiques envahissantes I2CM6 : Taux d'incidence des espèces exotiques envahissantes	Plan de gestion des espèces exotiques envahissantes		

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
			Tchad (Prolifération et colonisation de <i>Prosopis sp</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Contrôler les voies d'introduction des EEE, en particulier les espèces les plus nocives</i> - <i>Renforcer les capacités, l'engagement des parties prenantes et la sensibilisation du public aux impacts des espèces exotiques envahissantes</i> 	I3CM6 : Taux de propagation des espèces exotiques envahissantes I4CM6 : Nombre d'espèces exotiques envahissantes figurant sur les listes nationales conformément au Registre mondial des espèces introduites et envahissantes			
	CM7	ON8 ON7	Utilisation massive des pesticides et des engrais par les cultivateurs déjouant l'ANADER et la direction en charge de la pollution et des nuisances (MEPDD)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre en œuvre les lignes directrices et décisions des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm afin de protéger les espèces contre les produits chimiques et les déchets dangereux.</i> - <i>Soutenir un nouveau traité mondial sur la pollution plastique afin de</i> - <i>minimiser les effets sur les espèces.</i> 	I1CM7: Indice d'eutrophisation potentielle (excès de charges d'azote et de phosphore exportés en dehors des frontières nationales). I2CM7: Densité des déchets plastiques. I3CM7: Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées. I4CM7 : Tendances des dépôts d'azote I5CM7 : Collecte et gestion des déchets solides municipaux	Programme de gestion et d'utilisation rationnelle des pesticides et des engrais par la population		
	CM8	ON10	Communication nationale 3	- <i>Minimiser les impacts des</i>	I1CM8: Inventaires nationaux des émissions à	Programme d'atténuation		

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
		ON15		<p><i>changements climatiques sur les espèces par l'atténuation et l'adaptation</i></p> <p>- Identifier les refuges et les corridors climatiques potentiels pour les espèces à l'intérieur et à l'extérieur des aires de répartition autochtones et les sécuriser grâce à des APC</p>	<p>effet de serre résultant de l'utilisation des terres et du changement d'utilisation des terres</p> <p>I2CM8 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe</p>	<p>des impacts de changements climatiques sur la biodiversité</p> <p>Plans de réduction des risques de catastrophe</p>		
OS 2.	CM9	ON6 ON16	Exploitation des ressources naturelles de façon non durables par les populations	<p>- Fournir aux peuples autochtones et aux communautés locales les droits et incitations juridiques appropriés pour protéger, gérer et utiliser les espèces de manière durable</p> <p>- Garantir des revenus équitables provenant de l'utilisation et du commerce des espèces pour les PA et les CL par le biais de réglementations ou de législations</p>	<p>I1CM9: Avantages retirés de l'utilisation durable des espèces sauvages</p> <p>I2CM9 : Nombre de personnes utilisant les ressources sauvages à des fins énergétiques, alimentaires ou culturelles (y compris la collecte de bois de chauffage, la chasse et la pêche, la cueillette, l'usage médicinal, l'artisanat, etc.)</p> <p>I3CM9 : Nombre des mises en défens permettant une</p>	Programme de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles	<p>Rapport annuel de la DFLCD</p> <p>Rapport annuel de la DDPA</p> <p>Rapport annuel de la DCFAP</p> <p>Rapport de la Direction</p>	<p>Catastrophes naturelles (inondations...)</p> <p>Insuffisance ou manque de financement</p> <p>Guerres</p>

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
				- Allouer des quotas de récolte durables de manière équitable et transparente	gestion saine des lacs, fleuves et autres cours d'eau.		de l'Assainissement (MSPP)	Instabilités des pays voisins
	CM10	ON7 ON15	Gestion non durable de l'agriculture Plan de développement de l'agriculture n'est pas mis en œuvre	- Promouvoir la conception d'écosystèmes agricoles et autres écosystèmes gérés de façon à minimiser la fragmentation des habitats naturels restants. - Promouvoir une agriculture liée à l'économie de la faune sauvage - Intégrer pleinement les considérations clés relatives aux espèces dans les systèmes de certification agricole, aquacole et forestière. - Restaurer et conserver les forêts classées	I1CM10: Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable I2CM10: Progrès vers la gestion durable des forêts I3CM10 : Superficie des forêts faisant l'objet d'une gestion durable I4CM10 : nombre des villes ayant réalisé la mise en place de la ceinture verte	20% des forêts classées sont restaurées et 50% conservées durablement avec Plan de conservation Une mise en œuvre efficace du Plan de développement de l'Agriculture est	Rapport de la Direction de l'eau Potable (MEPDD) Enquêtes (ENSA, EDS MICS) Rapport annuel des communes des grandes villes relatif au développement des espaces verts	Instabilité politique Conflits communautaires Conflits agriculteurs/éleveurs Manques des ressources humaines qualifiées par secteur
	CM11	ON14	Insuffisance d'eau potable, d'assainissement et	- Développer les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour renforcer les services écosystémiques, la résilience	I1CM11 : Bilans environnemental et économique nationaux sur la régulation de la qualité de	Taux de mortalité réduit significativement	Enquêtes	

OBJEC TIFS STRAT EGIU ES	CM	ON Corre spond ants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèse s
			d'hygiène	<p><i>aux changements climatiques et la viabilité des espèces.</i></p> <p>- <i>Mettre en œuvre le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)</i></p> <p>- <i>Maximiser les avantages des Solutions fondées sur la nature pour les espèces</i></p>	<p>l'air, de la qualité et de la quantité d'eau, et la protection contre les catastrophes et les événements extrêmes pour tous, par les écosystèmes.</p> <p>I2CM11 : Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services EAH (Eau, Assainissement et Hygiène pour tous) inadéquats)</p>	<p>ent</p> <p>Taux d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement amélioré</p>	SMART (MSPP)	
	CM12	ON2	Insuffisance des espaces verts et bleus dans les zones urbaines	<p>- <i>Inclure la conservation des espèces autochtones et la restauration de leurs habitats dans les projets d'urbanisme et de développement écologique.</i></p> <p>- <i>Promouvoir les infrastructures vertes et l'éco-jardinage au profit des espèces dans tous les établissements d'enseignement et les ménages privés (jardinage respectueux des</i></p>	<p>I1CM12 : Part moyenne de la zone bâtie des villes qui est un espace vert/bleu destiné à l'usage public pour tous.</p> <p>I2CM12 : Services écosystémiques récréatifs et culturels fournis</p>	<p>5% des superficies des grandes agglomérations est occupées par des espaces verts</p>		

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s’aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
				<i>pollinisateurs, jardins éco-écoles).</i>				
OS 3.	CM13	ON16	Non application des stratégies et mesures prises pour assurer l’APA (Stratégie nationale relative à l’APA, Dispositif relatif à l’APA)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Partager équitablement les avantages de l’utilisation des ressources génétiques entre tous les utilisateurs.</i> - <i>Appliquer et accréditer les CAL, le cas échéant, pour garantir l’engagement dans la conservation des espèces.</i> - <i>Mettre fin à l’érosion de la diversité génétique des parents sauvages des animaux domestiques, des plantes et des champignons.</i> - <i>Délivrer des certificats à toute personne morale ou physique souhaitant avoir des ressources dans un but bien précis et selon la législation APA en vigueur</i> 	I1CM13 : Indicateurs sur les cadres politiques, administratifs ou législatifs opérationnels qui assurent le partage juste et équitable des bénéfices, incluant ceux basés sur le CPCC et le CCCA. I2CM13 : Nombre total de permis, ou leur équivalent, accordés pour l’accès aux ressources génétiques I3CM13 : Nombre total de certificats de conformité reconnus au niveau international publiés dans le Centre d’échange APA I4CM13 : Nombre de permis ou leur équivalent accordés pour les ressources génétiques (y compris celles liées aux connaissances traditionnelles) par type de permis	Application des processus APA	Rapport annuel de la DCFAP Rapport annuel du Point Focal APA Rapport des missions de sensibilisation sur les processus APA	Catastrophes naturelles (inondations,.. Manque de financement Guerres Instabilité politique Conflits communautaires

OBJEC TIFS STRAT EGIQU ES	CM	ON Corre spond ants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèse s
OS 4.	CM14	ON2 ON17	La plupart des politiques n'intègrent pas la biodiversité de façon explicite	<p>- <i>Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques nationales.</i></p> <p>- <i>Intégrer le principe d'Aucune perte nette ou d'Impact positif net sur la biodiversité dans les politiques de développement et de planification affectant les espèces.</i></p>	<p>I1CM14 : Mesure dans laquelle les objectifs nationaux visant à intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et la comptabilité à tous les niveaux, en veillant à ce que les valeurs de la biodiversité soient intégrées dans tous les secteurs et dans les évaluations des impacts sur l'environnement.</p> <p>I2CM14 : Intégration de la biodiversité dans les systèmes nationaux de comptabilité et de présentation de rapports, définie comme mise en œuvre du Système de comptabilité économique et environnementale.</p>	Prise en compte de la DB dans tous les PDL	<p>Rapports annuels de la Structure Focale de la CDB</p> <p>Rapport de la DCFAP</p> <p>Plans de développement locaux provinciaux</p> <p>Rapport de la chambre de Commerce</p> <p>Rapport annuel du Point Focal Biosécurité</p>	<p>Catastrophes naturelles (inondations, Manque de financement</p> <p>Guerres</p> <p>Instabilité politique</p> <p>Conflits communautaires</p> <p>Guerres dans les pays voisins</p> <p>Conflits agriculteurs –</p>
	CM15	ON4	Les entreprises	- <i>Appliquer toutes les normes internationales aux chaînes de</i>	I1CM15: Dépendances et impacts des entreprises sur la	EIES pour tout projet	Rapport du Ministère	

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
			<p>nationales n'ont pas encore intégré la biodiversité dans leur planification</p> <p>Les entreprises internationales qui connaissent bien l'importance de la biodiversité ne sont pas rappelées à l'ordre par le gouvernement</p>	<p><i>production et d'approvisionnement afin de garantir que l'utilisation des ressources naturelles soit durable.</i></p> <p><i>- Repenser les systèmes de production agricole en vue de minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs sur la biodiversité.</i></p> <p><i>- S'assurer que tous les intrants naturels (bois, plantes non ligneuses et champignons sauvages, poissons et autres espèces aquatiques, espèces fauniques commercialisées) proviennent de sources certifiées.</i></p>	biodiversité	(d'exploration, de production et de commerce) monté et/ou réalisé par les entreprises nationales et internationales	<p>en charge du Plan</p> <p>Rapport du Ministère en charge des finances</p>	éleveurs
	CM16	ON1 ON17	La population n'est pas bien informée sur l'importance des produits locaux	<i>- Minimiser les impacts de la production alimentaire sur la biodiversité en réduisant la consommation de protéines animales et en éliminant le gaspillage alimentaire.</i>	IICM16 : Degré auquel i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et les droits humains, sont	La stratégie Nationale de l'Education Environnemental (SNEE) est vulgarisée		

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
			La population n'est pas assez sensibilisée sur l'éducation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Accroître l'utilisation de l'éco-étiquetage pour aider les consommateurs à faire des choix éclairés et durables.</i> - <i>Soutenir l'utilisation de produits locaux.</i> 	intégrées à tous les niveaux dans : a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes d'études, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants. I2CM16 : Niveau de pauvreté dans les communautés en développement	<p>dans tout le territoire national</p> <p>Amélioration de l'indice de pauvreté</p>		
	CM17	ON19	La non mise en œuvre effective des protocoles (Cartagena et Nagoya)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre en œuvre des mesures de contrôle ou de gestion et suivi des impacts individuels de la biotechnologie sur la biodiversité (toutes les espèces sauvages).</i> - <i>Mettre en œuvre le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</i> - <i>Élaborer des protocoles stricts pour prévenir les effets négatifs sur les espèces sauvages de la manipulation génétique.</i> 	I1CM17: Indicateur des mesures mis en place pour prévenir, gérer et contrôler les effets négatifs potentiels des biotechnologies sur la biodiversité en prenant en compte la santé humaine	Plans de gestion de risques biotechnologiques (issu du Protocole de Cartagena)		

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
	CM18	ON3 ON17	Insuffisance de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les incitations économiques et réglementaires les plus dommageables pour la biodiversité à l'échelle nationale - Élaborer des mesures ciblées visant à éliminer ou réformer les incitations les plus dommageables pour la conservation et la restauration. 	I1CM18 : Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique I2CM18: Valeur des subventions et autres incitations préjudiciables à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées	Mobilisation de tous les PTFs (BM, FEM, FSE...) pour le Financement de toutes les actions et mesures du Plan d'Actions		
	CM19	ON17 ON20	Mécanisme de financement dans un état embryonnaire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des mécanismes de financement innovants pour soutenir la conservation et la restauration de la diversité biologique. - Augmenter le financement de toutes les sources, y compris les subventions redirigées, pour mettre en œuvre les actions et mesures décrites dans la SPANB. 	I1CM19 : Aide publique au développement pour la biodiversité. I2CM19: Dépenses publiques et privées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.	Stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des fonds supplémentaires (impliquant les parlementaires , le gouvernement et la Société Civile)		

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
	CM20	ON17 ON18	Faible capacité de conservation et de restauration de la biodiversité au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Développer les capacités adéquates pour la conservation de la biodiversité dans tout le pays</i> - <i>Appuyer/Aider les jeunes à devenir des défenseurs de la biodiversité</i> 	I1CM20: Indicateur sur l'information et le suivi de la biodiversité, incluant les savoirs traditionnels, pour la gestion	Un mécanisme de suivi incluant les PA et les CL		
	CM21	ON18 ON19	PA et CL ne sont pas totalement impliqués dans la conservation de la diversité biologique	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Élaborer des plans de suivi conjoint pour la biodiversité avec les PA et les CL</i> - <i>Établir des partenariats entre les institutions de recherche et les organismes de conservation.</i> - <i>Intégrer les technologies les plus récentes et émergentes dans les programmes d'étude et de suivi.</i> 	I1CM21 : Niveau de participation des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des filles ainsi que des jeunes, à la prise de décisions concernant la biodiversité I2CM21: Régime foncier dans les territoires traditionnels des peuples autochtones et communautés locales.	Un Plan de suivi incluant les PA et CL, les femmes, les filles et les jeunes		
	CM22	ON19	PA et CL pas totalement impliqués dans le plan	- <i>Impliquer pleinement les PA et les CL dans tous les processus et décisions pertinents en rapport</i>	I1CM22: Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers sûrs, a) avec des documents	La loi 24 relative à la propriété foncière et ses		

OBJETS STRATEGIQUES	CM	ON Correspondants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s'aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèses
			d'actions de la stratégie de la CDB	<p><i>avec le foncier.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une participation équitable des femmes et des jeunes aux décisions affectant la conservation et la restauration de la biodiversité. - Intégrer les CAL et la participation des PA et des CL dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SPANB 	légalement reconnus, et b) qui perçoivent leurs droits fonciers comme sûrs, par sexe et par type de régime foncier	textes d'application mis en œuvre effectif		
	CM23	ON18	La question genre est plus ou moins respectée	<ul style="list-style-type: none"> - Participation pleine et équitable des femmes et des filles à toutes les décisions affectant la conservation des espèces - Intégration des questions de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie et plans d'action national pour la biodiversité (SPANB 2025 – 2030). - Renforcement de capacité des associations féminines sur leur implication effective dans la conservation et la restauration 	I1CM23 : Pourcentage de postes dans les institutions nationales et locales, y compris a) les organes législatifs ; b) la fonction publique; et c) le pouvoir judiciaire, par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	Participation effective des femmes dans la conservation et l'utilisation de la biodiversité (le Pourcentage de postes dans les institutions nationales et locales est de 30%)		

OBJEC TIFS STRAT EGIQUE S	CM	ON Corre spond ants	Ref 2011 - 2020	2025 – 2030 Actions prises pour s’aligner à la cible mondiale	Indicateurs Objectivement vérifiables	CIBLE 2030	Sources	Hypothèse s
				<i>de la biodiversité.</i>				

OS : Objectif Stratégique, **CM** : Cible Mondiale, **ON** : Objectif Nationale, **ICM** : Indicateur pour la Cible Mondiale, **APA** : Accès au Partage des Avantages (Protocole de Nagoya), **PA** et **CL** : Peuples Autochtones et Communautés Locales, **CAL** : Connaissance Autochtones et Locales, **CCCA** : Conditions convenues d’un commun accord, **CPCC** : Consentement préalable donné en connaissance des causes

Conclusion

L'adoption du nouveau Cadre mondial a sans conteste lancé une dynamique positive pour la biodiversité, qui s'est poursuivie avec l'adoption de l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale le 4 mars 2023. Cet Accord est venu « compléter » le Cadre mondial en abordant le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques et en réglementant les outils de gestion par zone, qui participent aux Cibles 1 à 3 du CMB. Avec ces deux nouveaux instruments, le droit international de la biodiversité appréhende bien mieux l'ensemble de la diversité biologique de notre planète. Il s'agit désormais de les mettre en œuvre. Dans l'élan des prochaines réunions internationales sur la biodiversité, des initiatives pour enclencher dès à présent la déclinaison des Cibles et Objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité au niveau du pays ont vu le jour afin de permettre la mise en œuvre de la présente SPANB aligné au CMB.

L'engagement de la société civile est essentiel pour pallier les limites de l'action gouvernementale et des arènes diplomatiques, et soutenir cette mise en œuvre. Les négociations du Cadre mondial pour la biodiversité ont bien démontré une chose : « trouver l'équilibre entre conservation et utilisation durable est un exercice difficile. Mais lorsque les exigences de partage des bénéfices s'ajoutent à l'équation, atteindre le bon équilibre est encore plus difficile ». Le Cadre mondial pour la biodiversité permet d'atteindre cet équilibre en approfondissant le dispositif APA.

Le Tchad s'est basé sur différents systèmes de valeurs pour réviser/mettre à jour ses SPANB 2025 – 2030. Ces systèmes sont entre autres choses, un mécanisme national de coordination, comprenant des représentants des principaux ministères et autorités gouvernementales et autres autorités à tous les niveaux, des correspondants nationaux pour l'égalité des sexes et la biodiversité, pour les connaissances traditionnelles, pour les Protocoles de Cartagena et de Nagoya, des correspondants nationaux des conventions relatives à la biodiversité et des conventions de Rio, ainsi que pour les Objectifs de Développement Durable, des représentants des universités, des instituts nationaux de statistique et d'autres détenteurs de données, les peuples autochtones et les communautés locales, les organisations non gouvernementales, les associations féminines et les associations de jeunes, les milieux des affaires et des finances, la communauté scientifique, le monde universitaire, les organisations confessionnelles, les représentants des secteurs liés à la biodiversité ou dépendants de la biodiversité, les citoyens en général, et toutes les parties prenantes.

Concernant le financement il faudra rappeler que *la cible mondiale 19* prévoit d'augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, et notamment en s'employant à : augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés, y compris l'aide publique au développement, et des pays qui remplissent volontairement les engagements des pays développés Parties, en faveur des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits

États insulaires en développement, ainsi que des pays à économie en transition, pour le porter à au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030.

En effet, le Tchad faisant parti des pays les moins avancés pourrait bénéficier au moins de 250 millions de dollars par ans soit environ un milliard deux cent cinquante millions de dollars pour les cinq années de mise en œuvre de la SPANB 2025 – 2030. Ainsi, le budget prévisionnel d'environ 340 milliard de FCFA (soit 500 000 millions de dollars) est très raisonnable et pourrait être facilement reconfiguré à condition que le comité de la CDB mette en place un bon mécanisme de playdoyer.

A l'échelle internationale, bien que des progrès aient été réalisés dans la prise en compte de la biodiversité au sein des décisions économiques, les défis financiers persistent. En attendant, il est crucial d'agir rapidement face à ces défis. Certains acteurs mettent déjà en place des projets ambitieux malgré les contraintes. L'harmonisation des cadres, la création de produits financiers véritablement durables, et le renforcement de la régulation sont des étapes essentielles pour assurer un financement adéquat de la biodiversité. Des outils plus concrets et innovants doivent être développés pour que les entreprises et les financiers puissent répondre de manière significative aux défis de la conservation et de la restauration des écosystèmes. Les attentes sont grandes pour les prochaines COP, où il sera nécessaire de voir se renforcer le cadre Kunming-Montréal adopté en 2022.

Au niveau national, des efforts supplémentaires devraient être menés afin d'une part de diversifier les partenariats pour la mise en place et l'accompagnement des projets en lien avec la conservation de la biodiversité et d'autres part mettre en place des mécanismes assez solides de financement de ces actions.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdéramane Mahamat Adel Aziz et Abakar Mahamat Zougoulou, 2002, Protection de la biodiversité au Tchad ;
- Aménagement et conservation des aires protégées tropicales UICN-1990 ;
- Anonyme, 2008-2009, Plan stratégique pour diversité biologique, 2011-2020 et les objectifs d'Aïchi, Secrétariat de la convention sur la diversité biologique ;
- Anonyme, 2010, le Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA), Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Békao N. Derla, 1999, Etude sur la biodiversité au Tchad – Volet disponibilité des terres cultivables ;
- Boulanodji Edouard, 2007, Besoins et priorités du Tchad en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la Convention sur la Diversité biologique, N'Djamena, Ministère de l'Environnement, 47 pages ;
- Cabinet Bicon, 2010, <https://tchadinfos.com/tchad/tchad-karit-une-filire-conomique-inexploite/>
- CEFOD, 2010, Recueil des textes relatifs à l'environnement au Tchad, N'Djamena, CEFOD, 210p.
- CILSS- Recueil des textes réglementaires et législatifs en matière de gestion de ressources naturelles.
- CPDN, 2015, La Contribution Prévue Déterminée au niveau National.
- CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE. Quinzième réunion – Deuxième partie. Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022, point 9A de l'ordre du jour (15/4. Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal)
- CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE. Quinzième réunion – Deuxième partie Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022, point 14 de l'ordre du jour (15/6. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen)
- Dagoma (Abangah), la place de l'eau dans la justice traditionnelle tchadienne in actes du séminaire du Réseau Méga-Tchad (Francfort 13-14 mai 1993), Paris, ORSTOM, Page 425-439 ;
- Darnace Assane Mbata, 1997, Evaluation de la diversité biologique au Tchad, Ministère de l'Environnement et de l'Eau- Direction des Parcs nationaux et Réserves de Faune, N'Djamena, diffusion restreinte, 30 p.
- Dolmia Malachie, 2005, Etude de la diversité biologique de la partie tchadienne du bassin du Lac Tchad ;
- Evaluation de l'efficacité des Aires protégées : Aires protégées de la République du Tchad", RAPPAM Tchad, UICN, juin 2008 ;
- HCNE, 2001, Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), Communication Nationale Initiale, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, diffusion restreinte, 97 p.
- Klamon Haktouin, Impacts de la population riveraine sur la situation de Douguia, rapport de stage, Ecole pour la formation des spécialistes de la faune, Garoua (Cameroun) 40 p. + annexes ;
- Le bassin conventionnel du Lac Tchad. Une étude diagnostique de la dégradation de l'environnement, novembre 1989 ;

- Louis BERGER BECOM 1988, Résultat de l'enquête sur la situation de l'élevage Bovin, ovin et Caprin au Tchad, décembre 1988 ;
- Manuel des plantes médicinales tchadiennes, guide des plantes médicinales populaires et leur emploi J. Brent Frisen et D. Youssouf Sidiki, N'Djamena, 1994 ;
- MERH : 2014, 5ème rapport national sur diversité biologique de la République du Tchad, 65 p.
- MEP : 2016, Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique de la République du Tchad, 92 p.
- MEP : 2017, Dispositif relatif à l'accès et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées en République du Tchad.), 68 p.
- MEP : 2018, Stratégie nationale sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages justes et équitables découlant de leurs utilisations (APA), 52 p.
- Ministère de l'Environnement, 1999, Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Diversité Biologique, 76 p.
- Ministère de l'Environnement, 2009, 3ème Rapport National sur la Diversité Biologique, N'Djamena, diffusion restreinte, 150 p.
- Ministère de l'Environnement, 2009, 4ème Rapport National sur la Diversité Biologique, N'Djamena, diffusion restreinte, 73 p.
- Ministère du Plan, de l'Economie et du Développement, l'Etat de la population au Tchad en 1999, Conséquence démographique et dégradation de l'environnement ; 92
- Mise à jour de la SPANB, mai 2023. Ce document préparé par Professeur Ahmed Birouk pour le compte de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).
- Oumar Djimadoum, 1997, identification des priorités pour la conservation de la diversité biologique, Ministère de l'Environnement et de l'Eau-Direction des parcs Nationaux et Réserves de Faune, N'Djamena, diffusion restreinte, 37 p. plus annexes ;
- PANA 2009, Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques au Tchad.
- Plan d'action sous-régional Afrique Centrale sur la Diversité biologique.
- Plan de Convergence pour la Gestion Durable des Ecosystemes Forestiers d'Afrique Centrale 2015-2025
- Plan de conservation de l'éléphant au Tchad, Direction des parcs et réserves de faune, octobre 1991 ;
- PND, 2017, Plan National de Développement
- Projet conservation de l'environnement dans le sud-est du Tchad - Direction des Parcs Nationaux et Réserves de Faune ;
- Rabault (R.) : « la biodiversité : jeux et enjeux du vivant » pages 18-26 dans Nature et Ressources, vol.31, n°3, 1995 ;
- RAPAC, 2007, Plan stratégique et Plan d'action 2008-2017 ;
- Salkind J. H., Etude préliminaire sur les lamantins (*Trichechus senegalensis*) du Tchad – University school of veterinary medicine: Boston (US), 1996, 17 p.
- SN-APA, 2018, Stratégie Nationale sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage des Avantages Justes et Équitables découlant de leur Utilisation.
- Stratégie Nationale de Conservation de la Faune Sauvage du Tchad 2023-2033
- SNEE, 2015, Stratégie Nationale de l'Éducation Environnementale.
- SNLCC, 2017, Stratégie Nationale de Lutte Contre le Changement Climatiques au TCHAD.

- SNPA/DB, 2016, Stratégie nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique.
- SNPA/GMV, Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte au Tchad
- SNPGE, 2016, Stratégie Nationale de Protection et de gestion des Elephants.
- Stratégie sous-régionale Afrique Centrale du processus APA
- Tchago Bouimon, 1999, les systèmes de gestion participative rationnels avec une exploitation et une gestion optimale des ressources par l'atténuation des pressions qui existent dans et autour du Parc National de Manda, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Direction des Parcs Nationaux et Réserves de Faune, N'Djamena, diffusion restreinte, 108 p.
- Tchago Bouimon, 2007, Besoins des priorités au Tchad en matière de Renforcement des capacités dans le domaine des changements climatiques, N'Djamena, Ministère de l'environnement, diffusion restreinte, 77 pages
- UICN, Lignes directrices pour la législation des aires protégées, 2012
- Union Africaine. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION AFRICAINS DE LA BIODIVERSITÉ (SPAAB) 2023-2030

Annexe 1 Termes de référence pour l'élaboration de la SPANB (2025 – 2030).



REPUBLIQUE DU TCHAD



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) NATIONAL (E) CHARGE (E) DE L'ACTUALISATION DE LA STRATEGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA BIODIVERSITE ET DE SON ALIGNEMENT AU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITE POST-2020 AU TCHAD.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Lors de la quinzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CoP 15-CDB), tenue à Montréal au Canada en décembre 2022, les pays se sont mis d'accord sur un cadre mondial historique pour la biodiversité post-2020, qui définit le programme mondial de conservation de la biodiversité pour la prochaine décennie. Ce cadre comprend trois objectifs et 23 cibles visant à stopper la perte de la biodiversité et à inverser la tendance d'ici à 2030, en veillant à ce que la biodiversité soit utilisée et gérée de manière durable et à ce que les contributions de la nature aux populations soient valorisées, maintenues et améliorées, en soutenant le développement durable au profit des générations futures.

Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) s'appuie sur le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, en tenant compte des progrès limités dans la réalisation des objectifs mondiaux fixés pour 2020, des lacunes et enseignements tirés de celui-ci, ainsi que sur l'expérience et les réalisations d'autres accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement. Sa vision est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, où « d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à présenter les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains » et, la mission du Cadre pour la période allant jusqu'à 2030, dans la perspective de la vision 2050 est de prendre des mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité afin de promouvoir le rétablissement de la nature, dans l'intérêt des populations de la planète, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en assurant les moyens de mise en œuvre nécessaires.

Le Cadre vise ainsi à stimuler, faciliter et promouvoir une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et des autorités locales, avec la participation de l'ensemble de la société, afin de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité et d'atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les objectifs et les cibles du cadre, contribuant ainsi aux

trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique et à ceux de ses Protocoles. Il est axé sur l'action et les résultats et vise à guider et promouvoir, à tous les niveaux, l'examen, l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre des politiques, des objectifs, des cibles et des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique, ainsi qu'à faciliter le suivi et l'examen des progrès d'une manière plus transparente et responsable. Il s'agit donc d'un cadre universel destiné à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société. La réussite de sa mise en œuvre suppose une volonté politique et une reconnaissance au plus haut niveau de gouvernance et dépend de l'action et de la coopération à tous les niveaux de gouvernance et de tous les acteurs de la société.

Le cadre reconnaît également les rôles et contributions importants des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires de sa conservation, de son rétablissement et de son utilisation durable. La mise en œuvre du cadre doit garantir que les droits, les connaissances, y compris les connaissances traditionnelles associées à la biodiversité, les innovations, les visions du monde, les valeurs et pratiques des peuples autochtones et des communautés locales sont respectées, documentées et préservées avec leur consentement libre, préalable et éclairé, notamment grâce à leur participation pleine et effective à la prise de décision, conformément à la législation nationale applicable et aux instruments internationaux, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et au droit relatif aux droits humains. A cet égard, rien dans le présent cadre ne peut être interprété comme réduisant ou supprimant les droits dont jouissent ou pourraient jouir à l'avenir les peuples autochtones.

En vue d'aider les pays à accélérer leur préparation et à prendre des mesures rapides pour mettre en œuvre le Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal post-2020 et aligner leurs Stratégies et Plans d'Actions Nationaux en matière de la Biodiversité (SPANB), y compris les objectifs nationaux en matière de biodiversité, les cadres de suivi, de politique et de financement, il a été développé un projet mondial de « **Soutien aux actions anticipées du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal post-2020** », mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ledit projet a été élaboré avec l'aide financière du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

L'objectif du Projet est d'accélérer la préparation des premières actions de mise en œuvre du CMB en fournissant un soutien financier et technique aux pays éligibles pour (i) l'alignement des objectifs nationaux de biodiversité, (ii) l'évaluation du système de suivi, (iii) l'alignement politique et institutionnel et, (iv) les activités liées au financement de la biodiversité. Le projet est axé sur l'identification et l'évaluation des lacunes afin que les Parties Soient prêtes à prendre des mesures et à mettre en œuvre une SPANB mise à jour conformément au CMBKM.

Le Tchad étant Partie à la CDB, comme tout autre pays éligible, vient de bénéficier d'un financement de ce projet pour développer une réponse alignée et coordonnée aux objectifs mondiaux afin de renforcer les efforts de conservation et de gestion durable de la biodiversité et développer des mesures urgentes visant à promouvoir le rétablissement de la nature grâce à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'intérêt des populations, tout en s'alignant au nouveau Cadre à travers l'actualisation de sa SPANB (2014-2020).

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés pour recruter un (e) Consultant (e) National (e) Sénior chargé **de l'actualisation de la Stratégie et Plan**

d'Action National de la Biodiversité (SPANB 2013-2020) du Tchad et de son alignement au Cadre Mondial de la Biodiversité post-2020.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif global

L'objectif global de la consultance est d'assurer l'animation scientifique des activités des consultants permettant la production de documents d'orientation stratégique concourant à la mise à jour de la **Stratégie et Plan d'Actions Nationaux sur la biodiversité (SPANB 2013-2020)** et son alignement au Cadre Mondial de Kunming-Montréal, à travers notamment le recueil et l'analyse des données, la consultation des parties prenantes dans les ateliers thématiques, ainsi la rédaction de la SPANB (2022-2030). Cette démarche vise à mieux identifier les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité à moyen et long termes et de définir, sur cette base un cadre d'intervention commun à tous les acteurs.

2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, la mission devra permettre de :

1. Recueillir, rassembler et évaluer toute l'information pertinente disponible sur les politiques, rapports sur la conservation, la gestion et le suivi de la biodiversité du Tchad. Toute lacune dans l'information pertinente doit être relevée et des alternatives proposées pour corriger cette lacune.
2. Coordonner la réalisation des livrables pour l'examen et l'alignement des objectifs, la mise en place d'un mécanisme de suivi, la cartographie de référence et de financement de la biodiversité et le cadre politique et institutionnel national existant en matière de biodiversité et de leur alignement au cadre mondial de la biodiversité post-2020 au Tchad,
3. Assurer un alignement de la SPNAB au Cadre Mondial de Kunming-Montréal sur la Biodiversité en prenant en compte les enjeux et priorités actuels de conservation de la biodiversité au niveau national ;
4. Intégrer dans la SPANB (2022-2030), un cadre de suivi mise à jour et alignée en tenant compte des indicateurs du cadre de suivi du Cadre mondial de Biodiversité et des indicateurs nationaux découlant d'une évaluation des systèmes nationaux de suivi de la biodiversité et de leur contribution potentielle pour renforcer la prise en charge de la biodiversité par les politiques sectorielles de développement, les collectivités territoriales, la société civile et faciliter un engagement des secteurs en faveur de la conservation de la diversité biologique ;

3. RESULTATS

Un bilan participatif sur la planification en matière de diversité biologique est établi et des objectifs nationaux sur la diversité biologique sont définis en réponse aux cibles mondiales. Ainsi es résultats attendus de la mission sont les suivants :

1. Un plan d'actions pour le suivi de la SPNAB, avec les indicateurs de mesures des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SPNAB par rapport au Cadre Mondial de biodiversité ;

2. Un document d'alignement des objectifs nationaux avec le cadre mondial de Kunming Montréal
3. Un rapport portant sur les pistes de plaidoyer pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et de facilitation de l'engagement des secteurs en faveur de la biodiversité ;
4. un rapport diagnostic des instruments de financements existants et la législation y afférente et d'examen du processus national de budgétisation pour la conservation de la biodiversité.
5. Une version révisée de la Stratégie et Plan d'Actions Nationales Biodiversité en cohérence avec le Cadre mondial biodiversité de Kunming-Montréal 2022.

4. MANDATS DU CONSULTANT

Sous la supervision de l'unité de coordination et de l'Equipe Technique d'Appui de la CDB, le (a) consultant (e) aura pour mission de :

-Identifier les causes à la racine de la perte de la biodiversité au niveau national en identifiant d'abord les menaces et les causes de ces menaces ;

-Prendre connaissance des documents et des politiques existants en matière de (Cadre Mondial de la Biodiversité, le Plan National de Développement, les documents de Stratégies de gestion de l'environnement, la Vision 2040, le SAPANB 2013-2020, le Sixième Rapport sur la biodiversité, les documents d'indicateurs 2013-2020, Le Plan de Convergence de la COMIFAC, les Lignes directrices Régionales de la COMIFAC pour la mise en œuvre du CMB, la Stratégie Africaine de la biodiversité alignée au CMB, Document support intégration Cadre mondial biodiversité de la Francophonie, etc.) ;

-Définir les orientations stratégiques pour les livrables des autres consultants et des documents y afférents ;

-Animer les ateliers de validation des documents avec les structures concernées (atelier de lancement : Le processus d'alignement de la stratégie et plan d'action national pour la biodiversité au cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal); et atelier de validation des doc

Proposer le document de la Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité aligné au Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal 2022 ;

-Rédiger le rapport des activités de la mission.

5. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont les suivants :

-Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité aligné au Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal 2022 et Rapport des activités de la mission ;

6. QUALIFICATION

Etre titulaire d'un Diplôme Universitaire minimum de Master en Sciences Biologiques, Agronomies, Naturelles, Environnementales ou une autre discipline apparentée et en particulier dans les domaines pertinents relatifs à la conservation de la diversité Biologique.

7. COMPETENCES

-Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans le domaine de la gestion et de la recherche sur les ressources naturelles ;

-Avoir au moins 2 ans dans l'élaboration du cadre de résultats avec indicateurs SMART ;

-Avoir participé dans l'élaboration des documents de stratégies et lois ;

-Avoir une aptitude à coordonner efficacement une équipe pluridisciplinaire d'experts ;

- Avoir de bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe ;
- Avoir une aptitude à communiquer efficacement, afin de transmettre des informations techniques complexes à des techniciens et au grand public ;
- Avoir une expérience démontrée dans l'analyse des politiques nationales, sous régionales, régionales et internationales de la biodiversité ;
- Avoir publié au moins 4 articles Scientifiques sur la biodiversité et/ou les ressources naturelles ;
- Avoir une expérience démontrée dans la rédaction des rapports ;
- Avoir une bonne maitrise du Français ;
- Avoir une excellente maitrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint...) ;
- Avoir participé dans l'élaboration de la SPANB ou des rapports nationaux sur la biodiversité constitue un atout.

8. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprennent :

- Un CV actualisé dument rempli et signé, avec la référence de trois personnes, y compris les références des documents élaborés justifiant les expériences professionnelles ;
- Une copie du dernier diplôme certifié et conforme à l'originale ;

Les dossiers de candidatures sont à déposés sous plis fermé au Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable au plutard le 24/Mai/2024.

9. DUREE DE LA MISSION

La durée de cette mission est prévue pour une période de 60 jours ouvrables repartis sur une période de 7 mois calendaires, à compter de la date de signature du contrat.

Trois jours après la signature de ce contrat, il soumettra à l'Equipe Technique d'Appui une note de compréhension de la mission incluant l'approche méthodologique, un plan de travail et/ou calendrier d'exécution ou remise des livrables pour validation.

10. EXAMEN DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront évalués par l'Equipe Technique d'Appui selon les critères décrits dans le tableau ci-dessous :

N°	CRITERES	NOTE MAXIMALE
1.	Diplôme	25
2.	Expériences Professionnelles	25
3.	Elaboration des documents de stratégies	25
4.	Références antérieurs des travaux réalisés pour justifier les compétences	25
TOTAL		100

